

N° 80/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*à la suite de la mission effectuée en Nouvelle-Zélande
du 30 avril au 6 mai 2016*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-NOUVELLE-ZÉLANDE (1)

(1) Cette délégation était composée de M. Philippe VITEL, *Président*, Mme Jeanine DUBIE et M. Jean-Paul BACQUET, *vice-présidents*, et de M. Pascal DEGUILHEM, *secrétaire*

SOMMAIRE

| | Pages |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION..... | 9 |
| I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE | 9 |
| II. UNE TERRE TARDIVEMENT PEUPLÉE PAR L'HOMME | 9 |
| III. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES..... | 10 |
| IV. GÉOGRAPHIE | 10 |
| V. SITUATION ÉCONOMIQUE | 12 |
| VI. INDÉPENDANCE ET IDENTITÉ : D'UNE « ANGLETERRE RÉINVENTÉE » AU MULTICULTURALISME | 14 |
| VII. LA RECHERCHE TOUJOURS RENOUVELÉE DE NOUVEAUX MARCHÉS : « <i>A NATION OF TRADERS</i> »..... | 15 |
| PREMIÈRE PARTIE : DES DIFFÉRENCES MARQUÉES..... | 16 |
| I. LE SYSTÈME POLITIQUE NÉO-ZÉLANDAIS..... | 16 |
| A. DESCRIPTION..... | 16 |
| B. ENTRETIEN AVEC LE SPEAKER DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS..... | 17 |
| II. SISMOLOGIE | 21 |
| A. VICTIMES ET DÉGÂTS..... | 22 |
| B. LIQUÉFACTION | 23 |
| C. CONSÉQUENCES ET EXODE | 23 |
| D. RECONSTRUCTION | 24 |
| III. AGRICULTURE, PÊCHE, FORêt..... | 25 |
| A. GÉNÉRALITÉS..... | 25 |
| B. ÉCHANGES COMMERCIAUX | 26 |
| C. VISITE D'UNE FERME LAITIÈRE FONterra (RÉGION D'AUCKLAND)..... | 27 |
| 1. Visite de terrain | 27 |
| 2. Généralités sur Fonterra | 28 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| D. VISITE DE L'EXPLOITATION VITICOLE VILLA MARIA (RÉGION D'AUCKLAND) | 29 |
| E. RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES INDUSTRIES PRIMAIRES (WELLINGTON) | 29 |
| IV. IMMIGRATION..... | 35 |
| SECONDE PARTIE : DES SIMILITUDES ET DES LIENS À RENFORCER | 37 |
| I. SYSTÈME DE SANTÉ: DES SIMILITUDES ET DES CHOIX DIFFÉRENTS..... | 37 |
| A. RÉCEPTION PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ DU PARLEMENT | 37 |
| II. LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE..... | 40 |
| A. GÉNÉRALITÉS..... | 40 |
| B. LES RELATIONS AVEC LA FRANCE | 41 |
| 1. Échanges..... | 41 |
| 2. Relations politiques | 41 |
| 3. Visites..... | 42 |
| a) L'intégration des territoires français dans le Pacifique..... | 43 |
| b) Les enjeux internationaux | 44 |
| c) Relations avec l'Union européenne : négociation d'un accord de libre-échange ; relation avec la Chine..... | 45 |
| d) Développer le potentiel de notre relation économique en s'appuyant sur le dynamisme de notre communauté française..... | 45 |
| 4. Relations avec la Nouvelle-Calédonie..... | 46 |
| 5. L'Union européenne et la Nouvelle-Zélande | 48 |
| 6. Les Nations unies et la Nouvelle-Zélande..... | 50 |
| C. DÉFENSE | 50 |
| 1. Engagements internationaux de la Nouvelle-Zélande | 50 |
| 2. Entretien avec des responsables du ministère de la défense..... | 51 |
| 3. Defence White Paper | 58 |
| 4. Position de la France vis-à-vis de la région..... | 60 |
| 5. Relations bilatérales..... | 63 |
| a) L'accord FRANZ..... | 63 |
| b) Le nouvel accord de défense | 64 |
| a. Contexte..... | 64 |
| b. Principaux points de l'accord..... | 65 |
| 6. Mémoire | 66 |
| 7. Thales (défense)..... | 67 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| D. RELATIONS ÉCONOMIQUES..... | 68 |
| 1. Généralités | 68 |
| 2. Mission du MEDEF..... | 69 |
| 3. Visite des installations de Transdev | 70 |
| 4. Thales (civil)..... | 71 |
| 5. Airbus | 72 |
| E. VISAS, ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET COOPÉRATION CULTURELLE..... | 73 |
| 1. Possibilités de séjour offertes aux Français..... | 73 |
| a) La qualification de « migrant qualifié » | 73 |
| b) Le titre de résident | 73 |
| c) La demande de résidence | 74 |
| d) Le programme Silver Fern Policy | 74 |
| e) Les visas vacances-travail (VVT) | 74 |
| f) Le travail saisonnier dans l'horticulture et la viticulture | 75 |
| g) Diverses informations recueillies sur place | 75 |
| 2. Enseignement du français..... | 75 |
| a) Les Alliances françaises..... | 76 |
| b) Les sections bilingues | 77 |
| 3. Coopération culturelle | 79 |
| CONCLUSION | 81 |
| ANNEXES..... | 83 |
| ANNEXE 1 : DISCOURS À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE M. MANUEL VALLS, PREMIER MINISTRE (AUCKLAND – 2 MAI 2016)..... | 85 |
| ANNEXE 2 : PROGRAMME DE VISITE DE LA MISSION..... | 89 |



ACCUEIL TRADITIONNEL MAORI (PŌWHIRI)
Auckland, le 3 mai 2016

« *La France est pour la Nouvelle-Zélande un voisin* ».

Manuel VALLS, *Premier ministre*, discours à la communauté française,
Auckland, le 2 mai 2016.

INTRODUCTION

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE



La Nouvelle-Zélande ou Aotearoa (« la terre du long nuage blanc », nom maori du pays) est l'un des pays les plus isolés du monde, ses plus proches voisins étant la Nouvelle-Calédonie, à 1800 km, et l'Australie à 2000 km. Situé au sud-ouest de l'océan Pacifique, il est constitué de deux îles principales (l'île du Nord et l'île du Sud), et d'autres îles plus petites.

La capitale est Wellington, les villes principales sont Auckland, Christchurch, Dunedin, Hamilton. Les langues officielles sont l'anglais, parlé par 96 % de la population, le maori (4,6 %) et la langue des signes néo-zélandaise. La monnaie est le dollar néo-zélandais (0,61 euro pour 1 NZD au 25 mai 2016). La fête nationale, le Waitangi Day, a lieu le 6 février.

II. UNE TERRE TARDIVEMENT PEUPLÉE PAR L'HOMME

La Nouvelle-Zélande est l'un des derniers territoires à avoir été découverts par l'homme. Des études récentes confirment que les premiers colons maoris sont probablement arrivés de Polynésie entre 800 et 1300 après Jésus-Christ. L'explorateur néerlandais Abel Tasman fut le premier européen à découvrir la Nouvelle-Zélande en 1642, mais c'est au navigateur James Cook que l'on doit la véritable exploration et cartographie du pays vers 1769-1770. Dans les mêmes années, l'explorateur français de Surville fait de même pour l'île du Sud dont une partie sera colonisée en 1840 par des Français : le village d'Akaroa, près de Christchurch, que la délégation a visité, en garde encore une mémoire vivante. Dès le XVIII^e siècle, des missionnaires catholiques (français) et anglicans (britanniques) ont commencé à convertir les maoris à la chrétienté.

Ne voulant « ni esclavage ni dépossession », les représentants de la Reine d'Angleterre signent avec les chefs des tribus maories le Traité de Waitangi en 1840. Le traité fixe les règles d'acquisition de la propriété terrienne en Nouvelle-Zélande, et reconnaît la souveraineté de la Reine sur l'île. Dans les faits, les règles d'acquisition des terres seront contournées. Il existe néanmoins toujours un

tribunal de Waitangi qui traite des différends liés à la préservation des réserves et terres sacrées maories.

D'abord terre de chasseurs de phoques et de baleines et de commerçants en bois, la Nouvelle-Zélande a connu une brève ruée vers l'or dans les années 1860, puis essentiellement une colonisation agricole. Dans les années 1870, le gouvernement aide des milliers de Britanniques à commencer une nouvelle vie en Nouvelle-Zélande. Des chemins de fer sont construits et des villes, quasiment toutes portuaires, se développent. Auckland a toujours été la ville la plus active et la plus peuplée, avec 1,4 million d'habitants, soit près du tiers de la population du pays. Wellington est choisie comme capitale en 1875 pour sa situation centrale.

III. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Population : 4,6 millions d'habitants (juin 2015) dont 67,6 % d'Européens néo-zélandais, 14,6 % de Maoris, 9,2 % d'Asiatiques et 6,9 % d'îliens du Pacifique. (*source : Statistics New Zealand*)

Densité : 16 habitants / km².

Croissance démographique : 1,9 % (2015).

Espérance de vie : 80,8 ans (83 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes).

Taux d'alphabétisation : 100 %.

Religions : 55 % de chrétiens (protestantisme, anglicanisme, catholicisme), 1,5 % de bouddhistes, 0,8 % de musulmans et 0,2 % de juifs.

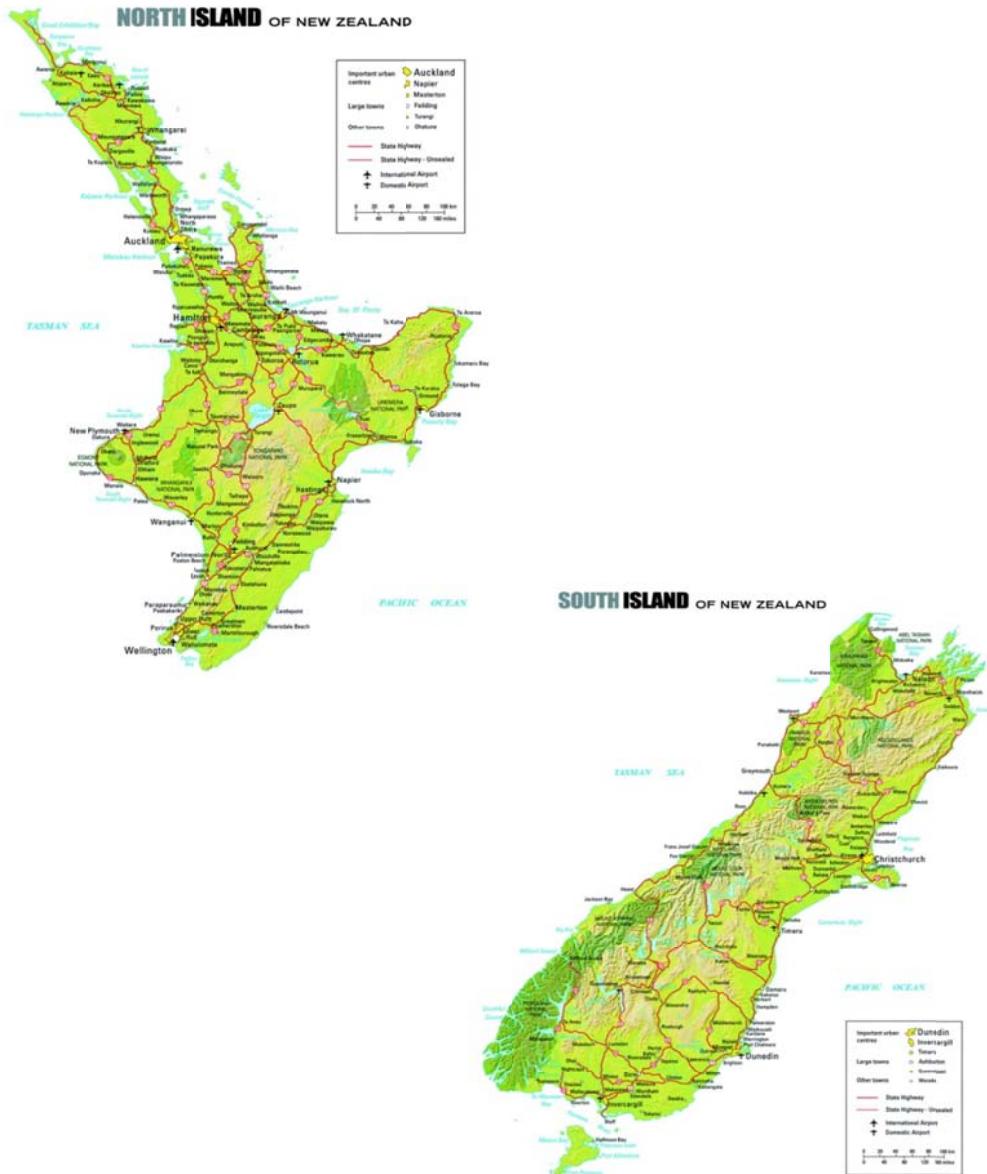
Indice de développement humain (2013) : 0,910 (7^e sur 187 pays).

IV. GÉOGRAPHIE

Formée de deux îles principales séparées par le détroit de Cook, la Nouvelle-Zélande est, par sa superficie (269 652 km²), d'une taille similaire à celle des Philippines ou du Royaume-Uni. Les deux îles sont parcourues du nord-est au sud-est par une cordillère d'origine volcanique. Les points culminants atteignent 2 797 mètres dans l'île du Nord (Mont Ruapehu) et 3 764 mètres dans celle du Sud (Aoraki - Mont Cook). Aucun lieu en Nouvelle-Zélande n'est situé à plus de 130 km des côtes.

L'isolement du pays a permis le développement d'une flore et d'une faune uniques au monde (arbres kauri géants, insectes weta, kaponga et kiwi, ces deux derniers étant des symboles du pays). Situé sur plusieurs failles, le long de la ceinture du feu du Pacifique, le pays est sujet à de nombreuses secousses

sismiques (voir ci-après le séisme de Christchurch en 2011) et, sur l'île du Nord, à une activité volcanique intense (région de Rotorua).



76 % de la population résident dans l'île du Nord et Wellington est la capitale la plus australe au monde. L'île du Sud offre un tout autre paysage : les phénomènes glaciaires et volcaniques, qui ont présidé à la formation de l'archipel

néo-zélandais, ont formé des glaciers qui couronnent les sommets des Alpes néo-zélandaises et descendent parfois jusqu'à une très faible altitude.

Le décalage horaire par rapport à Paris est de 12 heures en été austral (à partir de la fin octobre) et de 10 heures en hiver austral (à partir de la fin mars).

Le climat est de type tempéré et humide avec des saisons peu marquées. La température moyenne varie entre 25°C en janvier, mois le plus chaud, et 12°C en juillet, mois le plus froid. Les précipitations moyennes annuelles s'échelonnent entre 640 mm et 1 500 mm par an. Le climat dans l'extrémité nord du pays est subtropical durant les mois les plus chauds de l'année (décembre à mars). L'extrémité sud du pays connaît des vagues de froid importantes entre juin et août.

V. SITUATION ÉCONOMIQUE

La Nouvelle-Zélande se caractérise par un niveau de développement socio-économique parmi les plus élevés du monde occidental. Au terme des profondes réformes économiques menées dans les années 1980, le PIB par tête a crû de 1,7 % par an dans les années 1990 et de 2,3 % par an lors de la période 2000-2007. Le pays a ensuite subi le contrecoup de la crise financière mondiale (2008-2009) puis du tremblement de terre de Christchurch en février 2011, qui ont tous deux provoqué de courtes récessions. Depuis fin 2011, l'économie a repris le chemin d'une croissance robuste, de l'ordre de 3 % par an en moyenne (+3,2 % en 2014, 2,9 % en 2015), à la suite de l'accélération de la reconstruction post-sismique, de l'investissement des entreprises et des dépenses des ménages. La croissance devrait cependant prendre un rythme plus modéré en 2016 (de l'ordre de 2 %) avant de se redresser en 2017 (à 2,4 %). Un programme d'assainissement des finances publiques à moyen terme a été annoncé, reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses publiques, avec un objectif de stabilisation de la dette en 2017-2018, puis de réduction rapide de celle-ci à horizon 2020.

Les réformes structurelles engagées par la Nouvelle-Zélande au cours des quinze dernières années lui ont permis de devenir un marché largement ouvert au monde même s'il demeure éloigné des grands courants d'échange et de petite taille (4,6 millions d'habitants). Si l'économie néo-zélandaise a su se diversifier (le tourisme, la production cinématographique et le secteur vinicole sont désormais des secteurs de pointe), le pays demeure fortement dépendant de ses exportations (principalement du lait, de la viande, des produits issus des industries forestières, de l'horticulture et de la pêche). Il est particulièrement affecté par la baisse des prix laitiers mondiaux. Toutefois, la spécialisation sectorielle et géographique de ses exportations et la réputation de qualité lui assurent un positionnement compétitif.

Depuis 2013, la Chine figure parmi les premiers partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande, certaines années devant l'Australie. Les exportations vers l'Asie enregistrent un développement rapide depuis 25 ans. L'Union européenne est le troisième partenaire économique et commercial de la Nouvelle-Zélande. Le

gouvernement mise sur le développement des liens commerciaux à l'échelle mondiale, tissant un important réseau d'accords de libre-échange, d'abord avec l'Australie en 1983 puis avec ses principaux partenaires régionaux tels que Singapour (2001), la Chine (2008) ou encore la Corée du Sud (2015).

Les investissements étrangers occupent une place importante dans l'économie du pays. Le stock d'investissements étrangers dont bénéficie la Nouvelle-Zélande s'élève à 64 milliards d'euros en 2015. La présence australienne est très largement dominante, avec la moitié du total, devant les États-Unis, Hong-Kong et le Royaume-Uni. Les investissements chinois sont également en forte croissance.

Selon l'ambassadrice de France, la clientèle touristique est composée en premier lieu des Australiens, puis des Américains et enfin des Asiatiques, le nombre de visiteurs chinois ayant été multiplié par deux ces trois dernières années. Le problème majeur est la sous-capacité hôtelière ainsi que l'engorgement des transports, qu'on constate tout particulièrement à Queenstown.

L'énergie est à 50 % d'origine hydraulique et à 70-80 % renouvelable, l'objectif étant d'atteindre les 100 % en 2030-2040. Le problème pour le pays est que les sites de production sont très mal répartis et que le réseau est sous-entretenu. On compte sept entreprises productrices.

Lors de la visite de la délégation, l'Assemblée débattait d'un projet du Premier ministre John Key visant à taxer davantage les plus-values immobilières et à taxer les achats des non-résidents.

Données économiques :

PIB (2014) : 149 milliards d'euros. PIB par habitant en PPA (2013) : 34 826 USD.

Taux de croissance nominal : 2,9% (2015).

Taux de chômage (2015) : 6 %.

Taux d'inflation (2014 T4) : 0,8 %.

Solde budgétaire (2014-15) : -1,8 % du PIB.

Principaux clients : Chine, Australie, Union européenne, États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Corée du Sud.

Principaux fournisseurs : Chine, Australie, États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni.

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB : agriculture 7,4 % - industrie 25,5 % - services : 64,5 %.

VI. INDÉPENDANCE ET IDENTITÉ : D'UNE « ANGLETERRE RÉINVENTÉE » AU MULTICULTURALISME

C'est au cours des deux guerres mondiales que s'est forgée peu à peu l'identité de la Nouvelle-Zélande. Engagée au côté des Britanniques en 1914, la Nouvelle-Zélande a souffert de nombreuses pertes, par rapport à sa population¹. Le Traité de Versailles de 1919 est le premier traité international signé par le pays. C'est lors du second conflit mondial que la Nouvelle-Zélande nomme son premier ambassadeur à Washington² afin de persuader les États-Unis d'entrer en guerre, ni la Nouvelle-Zélande seule, ni le Royaume-Uni ne pouvant faire face à la menace japonaise dans le Pacifique.

Sur le plan social, les colons britanniques étaient habités du désir de recréer dans ce pays une Angleterre « sans les inégalités ». L'homogénéité et l'égalitarisme sont encore aujourd'hui des traits distinctifs des Néo-Zélandais. La Nouvelle-Zélande, qui a été le premier pays au monde à accorder le droit de vote aux femmes en 1893, a également été, dès les années 1920 et 1930 un « laboratoire du *welfare* » à l'échelle mondiale (retraite universelle, assurance maladie, santé). Cette politique a été menée indifféremment par le Labour ou le Parti national jusqu'aux années 1980. C'est un gouvernement Labour qui, dans les années 1980, a commencé à la démanteler. Le poids de l'État est faible, la tradition libérale a cependant toujours coexisté avec la tradition sociale.

À partir des années 1960 et 1970, le pays connaît une renaissance de la culture maorie jusqu'alors en voie d'extinction (à cause notamment de la baisse drastique de la population maorie de 1840 à 1920), en lien avec la redécouverte de la culture des îles du Pacifique, portée par les immigrants (12 % de la population néo-zélandaise est originaire des îles du Pacifique, 16 % est d'origine maorie, 10 % d'Asie dont 4 % d'origine chinoise³; le reste est de souche européenne, très majoritairement anglo-saxonne).

Dans les mêmes années, la Nouvelle-Zélande prend conscience de la qualité et de la fragilité de son environnement. Le refus du nucléaire, le choix précoce donné aux énergies renouvelables (aujourd'hui 70 à 80 % de la production électrique) ont ancré la marque « *clean and green* » dans les consciences, même si le pays accuse depuis 15 ans un retard relatif en la matière, notamment du fait de son agriculture et de son élevage intensifs (émission de méthane). Peu ambitieuse à la COP 21, la Nouvelle-Zélande est mal classée par son empreinte carbone, du fait de son agriculture (6^e empreinte mondiale par habitant).

¹ 10 % de la population engagée ; 18 500 morts, environ 50 000 blessés.

² L'ouverture d'une représentation diplomatique française date de juillet 1945.

³ Ces derniers pourcentages vont doubler d'ici 20 ans.

VII. LA RECHERCHE TOUJOURS RENOUVELÉE DE NOUVEAUX MARCHÉS : « *A NATION OF TRADERS* »

Dépendant des marchés extérieurs¹ pour sa croissance, la Nouvelle-Zélande pratique depuis très longtemps la diplomatie économique, dans une vision du monde plus transactionnelle que géostratégique.

Économie agricole exportatrice, la Nouvelle-Zélande a dépendu quasi exclusivement de la Grande-Bretagne jusqu'au milieu du XX^e siècle (exportation de viande, de laine, de beurre et de fromage). La fin de la seconde guerre mondiale la pousse à se tourner vers les États-Unis et, en 1973, l'entrée du Royaume-Uni dans le Communauté européenne achève de distendre le lien originel. C'est aujourd'hui vers l'Asie, et en particulier la Chine, que regarde la Nouvelle-Zélande, en se positionnant sur le marché du lait via l'immense coopérative (quasi entreprise d'État) Fonterra. La Nouvelle-Zélande a signé en 2008 un accord de libre-échange avec la Chine, qui exonère de droits de douane près de 35 % des marchandises échangées dès l'entrée en vigueur de l'accord, avec une exonération totale d'ici 2019. La signature de l'accord transpacifique à Auckland est également une victoire pour la Nouvelle-Zélande.

Enfin, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont annoncé en octobre 2015 qu'elles envisagent un accord de libre-échange dont les négociations pourraient commencer au deuxième semestre 2017.

—*—

Outre des spécificités néo-zélandaises liées, au système politique, à la sismologie et à l'isolement du pays, la France et la Nouvelle-Zélande présentent des différences marquées, notamment dans leurs modèles agricoles et leurs approches de la santé, ces deux pays voisins sont amenés à renforcer leurs liens par les échanges commerciaux et de population et par leur coopération en matière de défense.

¹ 50 % du commerce néo-zélandais sont couverts par un accord de libre-échange.

PREMIÈRE PARTIE : DES DIFFÉRENCES MARQUÉES

I. LE SYSTÈME POLITIQUE NÉO-ZÉLANDAIS

A. DESCRIPTION

La Nouvelle-Zélande est caractérisée par une politique centriste, la tradition commerçante et libérale y trouvant un compromis avec le souci du « bien-vivre » et d'égalité qui caractérisent le pays. Le Premier ministre John Key – dont les priorités sont l'économie et la sécurité – devrait être élu pour un quatrième mandat en 2017. Le pays doit cependant faire face à des défis structurels de long terme (environnement, infrastructures et inclusion sociale) qui seront au cœur de la prochaine campagne électorale.

Le système parlementaire monocaméral est dominé par deux grands partis assez centristes.

La Nouvelle-Zélande est une monarchie constitutionnelle qui repose sur des lois fondamentales parmi lesquelles le traité de Waitangi (1840), la loi constitutionnelle et le *Judicature Act*. La Reine Elisabeth II, chef d'État, est représentée par un Gouverneur général, Sir Jeremiah Mateparea (ancien commandant des forces armées de Nouvelle-Zélande), qui a pris ses fonctions le 31 août 2011. Dame Patsy Reddy lui succédera à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Parlement est monocaméral, élu pour trois ans. Depuis 1996, le système électoral est mixte, mêlant scrutin uninominal à un tour (70 députés) et scrutin de liste (50 députés). Au scrutin uninominal, sept sièges sont réservés aux circonscriptions maories, qui « chevauchent » les circonscriptions générales. Les électeurs doivent s'inscrire sur les listes générales ou sur les listes maories, aucun cumul n'est possible. Tous les ministres sont issus des rangs du Parlement, et gardent leur siège en entrant au Gouvernement.

La vie politique néo-zélandaise est animée par deux grands partis, le National Party, centre droit, dont est issu l'actuel Premier ministre John Key, en poste depuis 2008, et le Labour, de tradition syndicale, dirigé par Andrew Little, à la recherche d'un nouveau souffle après avoir réalisé en 2014 son pire score électoral depuis 1922. John Key a été reconduit dans ses fonctions pour un troisième mandat à la suite de la victoire de sa formation, qui a obtenu 47 % des voix et 59 sièges sur 121. Il a renouvelé ses alliances avec trois autres petites formations, deux partis conservateurs, ACT et United Future New Zealand (1 siège chacun), et le parti Maori (2 sièges).

Les Verts (14 sièges), co-dirigés par Metiria Turei et James Shaw, sont alliés au Labour mais déclarent envisager, pour la première fois, de rejoindre une éventuelle coalition de gouvernement du Parti national lors des prochaines élections, prévues à l'automne 2017. Le parti New Zealand First (12 sièges au Parlement), scission du parti national en 1993, plus conservateur dans ses thèmes

(notamment sur l'immigration asiatique), mais qui reçoit également un certain soutien des minorités maories, siège à part. Son discours « anti-Asie » le place relativement à l'extrême-droite de l'échiquier politique néo-zélandais, modéré et centriste dans son ensemble. Il est toutefois à noter que, lors des réunions des groupes d'amitié, Julie Anne Genter, députée des Verts, nous a déclaré avoir de nombreux points d'accord avec son collègue Fletcher Tabuteau de New Zealand First, ce qui confirme qu'il est difficile de plaquer une vision française sur la scène politique néo-zélandaise.

Le troisième gouvernement Key conserve comme priorité l'économie et les finances et met l'accent sur les axes de travail suivants : amélioration des services publics et réforme du secteur de l'éducation, logement social, modernisation des infrastructures, politique de réduction des dépenses publiques. Le Premier ministre est également ministre du tourisme, second secteur économique du pays qui emploie 10 % de la population et représente 5 % du PIB (3 millions de touristes par an).

Le Premier ministre a organisé une consultation publique proposant de changer le drapeau national. Lors d'un référendum en mars 2016, les citoyens néo-zélandais se sont prononcés en faveur du statu quo, préférant à 56 % le drapeau existant au nouveau design avec la « Fougère argentée ». Cet échec n'a pas entamé la popularité de John Key, qui garde le soutien de l'opinion publique à environ 65 % d'opinions favorables dans les sondages.

L'ambassadrice de France, Mme Florence Jeanblanc-Risler, pense que John Key pourrait se présenter pour un quatrième mandat mais ne pas le mener à son terme pour passer le relais à celle que l'on présente comme son successeur, Paula Bennett, ministre en charge des enjeux du changement climatique, ministre du logement social et ministre de la fonction publique.

La longévité est courante en politique : Helen Clark, travailliste, est restée elle aussi neuf ans Premier ministre, de 1999 à 2008. Ayant pris la présidence du PNUD en 2009, elle brigue aujourd'hui la succession de Ban Ki-Moon comme secrétaire générale des Nations unies et bénéficie du soutien du Gouvernement. Lors de la conférence de presse qui a clos sa visite, Manuel Valls l'a qualifiée d'« excellente candidate ».

B. ENTRETIEN AVEC LE SPEAKER DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

On trouvera sous le lien suivant l'enregistrement du salut de la délégation en séance publique : <http://www.inthehouse.co.nz/video/42863>

La délégation s'est entretenue avec M. David Carter, Speaker de la Chambre des représentants, et M. David Watson, Greffier de la Chambre des représentants, le 3 mai 2016, 9 heures.

Le Président Philippe Vitel a remercié le Speaker d'accueillir la délégation et s'est réjoui de vivre ce moment qu'il attendait depuis qu'il a pris la présidence du groupe d'amitié en 2002. L'Assemblé nationale a, pour sa part, reçu les députés néo-zélandais en 2008 et de nombreux échanges ont eu lieu depuis lors, en particulier avec l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris, avec laquelle le groupe entretient des relations fréquentes, solides et régulières. Tous les membres de la délégation ont en commun l'amour de la Nouvelle-Zélande, en particulier Pascal Deguilhem et le président lui-même qui ont eu la chance de s'y rendre pour la coupe du monde rugby en 2011 et qui gardent un souvenir ému de la superbe réception qui avait été organisée au Parlement.

Les 2 et 3 mai, la délégation a pu accompagner Manuel Valls lors de la première visite d'un Premier ministre français depuis 25 ans. Cette concomitance est le fruit du hasard mais les députés ont été heureux de participer à cet événement, tout comme ils sont heureux d'avoir la chance de rencontrer aujourd'hui le Speaker de la Chambre ainsi que les membres du groupe d'amitié Nouvelle-Zélande-France, mais aussi de pouvoir participer à des réunions de travail autour des thèmes de la santé, de la défense, de l'agriculture et de l'immigration.

Le séjour a commencé, à Auckland, par la visite des installations de Transdev, entreprise française qui gère les transports en commun dans cette ville et qui vient d'obtenir le contrat pour ceux de Wellington. C'est un exemple, parmi d'autres, des très bonnes relations entre nos deux pays.

La France est aussi un pays d'exportation pour la viande néo-zélandaise puisque 80 % de la viande de mouton qui y est consommée provient de ce pays.

David Carter s'est réjoui d'accueillir les députés français lors de cette réunion, avant de les saluer en séance publique et de les convier à un dîner. Il garde lui-même un excellent souvenir de l'accueil que le groupe d'amitié et le Président Bartolone lui avaient réservé lors de sa visite en France. Il s'était alors également rendu à Arras, ville très proche du théâtre d'opération de la bataille dont on célébrera le centenaire en septembre 2016. Il est toujours très émouvant pour un Néo-zélandais de se rendre dans cette partie du monde où sont tombés tant d'enfants du pays.

Le Speaker a pris connaissance du programme très complet de cette visite. Il se réjouit en particulier que la délégation se rende dans sa propre ville de Christchurch où elle pourra apprécier les progrès de la reconstruction consécutive au séisme de 2011. Il juge également intéressant l'accent mis sur l'agriculture et l'élevage.

Le Président Vitel a relaté la visite de la ferme de Fonterra aux environs d'Auckland, où il a été impressionné par les efforts faits pour concilier l'élevage intensif avec le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Le maire d'Arras accompagnait le Premier ministre à Auckland et le Président a vu avec lui comment associer le groupe d'amitié aux célébrations du 15 septembre prochain.

Jeanine Dubié s'est ensuite présentée comme députée du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste – groupe « cousin » du groupe socialiste, écologiste et républicain –, élue de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées, circonscription de montagne, où l'on élève en particulier des ovins, avec la seule AOC de France. On y pratique aussi l'élevage laitier pour la fabrication du fromage, tandis que le nord de la circonscription se consacre plutôt au maïs et à la pisciculture. On produit également des vins rouge, le madiran, et blanc, le jurançon.

En tant que membre de la commission des affaires économiques, Mme Dubié participe à la mission parlementaire sur la crise de l'élevage. Depuis son arrivée dans le pays, elle a pu constater que les éleveurs néo-zélandais sont aussi confrontés à la faiblesse du prix du lait, qui ne couvre pas les coûts de production.

Le Speaker a observé que la crise laitière, qui pose un vrai problème à l'agriculture locale, fait l'objet de nombreuses questions au Gouvernement sur le thème des aides qui pourraient être nécessaires à un moment où les fermiers ne parviennent plus à investir. Dans ce contexte, un certain nombre de producteurs liés jusqu'ici à la coopérative Fonterra se tournent vers d'autres modes de production.

Pascal Deguilhem, s'est présenté comme membre de la majorité socialiste et élu du Périgord, région proche de Bordeaux qui se consacre au vin et à la polyculture. Membre de la commission de l'éducation et de la culture, ancien professeur d'éducation physique et sportive à l'Université de Bordeaux, il s'intéresse particulièrement à l'éducation, à l'université et au sport, dont il a la charge pour son parti. Il est également capitaine du XV Parlementaire. Il a indiqué avoir pour autre centre d'intérêt l'économie du tourisme, d'autant qu'il est originaire d'une région très riche à cet égard, en particulier avec les grottes préhistoriques dont celle de Lascaux.

Au cours de cette mission, il souhaite se pencher plus particulièrement sur le modèle éducatif néo-zélandais. Il s'est ainsi étonné que la scolarité ne soit obligatoire qu'à partir de l'âge de cinq ans et qu'on ne se préoccupe pas des enfants de 3 à 5 ans alors qu'en France la quasi-totalité des enfants sont scolarisés à 3 ans. On s'y intéresse même à la scolarisation des enfants de 2 ans, dont le taux de scolarisation a toutefois régressé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, passant de 32 % en 2007 à 16 % en 2012.

Pascal Deguilhem s'est également déclaré très intéressé par le modèle néo-zélandais de relation à la pratique sportive, dans une nation qui semble y attacher une grande importance. Cette pratique a un lien évident avec la santé et paraît

d'autant plus importante qu'en France, l'espérance de vie recule, en raison notamment de la sédentarité.

David Carter a jugé usurpée la réputation de nation sportive de son pays : l'obésité est un problème extrêmement préoccupant et le pays est appelé à relever les défis de la mauvaise alimentation et de la diminution de la pratique sportive.

S'agissant du tourisme, il s'est réjoui que la délégation ait l'occasion de se rendre à Akaroa dans l'île du Sud, ce qui lui donnera l'occasion de passer à proximité de sa ferme.

La campagne pour garder le pays propre est importante au regard du tourisme. Si les touristes de toutes origines sont de plus en plus nombreux, la part des Chinois s'accroît continûment.

Jean-Paul Bacquet a expliqué qu'il était député de la région Auvergne, dans le centre de la France, et plus précisément du département du Puy-de-Dôme, qui est un peu une espèce en voie de disparition puisqu'il est le seul département socialiste de la région qui a donné le plus de Présidents de la République à la France.

Dans une région volcanique de moyenne montagne, le Puy-de-Dôme est le département le plus peuplé avec 600 000 habitants. C'est aussi le seul département industrialisé, son activité étant pour moitié industrielle, avec de grosses entreprises comme Michelin, et pour moitié agricole. L'agriculture est composée à la fois de plaines céréalières, où l'activité se porte bien, les mutations ayant déjà eu lieu et les agriculteurs gérant leurs productions en fonction des cours à la bourse de Chicago, et d'élevage de montagne pour le lait et ses dérivés, secteur en grande difficulté car constitué pour partie d'une agriculture traditionnelle, familiale, pour laquelle le modèle agricole européen est totalement inadapté. L'Europe des 24 n'a plus aucun sens ; une partie de l'agriculture va disparaître au prix d'un véritable drame social et de la désertification de zones entières.

Jean-Paul Bacquet a également indiqué qu'il siège à la commission des affaires étrangères depuis plus de 20 ans, qu'il a été rapporteur du budget du commerce extérieur avant de présider Ubi France, devenu depuis Business France.

De ce point de vue, il juge la situation de la Nouvelle-Zélande intéressante, précisément parce que cela fait trop longtemps que l'on ne s'y intéresse pas... On peut en particulier se demander pourquoi il y a beaucoup plus d'investissements français en Nouvelle-Zélande que l'inverse. On semble considérer en France que, dès lors qu'il y a un excédent commercial de 110 millions de dollars, tout va bien, alors qu'il y a des potentiels à exploiter, des partenariats à créer. Aujourd'hui, enfin, le Gouvernement se préoccupe de cette situation. Pourtant, il n'y a pas en Nouvelle-Zélande d'antenne de Business France, qui est l'organisation gouvernementale française destinée à favoriser le commerce des PME à l'étranger. Ce qui se passe ici dépend de l'agence d'Australie, dont les responsables ne viennent jamais en Nouvelle-Zélande.

Certes, Business France a une délégation de service public avec la Chambre de commerce franco-néo-zélandaise, qui n'a été créée que récemment, mais on peut quand même nourrir quelque inquiétude à ce sujet, d'autant que la personne en charge des affaires économiques à l'ambassade de France ne semble pas très impliquée.

Tout ceci montre la nécessité absolue pour la France d'insister sur sa relation économique avec la Nouvelle-Zélande. Mais ceci ne sera couronné de succès que si l'on met en avant l'export dans les salons et si l'on accompagne les entreprises, dont nombre de dirigeants ne parlent pas anglais. C'est en particulier l'objectif de ma mise à disposition des entreprises de VIE, les volontaires internationaux pour l'entreprise. Ce dispositif, élaboré avec Laurent Fabius, donne d'excellents résultats dans un certain nombre de pays. Les partenariats qui sont ainsi noués servent autant les intérêts de la France que ceux du pays concerné, mais cela demande beaucoup de travail. Christophe Lecourtier, actuel ambassadeur de France en Australie et ancien président de Business France, a été d'une grande efficacité pour la signature du « contrat du siècle » que viennent de signer la France et l'Australie. On ne peut que former le voeu que la présente visite soit le prélude à un futur contrat du siècle entre la France et la Nouvelle-Zélande.

Si de grands groupes comme Michelin peuvent réussir sans être accompagnés, il convient à l'évidence de faciliter les partenariats et les échanges avec les PME. Or, on sent une certaine réticence des entreprises françaises parce que la Nouvelle-Zélande est loin et qu'elles croient que, lorsque l'on veut exporter, il faut aller près de chez soi.

Enfin, Jean-Paul Bacquet a observé que, si l'on voyait nombre d'Airbus dans les aéroports, on voyait beaucoup moins de voitures françaises et beaucoup de japonaises sur les routes.

Le président Philippe Vitel s'est ensuite présenté comme élu de Toulon, premier port de guerre de la Méditerranée, qui abrite 70 % de la marine française. Cette région est aussi exceptionnelle pour le tourisme et un grand espace de viticulture puisque la région, dont il est le vice-président, est la première productrice de vin rosé.

II. SISMOLOGIE

La délégation a été extrêmement impressionnée par la visite de la ville de Christchurch et des environs. Plus de cinq ans après la catastrophe, le sentiment de désolation est extrêmement fort dans le centre-ville, qui, en dépit de nombreux chantiers en activité, semble une ville fantôme, avec ses bâtiments toujours debout mais interdits d'accès et une population clairsemée. Sur les collines environnantes, ce qui frappe, c'est l'étendue des zones rouges et le nombre de maisons en reconstruction ou à l'abandon.

Le séisme de Christchurch de 2011, de magnitude 6,3, est survenu le 22 février 2011 à 12 heures 51, dans la région du Canterbury sur l'île du Sud. Une réplique de magnitude 5,6 est survenue à 13 heures 04.

Le séisme fut causé par la rupture d'une faille de 15 kilomètres de long au long de la bordure sud de la ville, de Cashmere à l'estuaire d'Avon-Heathcote. La faille penchait vers le sud sous le Port Hills et n'a pas percé la surface. Les scientifiques ont donc utilisé des mesures instrumentales afin de déterminer son emplacement et son mouvement.

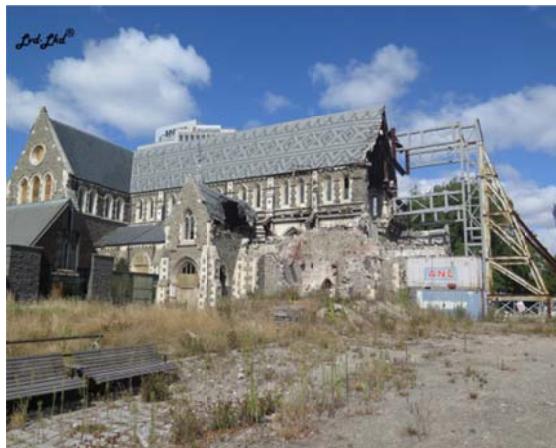
On trouvera sous le lien suivant une intéressante analyse rédigée un an après le séisme : http://www.iso.org/iso/fr/home/news_index/news_archive/news.htm?refid=Ref1578

A. VICTIMES ET DÉGÂTS

Le séisme a eu lieu pendant l'heure du déjeuner alors qu'un nombre important de personnes se trouvait dans les rues de la ville. L'effondrement de deux immeubles (le *Canterbury Television* et le *Pyne Gould Corporation*) a fait plus de 110 victimes. Des briques tombant sur *Manchester street* et *Cashel Mall* ont fait 11 morts. De plus, 6 personnes sont mortes dans deux bus de ville écrasés par des murs qui s'écroulaient. Des falaises derrières les maisons se sont écroulées dans la zone Sumner et Redcliff. Des roches sont tombées des sommets Port Hills et ont fait cinq morts.

Le séisme a détruit plusieurs immeubles qui avaient déjà été endommagés lors du séisme de septembre 2010. Plusieurs édifices du patrimoine ont été sévèrement endommagés, dont les *Provincial Council Chambers*, la *Lyttelton's Timeball Station*, la cathédrale anglicane de Christchurch et la cathédrale catholique du Saint-Sacrement. Parmi les immeubles modernes qui furent endommagés puis démolis figure l'immeuble le plus haut de Christchurch, l'hôtel Grand Chancellor. Plus d'un quart des immeubles dans le centre d'affaires a été démolí.

Selon les explications recueillies par la délégation, les normes de 2011 prévoyaient que les immeubles ne devaient pas s'écrouler et c'est effectivement ce qui s'est produit à quelques exceptions près, qui ont été à l'origine de la majorité des décès. Toutefois, de très nombreux bâtiments restés debout présentent de graves dégâts structurels qui les rendent inutilisables. Dans l'attente de leur destruction, cela donne au centre-ville une apparence impressionnante d'un lieu que toute vie a déserté. Le stade qui devait accueillir l'équipe de France pour la Coupe du monde de rugby de 2011 semble ainsi un vaisseau-fantôme au cœur de la ville. La cathédrale anglicane, dont un pan entier s'est effondré et qui ne pourra probablement pas être reconstruite, renforce ce sentiment de ville abandonnée.



B. LIQUÉFACTION

La liquéfaction fut beaucoup plus importante que lors du séisme de septembre 2010. Des zones à l'est de la ville avaient été construites sur d'anciens marais. Le tremblement a transformé les couches de sables saturées d'eau et le limon sous la surface en boue qui gicla à travers les fissures. Les propriétés et les rues furent recouvertes de couches épaisses de limon. Les eaux usées des tuyaux endommagés inondèrent les rues. Les fondations des maisons craquèrent et cédèrent provoquant la destruction de plusieurs habitations. Malgré les dommages causés aux maisons, il y eut peu de blessés graves dans les zones en liquéfaction. Cependant, plusieurs centaines de maisons ont dû être démolies et certaines portions de banlieues ne pourront sûrement plus jamais être réoccupées.

C. CONSÉQUENCES ET EXODE

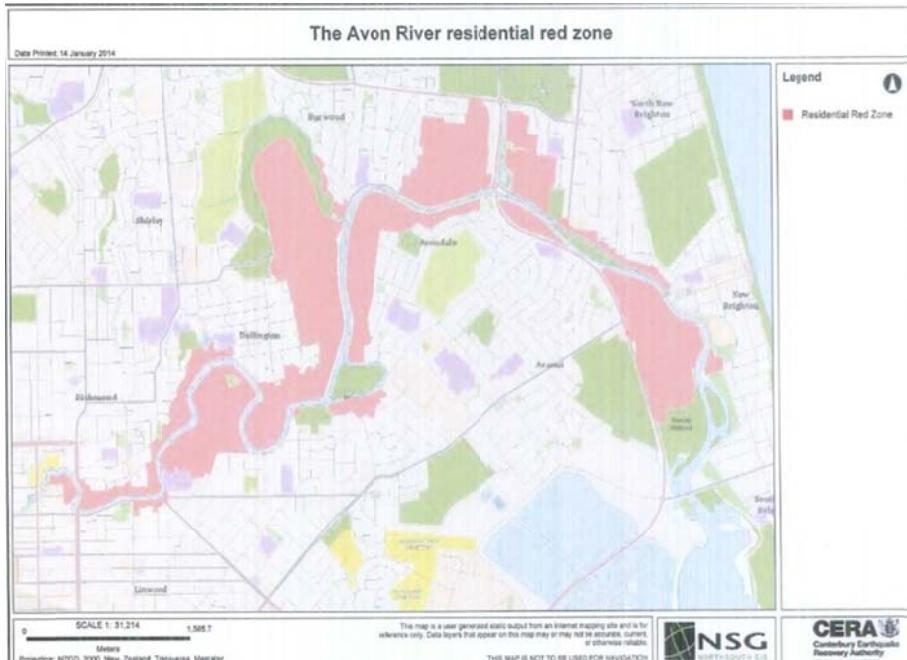
Le Gouvernement a immédiatement mis en place son centre national de gestion de crise et a déclaré un état d'urgence nationale le jour suivant le séisme. Le quartier d'affaires de Christchurch fut interdit d'accès pendant plus de deux ans après le séisme. L'électricité fut rétablie dans 75 % de la ville en trois jours mais la réparation des approvisionnements en eau et des systèmes des eaux usées a demandé plusieurs années dans certaines zones affectées par la liquéfaction. Dans les semaines qui suivirent le séisme, on estime que près 70 000 personnes ont quitté la ville à cause de maisons inhabitables, du manque des services de base et de répliques incessantes.

Les conséquences psychologiques semblent évidentes lorsque l'on s'entretient avec les Français installés depuis plusieurs années. L'une d'entre eux nous a ainsi déclaré avoir craqué nerveusement lors de la dernière secousse importante, de 5,8 sur l'échelle de Richter, le 14 février 2016. Nous avons pu visiter sa maison en reconstruction : depuis cinq ans, elle et sa famille vivent dans

un studio en sous-sol qui a été préservé. L'école de ses enfants a été classée en zone rouge car menacée par des chutes de roches.

La zone rouge non reconstruisable est particulièrement étendue dans les quartiers résidentiels, la délégation a pu s'en rendre compte sur place.

ZONE ROUGE DU QUARTIER D'AVON RIVER



D. RECONSTRUCTION

Les nouvelles normes inspirées du Japon imposent que 70 % d'un bâtiment soient réutilisables. C'est sur cette base que les bâtiments du Parlement ont fait l'objet de très importants travaux. La délégation a pu visiter les sous-sols et voir les silentblocs qui doivent supporter les déplacements du sol en cas de séisme (voir ci-après). D'après l'ambassadrice de France, de nombreux bâtiments de Wellington, dont la résidence de France, ne sont pas aux normes.

Pour elle, le projet de réanimation du centre-ville de Christchurch, que la délégation a pour l'heure trouvé complètement déserté, s'inscrit dans la vision positive de cette jeune nation. Si l'on estime que le séisme a coûté 1 point de PIB, la reconstruction aura entraîné une relance qui pourrait représenter 1 à 1,5 point de PIB et qui devrait atteindre son pic en 2017. Avec le tourisme, la construction porte l'économie du pays.

PROJET ANCHOR DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE



III. AGRICULTURE, PÊCHE, FORêt

Grâce aux très nombreuses informations qu'elle a recueillies lors de ses entretiens politiques et ses visites de terrain, la délégation a pu se faire une idée précise d'un modèle agricole, marqué par des pratiques totalement libérales, sans aucun interventionnisme étatique, même si le fonctionnement de la coopérative Fonterra présente certaines ambiguïtés.

A. GÉNÉRALITÉS

Dépendant des marchés extérieurs pour sa croissance, la Nouvelle-Zélande pratique depuis très longtemps la diplomatie économique, dans une vision du monde plus transactionnelle que géostratégique.

Selon le ministère français de l'agriculture, au début des années 1980, la Nouvelle-Zélande a entrepris une libéralisation du secteur agricole qui a abouti à la suppression des subventions directes aux agriculteurs et à la dissolution officielle des offices étatiques de commercialisation (*boards*) par lesquels transitait l'ensemble des exportations du pays. Leur ont succédé des entreprises commerciales, Zespri et Fonterra, qui détiennent un quasi-monopole des exportations, respectivement des kiwis et des produits laitiers. Ces entreprises sont fréquemment sous le feu des critiques. Les entraves à la concurrence sont dénoncées, en interne, par les entreprises et les consommateurs néo-zélandais qui

s'estiment lésés par le système et, en externe, par les autres pays, qui considèrent leur existence comme l'équivalent d'une subvention aux exportations et notent une contradiction entre leurs positions et celles, libérales, portées par le Nouvelle Zélande, en particulier en tant que pays fondateur du groupe de Cairns.

En effet, la Nouvelle-Zélande est l'un des pays développés les plus dépendants de ses exportations, ce qui se traduit par une forte implication dans les négociations commerciales multilatérales, et la panne du Cycle de Doha explique la multiplication d'accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux par Wellington.

En matière environnementale, le principal texte législatif visant à préserver l'environnement néo-zélandais est la loi sur la gestion des ressources naturelles (*Resource Management Act*) de 1991. Le pays dispose également d'un marché de quotas d'émissions carbone mais, sous la pression exercée par les lobbies agricoles et étant donnée l'importance économique du secteur, la date d'entrée de l'agriculture dans ce système a été reculée à plusieurs reprises.

Afin de contrebalancer l'impact environnemental négatif des produits, en particulier des «*food-miles*» (marchés éloignés) et le souhait que pourrait avoir le consommateur étranger de se nourrir au plus près de la production, les exportateurs néo-zélandais capitalisent sur l'image d'un pays «*pur et vert*». Le secteur agricole est cependant directement responsable de certains des problèmes environnementaux les plus critiques auxquels le pays est confronté : l'érosion et la déforestation, la pollution des cours d'eau et les émissions de gaz à effet de serre (47 % des émissions du pays proviennent de l'élevage).

Aucune culture commerciale OGM n'est présente dans le pays. Certains produits génétiquement modifiés sont toutefois importés pour l'alimentation animale (élevages laitier et de volailles). Des recherches sont menées, notamment par l'organisme de recherche public *AgResearch*, sur l'utilisation d'OGM pour améliorer les qualités commerciales du lait ou produire des protéines à usage thérapeutique. Ces essais suscitent un débat au sein de la population, dont une part importante y voit une menace pour cette fameuse image «*verte et pure*» qu'elle associe à son pays.

B. ÉCHANGES COMMERCIAUX

La Nouvelle-Zélande, petit pays au marché intérieur restreint, a développé un secteur agricole orienté vers l'exportation, au point de lui conférer un poids important sur les marchés mondiaux, en dépit de volumes de production faibles à l'échelle internationale. Elle ne représente que 3 % du lait et 6 % des agneaux produits dans le monde, mais exporte plus de 90 % de sa production. Elle assurait en 2013 35 % des échanges mondiaux de lait, 50 % de ceux de beurre et 75 % des volumes d'agneaux. Globalement, les produits agricoles représentent plus de la moitié des exportations du pays (*voir supra les données économiques en fin de point V de l'introduction du rapport*).

Les réformes structurelles engagées par la Nouvelle-Zélande au cours des dernières années lui ont permis de devenir un marché largement ouvert au monde mais éloigné des grands courants d'échanges et de petite taille. Si l'économie néo-zélandaise a su se diversifier (le tourisme, la production cinématographique et le secteur vinicole sont désormais des secteurs de pointe de son économie), la Nouvelle-Zélande demeure fortement dépendante de ses exportations (principalement du lait, de la viande, des produits issus des industries forestières, de l'horticulture et de la pêche). On l'a dit, le pays a été particulièrement affecté par la baisse des prix laitiers mondiaux en 2015.

Comme il a été expliqué au VII de l'introduction du présent rapport, la Nouvelle-Zélande se tourne à présent vers les marchés asiatiques et particulièrement le marché chinois.

S'agissant des rapports entre la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne, on peut noter :

- l'accord de 1997 entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires applicables au commerce d'animaux vivants et de produits animaux ;

- l'accord sur les mesures sanitaires et vétérinaires, entré en vigueur en 2003, qui vise à faciliter le commerce des animaux et des produits animaliers en opérant une convergence des normes.

En outre, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont annoncé en octobre 2015 qu'elles envisagent un accord de libre-échange dont les négociations pourraient commencer au second semestre 2017.

C. VISITE D'UNE FERME LAITIÈRE FONTERRA (RÉGION D'AUCKLAND)

1. Visite de terrain

La délégation a été accueillie dans une ferme de la région d'Auckland affiliée à Fonterra par Ms Klazien VOOGT, *Trade Strategist*, Ms Brooke SCHNEIDEMAN, *Brands Experience Specialist – GOT/Official/Trade*, et Mr Bill HANSON, *Area Manager*.

La délégation a été reçue de façon extrêmement chaleureuse par la famille qui exploite la ferme laitière de 138 hectares depuis quatre générations et emploie seulement deux personnes. Après une dégustation de produits de la ferme, les députés ont visité les installations de traite et ont même été invités à placer les trayeuses sur les vaches. Ils ont été impressionnés par la très grande propreté des installations et par le respect de l'animal.

Les 500 vaches sont élevées exclusivement en extérieur et nourries d'herbe, avec un peu d'ensilage et de compléments. La production s'interrompt en

hiver. Les vaches sont réformées après 6 à 7 ans de traite, 20 % du cheptel étant remplacés chaque année. Elles sont inséminées de façon artificielle et les bœufs nés sur place sont vendus.

La ferme est en monoculture laitière mais on trouve dans les environs des productions maraîchères.

2. Généralités sur Fonterra

Fonterra est une coopérative laitière créée en 2001 par la fusion des deux plus grandes coopératives, *Dairy Group New Zealand* et *Kiwi Dairies Cooperative*, en collaboration avec le Conseil de l'industrie laitière en Nouvelle-Zélande, qui avait été l'agent de commercialisation et d'exportation pour toutes les coopératives. Fonterra a le quasi-monopole de l'industrie laitière nationale et de l'exportation néo-zélandaise. Seules deux petites coopératives, Tatua et Westland, n'en font pas partie, préférant rester indépendantes.

Fonterra est une coopérative détenue par 10 500 fermes familiales qui produisent 22 milliards de litres de lait. Plus grand exportateur de produits laitiers du monde, Fonterra est derrière les marques AnchorTM, AnleneTM et AnnumTM. Cette coopérative fournit aussi des ingrédients issus de produits laitiers à des producteurs alimentaires.

Selon cette coopérative, les idées directrices de Fonterra sont les suivantes :

- Soutenir l'industrie laitière durable : c'est l'objet du *Water Accord* (accord de l'eau), un engagement d'améliorer la performance globale de l'élevage laitier pour réduire les effets néfastes sur l'eau douce ;
- Proposer des initiatives aux fermes efficaces dans la protection de l'environnement et le bien-être animal, ainsi que dans la production d'un lait de qualité ;
- Réduire l'énergie utilisée dans les usines et rechercher des sources alternatives de carburant pour réduire les émissions ;
- Partager l'expertise laitière à travers *Fonterra Dairy Development* pour soutenir la croissance de la production laitière durable dans les principaux marchés où opère Fonterra ;
- Investir 20 millions de NZD en plus de dix ans dans la restauration des écosystèmes naturels grâce au partenariat *Living Water* avec le ministère de la conservation ;
- Soutenir des initiatives communautaires en fournissant des aides financières en Nouvelle-Zélande et au Sri Lanka à des centaines de groupes communautaires chaque année, via le programme *Fonterra Grass Roots Fund*.

En Nouvelle-Zélande, Fonterra fournit du lait gratuitement et aide à sensibiliser les enfants à la nourriture saine à travers le programme « *Fonterra Milk for Schools* » qui s'est traduit à ce jour par la fourniture de 50 millions de briques de lait Anchor.

Au 31 juillet 2015 le chiffre d'affaires de Fonterra s'élevait à 18,8 milliards de dollars néo-zélandais, soit à peu près 11,5 milliards d'euros. 85 % du lait néo-zélandais est collecté par Fonterra qui exporte vers 140 marchés étrangers, ce qui en fait l'exportateur de lait le plus important au monde. Cette coopérative collecte 18 milliards de litres de lait en Nouvelle-Zélande à chaque saison.

Fonterra possède 33 sites de fabrication en Nouvelle-Zélande avec une capacité de transformation au Moyen-Orient, au Sri Lanka, en Malaisie, en Australie et en Amérique du Sud. En Europe, elle développe des partenariats avec le Royaume-Uni et la Lituanie.

D. VISITE DE L'EXPLOITATION VITICOLE VILLA MARIA (RÉGION D'AUCKLAND)

Lors de la visite, l'accent a été mis sur la production biologique, les différentes régions d'origine, l'entretien des vignobles, la vinification, l'élevage des vins, la politique sociale ainsi que sur tout ce qui est fait pour réduire l'impact écologique de la production : éclairage et ventilation naturels, récupération de la chaleur produite, recyclage, utilisation de véhicules hybrides.

70 % des vins sont exportés. Les régions de production sont assez nombreuses.

E. RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES INDUSTRIES PRIMAIRES (WELLINGTON)

La délégation a rencontré Ashlin Chand, Alysha Bagasra, Paul Melville et William Emerson au ministère des industries primaires (*ministry for primary industries*).

Le Président Vitel a expliqué que la délégation avait été impressionnée par la visite de la ferme de Fonterra où l'on parvient à concilier productivité avec respect de l'environnement et bien-être animal. Il s'est déclaré fort intéressé par la présentation d'une agriculture qui a pris une nouvelle dimension lorsqu'elle a cessé d'être aidée alors que l'Europe de la politique agricole commune met la prime au centre du dispositif, bien que ce système soit sans doute à l'origine même de la crise.

Les représentants du ministère ont d'abord présenté son rôle :

- déterminer les politiques et la régulation pour l'agriculture, la forêt, la pêche, la sécurité alimentaire et la biosécurité ;
- participer aux négociations sur le commerce et l'accès aux marchés ;
- protéger l'économie, l'environnement et la santé humaine contre les insectes et les maladies ;
- protéger les consommateurs des risques alimentaires ;
- protéger la réputation d'un pays producteur de nourriture saine ;
- conseiller le Gouvernement sur les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles, au bien-être animal, aux sujets environnementaux, à l'accès aux marchés, à l'amélioration de la productivité, aux relations commerciales bilatérales.

Ils ont ensuite donné un bref aperçu du pays. La population est de 4,6 millions d'habitants. Le climat bénéficie d'une forte pluviosité comme d'un bon ensoleillement, depuis le nord subtropical jusqu'au sud froid. L'herbe pousse toute l'année et le bétail est nourri en extérieur.

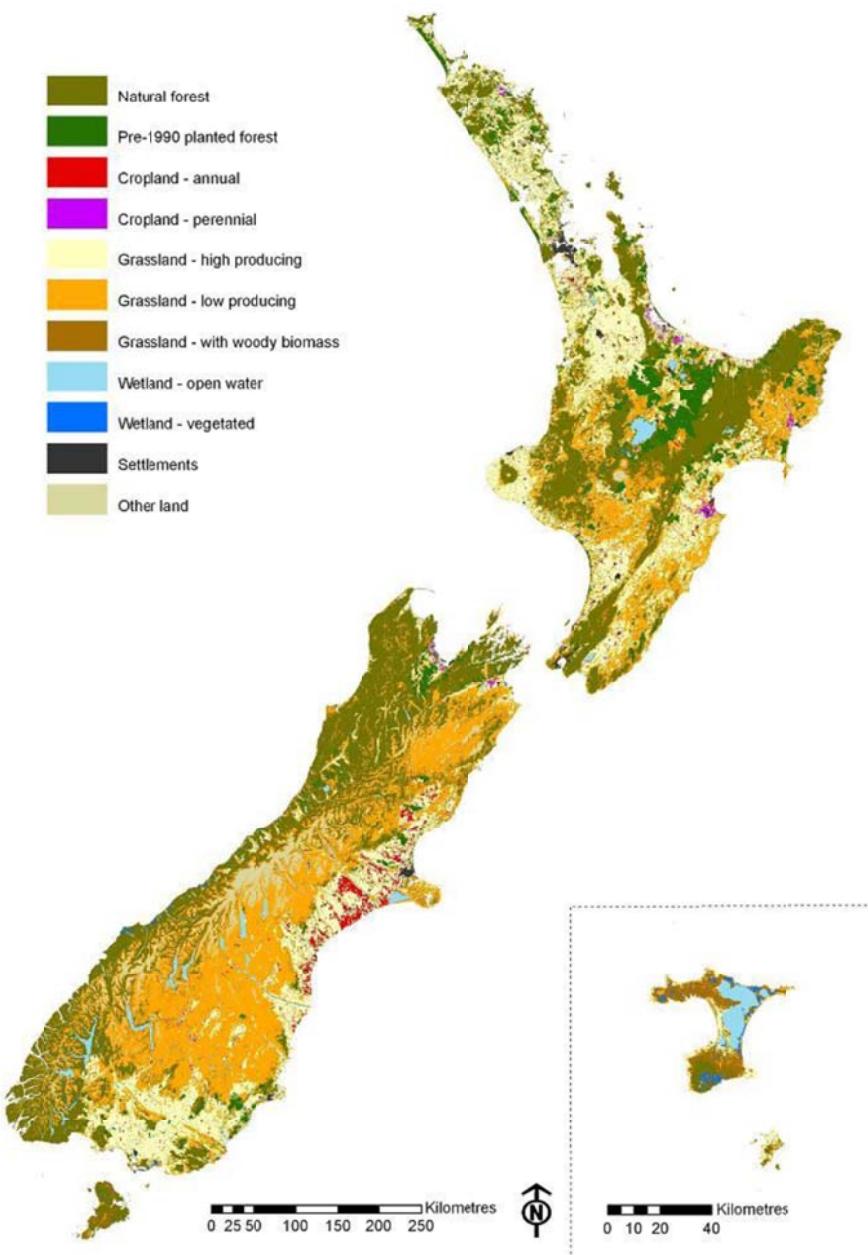
L'élevage pastoral domine avec 30 millions de moutons et 6,4 millions de vaches laitières. L'horticulture se développe fortement. La forêt couvre 1,8 million d'hectares. En matière de pêche, la zone économique exclusive de la Nouvelle-Zélande est la quatrième au monde et le pays est leader dans la gestion des quotas.

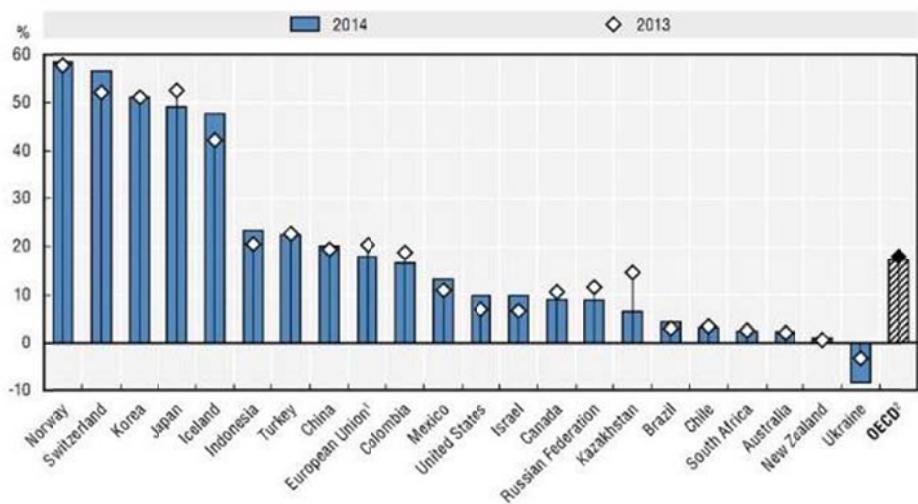
Toutes ces industries primaires sont très importantes pour le commerce intérieur et extérieur et représentent 4,1 % du PIB.

Dans les années 1970 et jusqu'en 1984, la production agricole a fortement augmenté grâce au soutien du Gouvernement. En 1984, à la suite d'une crise financière, il a été décidé de cesser brutalement toute subvention afin de rendre l'industrie primaire inventive et efficace. Dès lors, on a considéré que :

- les fermes étaient des entreprises possédées et gérées de façon privée ;
- les décisions de production et de réponse aux marchés des fermiers devaient être dictées par les marchés domestique et extérieur et absolument pas par le Gouvernement ;
- les ventes dépendaient exclusivement des attentes des consommateurs en matière de prix et de qualité ;
- les productions devaient être efficaces, profitables et soutenables.

La Nouvelle-Zélande est ainsi, à l'exception de l'Ukraine, le pays de l'OCDE qui soutient le moins son agriculture.





Les tableaux qui suivent permettent de se faire une idée précise de l'état et de la position de l'agriculture.

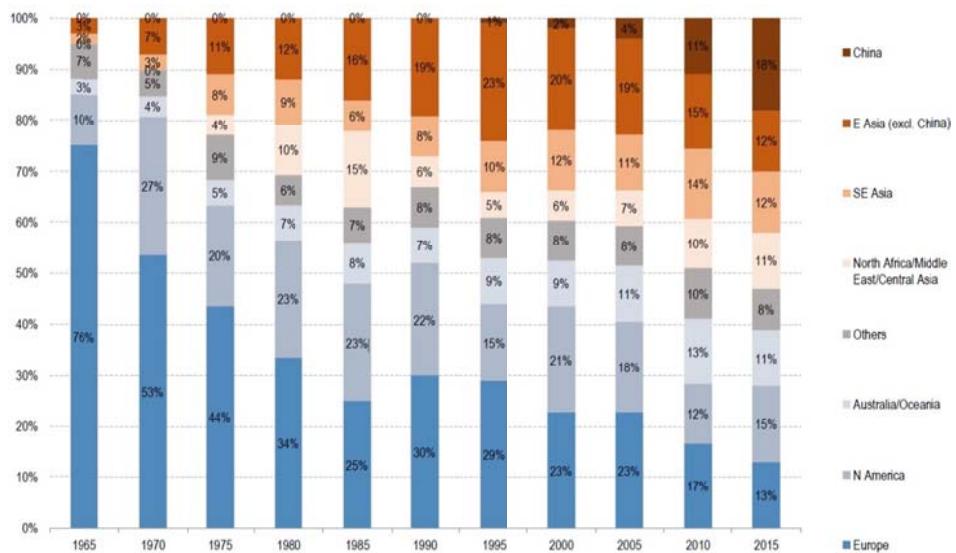
Le premier donne les résultats et les prévisions d'exportations par secteur agricole (en millions de dollars NZ – 1 NZ\$ = 0,60€)

| YEAR TO 30 JUNE | Actual | | Estimate | | Forecast | | | |
|-----------------|--------|-------|----------|-------|----------|-------|-------|-------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| DAIRY | 13659 | 13441 | 18068 | 14174 | 14813 | 16579 | 17451 | 18429 |
| MEAT & WOOL | 7715 | 7723 | 8093 | 8757 | 8543 | 8826 | 8872 | 8963 |
| FORESTRY | 4272 | 4478 | 5144 | 4630 | 4720 | 4984 | 5189 | 5409 |
| SEAFOOD | 1500 | 1466 | 1427 | 1513 | 1600 | 1658 | 1716 | 1800 |
| HORTICULTURE | 3543 | 3532 | 3786 | 3942 | 4193 | 4399 | 4482 | 4631 |
| OTHER | 1441 | 1561 | 1559 | 1960 | 1631 | 1741 | 1747 | 1866 |
| ARABLE | 167 | 221 | 231 | 199 | 199 | 202 | 211 | 223 |
| TOTAL | 32296 | 32424 | 38308 | 35175 | 35700 | 38388 | 39667 | 41320 |

On constate avec le tableau ci-après que la Nouvelle-Zélande est un petit producteur mais un grand exportateur :

| Production | Pourcentage de la production mondiale | Part de la production domestique exportée |
|------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| Lait | 3 % | 90-95 % |
| Boeuf | 1 % | 82 % |
| Viande de mouton | 3 % | 87 % |
| Laine | 14 % | 98 % |
| Venaison | non significatif | 65 % |
| Kiwi | 21 % | 93 % |
| Fruits à pépins | 1 % | 65 % |
| Vin | 0,5 % | 70 % |
| Poisson | 0,3 % | >90 % |
| Bois (conifères) | 2,3 % | 75 % |

Alors qu'en 1965 75 % des exportations étaient destinées à l'Europe, celle-ci n'en représente plus que 13 % aujourd'hui et on voit bien, avec l'ouverture des marchés, la part croissante prise par la Chine et l'Asie.



New Zealand's agricultural export markets over time from 1965-2015.

Après avoir constaté que, sans soutien public, le marché laitier en Europe n'avait aucun avenir, Pascal Deguilhem a souhaité savoir ce qui avait motivé le renoncement brutal de la Nouvelle-Zélande à toute politique de soutien à la production et si cela avait eu des effets sur le positionnement international du pays. De même, Jean-Paul Bacquet s'est interrogé sur les motivations de la grande réforme de la politique agricole néo-zélandaise.

Il leur a été répondu que les décisions prises en 1984 ont fait suite à une grave crise financière. Jusqu'alors, le lait et la viande bénéficiaient d'importantes subventions pour un tout petit marché intérieur. De facto, ce sont donc les exportations qui étaient subventionnées. Or, cela ne fonctionnait pas et personne n'achetait les produits néo-zélandais. Le Gouvernement a alors décidé d'annuler toutes les subventions dans le même temps qu'il dévaluait le dollar. Cela a entraîné une forte augmentation des prix. Cette baisse des subventions pour la production de moutons que personne n'achetait a été à l'origine de la forte diminution du cheptel ovin : de 70 à 30 millions de têtes.

Interrogés sur la crise du lait, les représentants du ministère ont expliqué que le prix du lait solidifié a chuté de plus de 8 NZD pour 100 litres il y a deux ans à 3,99 NZD aujourd'hui. Les petits producteurs vendent ainsi en-dessous de leur prix de revient, ce qui les conduit à retarder les investissements et à réduire l'usage des engrains. Il faut par ailleurs rappeler que 95 % de la nourriture est produite sur place et que l'on utilise très peu de soja.

Globalement on demande aux producteurs d'anticiper les variations de prix et de s'adapter. Dans la mesure où les cinq années précédentes avaient été bonnes, 1 % seulement des producteurs sont aujourd'hui en situation d'urgence.

Pascal Deguilhem ayant fait observer que l'on peut comprendre une telle politique en matière d'élevage pour la viande, moins pour le lait car la crise est mondiale et qu'une politique de soutien paraît dès lors indispensable, il lui a été répondu qu'une telle crise devait simplement inciter à un mouvement entre les différents secteurs agricoles, quand bien même cela supposait d'adapter les équipements.

Jeanine Dubié a demandé si, comme en France et en Europe, des fonds assuranciels permettaient de faire face à une telle crise. Il n'existe rien de tel en Nouvelle-Zélande : les seules solutions envisagées sont individuelles, hors assurance.

Pascal Deguilhem s'est interrogé sur la dépendance de la production laitière envers quasiment une seule coopérative, Fonterra. Si celle-ci représente 85 % du marché, il existe d'autres coopératives et les investisseurs étrangers, notamment chinois, sont de plus en plus présents. Fonterra propose des emprunts aux fermiers mais dans une démarche purement commerciale, qui n'a rien d'étatique. D'ailleurs, on peut noter que, alors que l'on compte 50 000 exploitations agricoles, dont 14 000 fermes laitières, et que 7 % de la population active sont employés dans ce secteur, le ministère n'emploie que 2 200 fonctionnaires, dont une quarantaine de vétérinaires et spécialistes qui se consacrent à la surveillance des abattoirs et des pêcheries.

Les représentants du ministère ont donné les réponses suivantes. Encore une fois, l'agriculture n'est en rien planifiée par l'État ; la seule régulation est l'œuvre du marché. Le Gouvernement ne dit pas aux producteurs ce qu'ils doivent

produire et les exploitations qui commettent des erreurs disparaissent. Les questions de l'aménagement du territoire, de l'unité de la politique environnementale et du risque de diversification posées par Jean-Paul Bacquet ne semblent pas inquiéter les Néo-Zélandais, qui pensent qu'en cas de chute de la valeur de la terre, les fermes seront reprises par des exploitations forestières.

Le renouvellement des générations évoqué par Jeanine Dubié ne paraît pas non plus poser problème : l'État n'intervient pas davantage dans ce cadre et laisse le secteur gérer cette question.

Les pays du Golfe clients de la Nouvelle-Zélande acceptent que les moutons soient étourdis avant l'abattage rituel halal et 80 % des moutons exportés sont d'ailleurs abattus de la sorte. Tous les abattoirs sont privés.

Faute de temps, il n'a été possible d'aborder que très brièvement les sujets liés à la pêche. Les stocks sont gérés par l'État et les niveaux de capture sont déterminés par les données scientifiques. Les quotas sont transférables et la flotte doit s'adapter aux captures disponibles. La marine participe aux opérations de lutte contre la pêche illégale à la légine dans les eaux antarctiques.

IV. IMMIGRATION

La délégation a retiré de ses entretiens et ses rencontres avec des membres de la communauté française le sentiment que, dans un pays où l'immigration est strictement contrôlée, de nombreuses possibilités s'offrent néanmoins aux Français désireux de s'installer dans le pays.

La délégation s'est entretenue à Wellington avec deux fonctionnaires du ministère de l'activité économique, de l'innovation et de l'emploi (*ministry of business, innovation and employment*) : Mme Christine Hyndman (Manager, Immigration Policy) et M. Sam Foley (Principal Policy Advisor), qui sont en charge des questions migratoires. On trouvera dans la seconde partie du rapport les explications qui ont été fournies quant aux possibilités offertes aux Français de travailler en Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est un pays d'immigration puisque même les populations maories sont venues d'autres îles.

Être situé loin de tous les autres pays permet à l'évidence d'exercer un contrôle très strict sur l'immigration et l'on peut considérer qu'il est pratiquement impossible de venir en Nouvelle-Zélande sans l'aval du Gouvernement. Ce dernier accepte, chaque année, depuis vingt ans, 750 réfugiés selon les critères de l'ONU. On estime néanmoins à 10 000 personnes le contingent de clandestins, essentiellement composé de personnes dont le visa a expiré et qui s'exposent à ne pas pouvoir revenir lorsqu'elles quitteront le pays, ce qu'il est impossible de faire sans être contrôlé.

Comme on le verra plus loin, ceux qui sont autorisés à travailler ou à s'installer sont choisis en fonction de ce qu'ils peuvent apporter au pays.

Le niveau d'immigration est assez élevé, ce qui permet de compenser le fort mouvement d'émigration des Néo-zélandais vers l'Australie. Alors que la délégation s'inquiétait de l'accroissement du nombre des réfugiés climatiques en raison de la menace que la montée des eaux fait peser sur plusieurs îles de la région, il lui a été répondu que cela ne fait qu'accentuer un mouvement qui concerne une population jeune très importante pour l'avenir du pays.

Le dernier recensement remonte à 2013.

Les règles d'acquisition de la nationalité ont changé en 2006. Il n'existe pas de droit du sol en Nouvelle-Zélande, seules les personnes dont un des parents est néo-zélandais ou résident pouvant prendre la nationalité.

Le document de synthèse que les services ont préparé pour le nouveau ministre et qui a été remis à la délégation met l'accent sur l'importance de l'immigration pour l'avenir du pays, la nécessité de mener une politique facilitant l'accès des personnes dont le pays a besoin et entravant l'arrivée des autres et la volonté de favoriser l'intégration des arrivants et d'éviter qu'ils soient exploités.

La Nouvelle-Zélande est un des pays de l'OCDE qui compte la plus forte proportion de migrants. Un travailleur sur quatre est un migrant et cette proportion atteint 44 % à Auckland. Les migrants contribuent fortement à la production et à la compétitivité des entreprises, ils jouent un rôle important dans l'exploitation laitière, l'horticulture, la viticulture, la reconstruction de la région du Canterbury, les soins aux personnes âgées et la pêche.

Dans un cadre intergouvernemental, la politique d'immigration doit veiller à ce que les migrants ne se substituent pas aux travailleurs locaux.

La présence de personnes originaires de 59 pays est un atout pour le tourisme. L'immigration tient une place importante dans les objectifs de la politique économique, de la politique commerciale, de la politique de sécurité et de la politique de défense. Une politique d'immigration spécifique en direction des pays du Pacifique permet que 80 % des 9 000 travailleurs saisonniers soient originaires de ces pays, dans le cadre du dispositif *Recognised Seasonal Employer* (RSE).

Les quelques statistiques qui suivent permettent de mesurer la contribution de l'immigration à l'économie du pays. La Nouvelle-Zélande a accueilli 2,2 millions de visiteurs en 2013-2014, le tourisme ayant rapporté 9,8 millions de NZD au pays. L'investissement des migrants dans l'économie atteint 1,2 milliard depuis 2009.

En six saisons, le RSE a permis l'accès de 40 000 travailleurs saisonniers. En 2013-2014, 500 00 décisions relatives à l'immigration ont été prises ; le centre

de contact a géré 695 000 appels et e-mails ; 1743 personnes ont été empêchées d'embarquer à destination de la Nouvelle-Zélande ; l'accès a été refusé à 1 026 individus ; 683 personnes ont été renvoyées et 1 222 sont parties volontairement.

L'ensemble des informations relatives aux tendances migratoires peut être consulté sous le lien suivant : <http://www.mbie.govt.nz/publications-research/research/migrants---monitoring/migration-trends-and-outlook-2014-15.pdf>

SECONDE PARTIE : DES SIMILITUDES ET DES LIENS À RENFORCER

I. SYSTÈME DE SANTÉ : DES SIMILITUDES ET DES CHOIX DIFFÉRENTS

La délégation a pu vérifier que nos deux pays sont confrontés à des difficultés similaires dans plusieurs domaines mais que les réponses apportées diffèrent souvent, la Nouvelle-Zélande faisant des choix d'inspiration plus libérale.

A. RÉCEPTION PAR LA COMMISSION DE LA SANTÉ DU PARLEMENT

La commission de la santé du Parlement est présidée par Simon O'Connor et est composée de Barbara Kuriger, Jacqui Dean, Kevin Hague, Annette King, le Dr Shane Reti, Scott Simpson, Barbara Stewart et Poto Williams.

Après avoir présenté les membres de la délégation et souligné que deux d'entre eux sont médecins, Philippe Vitel s'est déclaré heureux de pouvoir échanger avec ses collègues néo-zélandais sur l'organisation du système de santé, sur son financement, sur l'organisation de la distribution pharmaceutique ainsi que sur les appels d'offres pour les molécules.

En France, la cotisation d'assurance maladie est obligatoire et permet de prendre en charge 72 % des dépenses de santé des assurés. Des assurances complémentaires volontaires en prennent en charge de 16 à 18 %. Le reste à charge des patients se situe donc autour de 10 %, avec des différences en fonction des pathologies : si les plus lourdes sont prises en charge quasiment en totalité, nous rencontrons d'énormes problèmes pour la dentisterie et pour les appareils oculaires et auditifs, pour lesquels le reste à charge peut atteindre 30 à 40 %.

La France est également confrontée à un important phénomène de désertification médicale, les médecins étant réticents à s'installer à la campagne mais aussi dans certains quartiers urbains, ce qui est à l'origine de fortes inégalités dans l'accès aux soins, avec un médecin pour 100 habitants par endroits et 1 pour 500 à d'autres.

Les députés français sont donc très intéressés de savoir comment ces questions sont gérées en Nouvelle-Zélande mais aussi de connaître les modalités de prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Le Président O'Connor s'est déclaré ravi de la visite des membres du groupe d'amitié, qui contribue au renforcement des liens entre les parlementaires des deux pays. Il a présenté les membres de la commission et expliqué que celle-ci étudie les textes proposés par le Gouvernement avant leur examen en séance publique. Elle peut, comme son homologue française, auditionner toute personne de la société civile.

Le Gouvernement consacre 16 milliards à la santé, dont 800 millions au titre du médicament, sous l'égide du ministère de la santé. Le système de santé public néo-zélandais couvre le remboursement des catégories de soins les plus coûteux (traitements à l'hôpital, soins d'urgence) et d'autres types de soins (analyses médicales et radiologie dans les hôpitaux publics, suivi de la grossesse-maternité). Il subventionne par ailleurs, en partie et dans certains cas, les consultations médicales chez les médecins spécialistes (ostéopathe, physiothérapeute, etc.).

Il ne couvre pas en revanche les soins courants, comme les visites médicales de routine et les consultations médicales, ainsi que les frais occasionnés par des soins dentaires. On peut donc dire que la santé est gratuite pour les pathologies les plus graves et pour les accidents, grâce à l'*Accident Compensation Corporation* (ACC), mais, pour le reste, lorsque l'on se rend chez son médecin de famille, on paie consultation et médicaments. Il existe aussi un système privé qui permet de choisir son médecin. En fait, lorsque l'on rencontre un problème de santé, on peut soit attendre une crise et s'adresser alors au système public, soit anticiper et se tourner vers le privé. Si le secteur public ne refuse jamais d'examiner une personne, les délais y sont nettement plus longs.

C'est Pharmac, l'agence du médicament, qui est en charge des négociations avec les firmes pharmaceutiques. Disposant d'un budget limité, Pharmac examine chaque année si de nouveaux médicaments peuvent être financés. Dans l'affirmative, elle se lance dans des négociations commerciales compliquées avec les industriels.

Interrogé sur les médicaments génériques, le Président a répondu que Pharmac, qui détient un monopole en matière de médicaments, a souvent recours à des génériques. Ainsi, alors qu'il existe cinq ou six méthodes de prélèvement pour le diabète, une seule est acceptée par Pharmac : si une personne recourt à une autre, c'est à ses frais.

Jean-Paul Bacquet a expliqué qu'en France c'est l'Agence du médicament qui attribue, en fonction du service médical rendu, l'autorisation de mise sur le marché qui permet qu'un médicament soit remboursé. Il a aussi présenté le mécanisme des projets de loi de financement de la sécurité sociale qui fixent

annuellement les recettes et les objectifs de dépenses pour un montant équivalent à celui du budget de l'État, en insistant sur l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) et la pénalisation des médecins sur-prescripteurs.

En réponse à une question de Jeanine Dubié relative aux accidents du travail, les membres de la commission ont indiqué que le Gouvernement néo-zélandais couvrait tous les accidents, même en cas d'erreur médicale.

Un bref débat a ensuite eu lieu sur les possibles conflits entre dossier médical partagé et protection du secret médical et des libertés individuelles.

Plusieurs membres de la commission ont fait observer que, originaires du monde rural, ils étaient aussi confrontés à la difficulté de convaincre médecins et dentistes de s'installer dans de petites communautés de 2 000 ou 3 000 personnes où, en dépit des aides du Gouvernement, les salaires sont peu élevés. C'est d'autant plus regrettable que, si on parvient à les inciter à venir, en général ils adorent la vie sur place et y restent. Pour y remédier, on renforce le rôle des infirmières auprès des médecins, à la satisfaction des deux catégories, et on encourage les regroupements de médecins, pour assurer la permanence des soins dans de vastes territoires. Des aides sont en outre destinées aux frais de transport et aux salaires des remplaçants. Enfin, il apparaît souhaitable, dans la mesure du possible, de soutenir l'installation de médecins eux-mêmes originaires de ces régions.

Les députés français ont interrogé leurs collègues sur le vieillissement, qui est en France un problème important puisque 20 % de la population a plus de 70 ans et que l'on devrait atteindre 30 % dans 15 ans. On compte aujourd'hui 1,3 million de personnes dépendantes, pour un coût de 30 milliards d'euros. Il faut donc non seulement développer une politique de prévention mais aussi réfléchir au financement de la prise en charge de la dépendance. La meilleure solution consiste sans doute à garder les personnes âgées le plus longtemps possible à domicile, mais cela suppose de développer l'accompagnement. L'accueil en maison spécialisée coûte souvent trop cher aux familles, en dépit des aides d'État, le mécanisme d'assurance-dépendance étant insuffisamment développé. Une récupération sur héritage est aussi possible. Le coût de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer est également très lourd.

La situation ne revêt pas une telle ampleur en Nouvelle-Zélande. Tout est financé par l'impôt. On privilégie le maintien à domicile en payant pour être aidé par des professionnels, mais il n'existe pas de maisons spécialisées comme nos EHPAD.

Le problème du vieillissement est toutefois pris très au sérieux car il induit un accroissement de problèmes sanitaires corrélatifs comme le diabète, les insuffisances cardiaques.

L'obésité est aussi problématique car 31 % des adultes sont en surpoids et même 50 % chez la population originaire du Pacifique.

À une autre occasion, l'ambassadrice de France a expliqué que les Polynésiens se trouvant en Nouvelle-Zélande bénéficiaient d'accords de santé.

Les membres de la commission ont enfin invité leurs collègues à visiter les camions qui se trouvaient devant le Parlement. Ces unités mobiles financées par des donations sont destinées à désengorger les hôpitaux mais aussi à compenser la désertification.

II. LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La délégation a constaté que les relations entre nos deux pays se renforcent sans cesse, en particulier en raison des liens de voisinage, la Nouvelle-Calédonie étant le territoire le moins éloigné de la Nouvelle-Zélande.

A. GÉNÉRALITÉS

La Nouvelle-Zélande mène une diplomatie caractérisée par son orientation commerciale et son engagement en faveur du multilatéralisme ; en témoigne l'obtention, en octobre 2014, d'un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) pour les années 2015-2016.

L'Océanie est au cœur des priorités de Wellington, qui lui consacre une part importante de son activité diplomatique et de son aide au développement. La Nouvelle-Zélande a ainsi annoncé, en septembre, 2015 vouloir consacrer 1 million de NZD sur trois ans à l'aide au Pacifique. Elle contribue aux efforts de règlement des crises régionales, le plus souvent aux côtés de l'Australie, dans le cadre du Forum des Îles du Pacifique (FIP), comme aux îles Salomon (RAMSI), aux îles Fidji (suspension du FIP en 2009) et aux Tonga en 2006 (intervention armée). Elle est par ailleurs l'un des membres fondateurs de la Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation régionale d'aide au développement.

Avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande s'est engagée dans un processus d'approfondissement des relations bilatérales avec comme objectif la création à terme d'un marché commun, le *Single Economic Market*, dont les négociations ont été lancées en 2009.

La diplomatie néo-zélandaise est mobilisée en vue de la signature d'accords de libre-échange avec les pays d'Asie et du Pacifique. Après la signature d'un accord avec Hong-Kong, la Malaisie ainsi qu'avec la Corée du Sud (mars 2015), la Nouvelle-Zélande est partie à l'Accord Transpacifique avec 11 autres pays (TPP). Elle a également fait de l'ouverture de négociations d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne l'une de ses priorités.

B. LES RELATIONS AVEC LA FRANCE

La relation de qualité qui unit la France et la Nouvelle-Zélande est marquée par la solidarité née des champs de bataille de la Première guerre mondiale, par des valeurs communes, et par une volonté partagée de maintenir la stabilité et d'accroître la prospérité de la région Pacifique. Notre coopération au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, où la Nouvelle-Zélande siège en tant que membre non permanent pour 2015-2016, est excellente.

1. Échanges

Les échanges entre la France et la Nouvelle-Zélande se sont intensifiés au cours des dix dernières années, notamment depuis 2011 marquée par plusieurs temps forts dont la remise des « Têtes Maories » et la première visite depuis 1983 d'un ministre des affaires étrangères français. L'année 2015 a marqué le 70^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays.

2. Relations politiques

Les relations entre la France et la Nouvelle-Zélande sont excellentes. Depuis la visite à Paris du Premier ministre néo-zélandais en 2003, qui a donné un nouvel élan à la coopération, les échanges se sont intensifiés.

La déclaration conjointe faite à Paris le 8 novembre 2013 par les ministres des affaires étrangères français et néo-zélandais, qui fait suite à celle du 9 septembre 2011 d'Auckland, énonce les quatre domaines de coopération principaux entre nos deux pays : centenaire de la Première Guerre mondiale, climat et environnement, Pacifique et intégration régionale des collectivités françaises et Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'ambassade de France en Nouvelle-Zélande accompagne la communauté de 4 400 Français résidant en Nouvelle-Zélande. On compte **9 000 personnes avec les binational et les résidents qui ne sont pas enregistrés**. Plus de 60 000 visiteurs et touristes français se rendent chaque année en Nouvelle-Zélande, dont la moitié en provenance de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Les relations entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie se sont renforcées à la faveur de l'affectation et de l'action d'un « *délégué pour la Nouvelle-Calédonie* » au sein de l'ambassade de France à Wellington depuis novembre 2012. Son rôle principal consiste à représenter, promouvoir, et pérenniser les intérêts de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande, ses attributions intéressant les secteurs politique, économique, culturel et éducatif, et scientifique et technique.

3. Visites

Le Premier ministre néo-zélandais, M. John Key, a effectué une visite en France en septembre 2013 au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances. M. Key était également présent lors de l'ouverture de la Conférence de Paris sur le climat en décembre 2015. Le ministre des affaires étrangères néo-zélandais s'est rendu en France en novembre 2013 et en mars 2015.

Le ministre des affaires étrangères français s'est rendu en Nouvelle-Zélande en septembre 2011, où il a notamment participé au « Dialogue Post-Forum » du Forum des îles du Pacifique. La France, partenaire des États de la région, a réaffirmé son engagement en Océanie et son soutien à l'insertion croissante des collectivités françaises du Pacifique dans leur environnement régional. Le ministre des sports s'est rendu en Nouvelle-Zélande à l'occasion de la Coupe du monde de rugby en 2011. Le secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire s'est rendu en Nouvelle-Zélande en novembre 2013 afin de préparer les commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale.

Les relations se renforcent dans le Pacifique où la France est présente à travers ses trois collectivités territoriales, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. À l'occasion d'une visite en juillet 2012, le ministre des affaires étrangères néo-zélandais, Murray McCully, a réaffirmé l'excellence de la relation entre son pays et la Nouvelle-Calédonie ; une nouvelle visite pourrait avoir lieu en 2016. Il s'est également rendu en Polynésie française en décembre 2013.

Les premières visites officielles des présidents des exécutifs calédonien et polynésien en Nouvelle-Zélande en juillet 2005 ont constitué un signal fort pour l'insertion régionale de nos collectivités. La Nouvelle-Zélande a d'ailleurs soutenu en 2006 l'accession de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française au statut de membre associé, et celle de Wallis-et-Futuna au statut d'observateur au sein du Forum des Îles du Pacifique, l'organisation politique et de coopération de la région.

Les objectifs de la France et de la Nouvelle-Zélande convergent en Océanie. La France souhaite renforcer l'insertion de ses collectivités du Pacifique dans leur environnement régional, politique qu'appuie la Nouvelle-Zélande. La tenue régulière depuis 2003 des sommets France-Océanie, dont la quatrième édition a eu lieu en novembre 2015 à Paris autour du Président de la République, permet d'approfondir cette politique.

Mais c'est bien évidemment la concomitance avec la **visite du Premier ministre Manuel Valls**, la première depuis celle de Michel Rocard en 1991, qui a marqué le début du séjour de la délégation. Selon l'ambassadrice de France, « *cette visite était attendue et il faut maintenant capitaliser sur une visibilité et une crédibilité nouvelles de notre pays* ». Il faut ainsi rappeler aux ministères qu'ils ne

doivent pas négliger nos partenaires et amis de cette partie du monde où se trouvent les voisins de nos territoires du Pacifique.

D'après le compte rendu du ministère des affaires étrangères, crédibilité et visibilité nouvelles ont été données à notre relation politique et économique et au dynamisme de notre jeune communauté française. La visite officielle du Premier ministre a répondu aux attentes, 25 ans après le déplacement du Premier ministre Michel Rocard. De nombreux aspects de notre relation ont été abordés : histoire commune dont le centenaire de la Première guerre mondiale qui s'est traduit par la présence des troupes néo-zélandaises lors du défilé du 14 juillet 2016, intégration de nos territoires dans le Pacifique et soutien qualifié de la Nouvelle-Zélande au processus d'accession de membres à part entière du FIP, soutien sans réserve de notre pays à l'ouverture d'une négociation d'un accord UE-Nouvelle-Zélande équilibré et respectueux de nos intérêts, reconnaissance de la qualité de la candidature d'Helen Clark au poste de secrétaire général des Nations unies, vision commune sur les grands enjeux de paix et sécurité, volonté partagée de densifier notre relation économique. Il faut désormais capitaliser sur cette visite.

Construite autour de trois moments forts pour inscrire notre relation avec la Nouvelle-Zélande dans l'avenir (rencontre avec la communauté française, dîner informel et rencontre officielle avec le Premier ministre John Key, petit-déjeuner avec des investisseurs et chefs d'entreprises néo-zélandais), le Premier ministre Manuel Valls est arrivé de Nouvelle Calédonie le 1^{er} mai, accompagné notamment de la ministre des outre-mer, d'une délégation de députés (les quatre députés du groupe d'amitié France-Nouvelle-Zélande se trouvaient déjà sur place), des présidents des gouvernements de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie, MM. Philippe Germain et Edouard Fritch, et du maire d'Arras, M. Frédéric Leturque.

a) L'intégration des territoires français dans le Pacifique

Le Premier ministre a rappelé qu'en tant que voisin de la Nouvelle-Zélande, la France partage des défis communs dans le Pacifique (surveillance maritime, lutte contre le changement climatique, développement économique et stabilité politique) ; elle a fait le choix de promouvoir l'intégration régionale de nos collectivités françaises du Pacifique. Le soutien de la Nouvelle-Zélande à l'aspiration de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie à devenir membres à part entière du Forum des Îles du Pacifique y contribuerait. John Key, comme le ministre des affaires étrangères McCully présent à la réunion officielle, ont confirmé leur soutien à notre démarche : nos territoires comptent pour la Nouvelle-Zélande en raison de leur niveau de développement économique (M. McCully a suggéré une adhésion des territoires à la négociation PACER+) et de la présence de la France, importante pour la stabilité politique régionale. La Nouvelle-Zélande ne décidait cependant pas seule de l'adhésion de nos territoires au PIF ; elle était prête à soutenir le processus devant conclure à cette adhésion de membre à part entière (« *we are happy to raise the opportunity for a pathway to membership* »). Le ministre McCully s'est engagé à évoquer ce sujet lors de la

prochaine réunion des ministres des affaires étrangères du PIF et le Premier ministre John Key a promis d'évoquer le sujet avec son homologue australien et le Président de Fidji lors de son déplacement officiel en juin 2016. Il considérait en effet Fidji comme un pays central dans la région, même si la succession de quatre coups d'État militaires y entrave les investissements néo-zélandais. Dans la région Pacifique, le Premier ministre de Samoa est un homme politique respecté dont les talents de facilitateur seront utiles.

Cette volonté partagée d'une meilleure intégration de nos territoires dans la région s'est illustrée par la signature des textes modifiant l'accord relatif à la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie par le président Philippe Germain et le ministre des transports néo-zélandais Simon Bridges, en présence des deux Premiers ministres.

b) Les enjeux internationaux

Lors du dîner informel, Manuel Valls et John Key ont constaté qu'ils partagent très largement les mêmes analyses sur les principaux sujets internationaux et en particulier sur :

- la lutte contre le terrorisme et la situation en Irak et en Syrie : John Key a indiqué que la Nouvelle-Zélande serait toujours présente dans la lutte contre les extrémismes et continuerait à jouer son rôle en restant engagée sur les théâtres extérieurs et en augmentant son budget de défense. John Key a convenu que la lutte contre le radicalisme religieux est un défi difficile. En Nouvelle-Zélande, une dizaine de « combattants étrangers » sont identifiés, certains étant sur le retour ; quelques femmes s'étaient engagées. Une centaine de personnes sont sous surveillance, pour moitié issues de l'immigration et pour moitié d'origine maorie. La situation en Irak reste très préoccupante. La présence d'une centaine de formateurs militaires néozélandais est utile. John Key réfléchit à l'après 2017, date annoncée de leur retour.

Sur la Syrie, au-delà de l'inquiétude partagée sur la réalité du cessez-le-feu et le processus de transition politique, John Key a indiqué que la situation sur le terrain semble s'améliorer avec la reconquête de territoires contrôlés par Daech. Il a indiqué être inquiet sur la situation en Tunisie et a interrogé le Premier ministre sur l'Algérie. Les deux Premiers ministres ont convenu de continuer les échanges de renseignements sur les filières et la situation sur le terrain.

Le Premier ministre français a fait le point sur l'initiative française sur le processus de paix au Proche-Orient. Le ministre des affaires étrangères M. McCully a indiqué souhaiter un soutien du Conseil de sécurité des Nations unies à l'initiative française : « *le silence de 7 ans du Conseil sur le sujet n'est pas justifié* ». Les propositions du Quartet et de la Ligue arabe doivent également être prises en compte. La Nouvelle-Zélande soutiendrait toutes les initiatives permettant une amélioration de la situation sur le terrain. John Key a également évoqué la nécessité d'avancer sur la question palestinienne.

– Présidence néo-zélandaise du Conseil de sécurité des Nations Unies : John Key a confirmé la poursuite de l’engagement international de la Nouvelle-Zélande à l’issue du mandat au CSNU. M. McCully a indiqué réfléchir à des initiatives sur le processus de paix au Proche-Orient et sur les combattants étrangers, lors de la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies en septembre prochain, tout en sachant qu’il aurait également à traiter les sujets d’actualité du moment.

– Climat : le sujet a été abordé avec la ministre en charge des questions climatiques qui participait au dîner informel. Mme Bennett revenait de la cérémonie de signature de l’accord de Paris à New-York. Interrogée par Manuel Valls, elle a indiqué que la Nouvelle-Zélande pourrait ratifier l’accord d’ici 8 mois, une fois modifiés certains textes législatifs. Une revue du marché carbone est en cours. Elle a estimé que la ratification permettrait de mettre la pression sur les acteurs économiques encore réticents sur ce sujet. Lors de la réunion officielle, John Key a tenu à rappeler « *l’exception néo-zélandaise, celle d’un petit pays* » au profil d’émission d’un pays en développement et pour qui seule la recherche scientifique permettrait de réduire les émissions de méthane du secteur agricole.

c) Relations avec l’Union européenne : négociation d’un accord de libre-échange ; relation avec la Chine.

Comme premier sujet abordé lors de la rencontre officielle et du dîner, John Key a interrogé Manuel Valls sur notre position sur le projet d’accord de libre-échange entre l’Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Il a souligné que si la Chine et l’Australie étaient les premiers marchés de la Nouvelle-Zélande, l’Union européenne restait le partenaire commercial historique et accueille de nombreux co-investissements ; la Nouvelle-Zélande doit diversifier ses marchés. L’agriculture serait bien évidemment un sujet important des discussions ; il sait que les agriculteurs français « *savent se faire entendre* » mais aussi que la politique agricole européenne a beaucoup changé.

John Key a interrogé le Premier ministre sur la question des migrants. La Nouvelle-Zélande semblait n’accueillir que 750 réfugiés par an depuis 30 ans mais ce chiffre ne reflète pas la réalité. Lors des crises au Kosovo ou en Syrie, la Nouvelle-Zélande a accueilli un nombre supérieur de réfugiés ; la révision en cours du dispositif d’accueil conduirait certainement à une augmentation du quota d’accueil annuel.

d) Développer le potentiel de notre relation économique en s’appuyant sur le dynamisme de notre communauté française

Les deux Premiers ministres sont convenus que la relation économique devait se densifier. La récente visite d’une délégation du MEDEF de 30 entreprises conduite par Guillaume Pepy, président de la SNCF, témoignait de l’intérêt renouvelé pour la Nouvelle-Zélande. La négociation d’un accord UE-Nouvelle-Zélande contribuerait également à rééquilibrer l’asymétrie de nos

investissements. Le petit-déjeuner avec une dizaine d'investisseurs et chefs d'entreprises néo-zélandaises l'avait conforté dans le potentiel de développement de notre relation : l'image de la France est bonne et les réformes en cours, en particulier celle sur le travail, répondent à une demande des investisseurs. L'innovation et la créativité sont clairement les thèmes à privilégier dans notre coopération bilatérale.

John Key a mentionné le potentiel de développement du secteur des services (tourisme, technologies de l'information) pour l'investissement français et l'excellente performance des entreprises françaises dans le secteur des transports (Airbus et ATR).

Lors de la réception offerte à la communauté française (450 personnes sur les 1850 Français inscrits à Auckland) au Musée d'Auckland, le Premier ministre a remis les insignes de Chevalier et Officier dans l'Ordre des arts et lettres à la photographe d'origine maorie Fiona Pardington et au cinéaste Sir Peter Jackson. Cette cérémonie en l'honneur de deux personnalités emblématiques de la scène culturelle néo-zélandaise a grandement contribué à la visibilité médiatique du déplacement du Premier ministre, lequel a par ailleurs accordé un entretien au quotidien *New Zealand Herald*.

4. Relations avec la Nouvelle-Calédonie

La relation entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande relève elle aussi d'une coopération « Nord-Nord » ces deux pays présentant en effet un niveau de développement comparable. La Nouvelle-Calédonie est le plus proche voisin géographique de la Nouvelle-Zélande. En plus de beaucoup d'autres raisons, cela explique les liens très étroits qui unissent ces deux pays.

Au-delà de la collaboration administrative et de l'ensemble des actions menées et coordonnées par le délégué pour la Nouvelle-Calédonie dans ce pays, le premier d'un réseau en construction (voir ci-dessous), il convient de noter qu'au cours des cinq dernières années, la moyenne annuelle des fonds de coopération consacrés à la mise en œuvre de projets avec la Nouvelle-Zélande s'est élevée à 5 millions d'euros et les actions de coopération bilatérale se sont concentrées autour de cinq secteurs principaux :

- la coopération scientifique avec les organismes de recherche tels que GNS et NIWA,

- la coopération éducative au travers d'un programme de formation professionnelle continue s'adressant aux enseignants de français,

- la coopération sportive (essentiellement rugbystique) dans le cadre de l'accord de partenariat avec le Collège-Lycée de Lindisfarne,

- les échanges culturels,

– les échanges économiques : dans le cadre de la lettre d'intention (MoU) signée en juillet 2012 à Nouméa entre les chambres de commerce et d'industrie franco-néo-zélandaise (FNZCCI) et de Nouvelle-Calédonie (CCI), visant à faciliter les accords de partenariats avec des entreprises calédoniennes, une base de données des acteurs économiques des deux pays a été élaborée par la délégation pour la Nouvelle-Calédonie à Wellington. Cette base de données a permis de recenser 87 entreprises (55 de Nouvelle-Calédonie, 32 de Nouvelle-Zélande) échangeant dans sept secteurs différents, à savoir la fourniture d'équipements et de matériels de construction, l'agroalimentaire, les transports et transitaire, la mine et la construction et les services aux entreprises.

Le délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande occupe une situation particulière.

L'une des missions clé du délégué pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande consiste, outre le développement et le suivi de la coopération bilatérale (voir ci-dessus), en l'organisation d'événements diplomatiques tels que la coordination de visites officielles en Nouvelle-Zélande d'institutions de Nouvelle-Calédonie. De telles visites bilatérales contribuent au renforcement du dialogue politique entre les institutions de la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement néo-zélandais, préalable essentiel à toute coopération pérenne et mutuelle dans les domaines économiques et commerciaux, culturels et éducatifs, et des sciences et de l'innovation.

Durant l'année 2014 par exemple, douze déplacements bilatéraux, coordonnés par la délégation de Nouvelle-Calédonie, ont impliqué, l'Association des maîtres d'ouvrage sociaux (AMOS) de Nouvelle-Calédonie, l'Université (UNC), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Grand observatoire pour la biodiversité et l'environnement du Pacifique Sud (GOPS), le Service de la géologie (SGNC) et l'ADECAL, les Forces armées (FANC), et l'Amicale des anciens combattants. Dans le même temps, quatre représentants d'institutions néo-zélandaises se sont rendus en Nouvelle-Calédonie.

En complément de la coordination de ces déplacements, quinze communications orales ont été présentées par le délégué, notamment sur les évolutions institutionnelles et politiques en cours en Nouvelle-Calédonie afin d'augmenter la visibilité de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande.

Quelques mois après sa visite en Nouvelle-Calédonie, l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande pour le développement économique dans le Pacifique, Shane Jones, a à son tour reçu Philippe Germain, accompagné du député Philippe Gomès. Ils sont convenus de travailler sur une déclaration commune d'intention définissant le cadre et les objectifs de collaboration entre les administrations calédoniennes et néo-zélandaises. Le but est de faciliter les relations commerciales en assouplissant les barrières douanières, réglementaires et phytosanitaires entre les deux pays. Un travail qui profiterait à de nombreuses entreprises locales soucieuses de s'implanter sur le marché néo-zélandais.

Une table ronde a ensuite été organisée autour de la délégation de la Nouvelle-Calédonie composée de représentants du cluster Avenir Export, un regroupement d'entreprises souhaitant se développer à l'international. Le président du gouvernement a présenté à un auditoire attentif la politique de diplomatie économique menée par la Nouvelle-Calédonie. Des échanges extrêmement constructifs ont suivi. Ainsi, un groupe néo-zélandais du BTP envisage très sérieusement de faire appel à des entreprises calédoniennes pour faire face à de grands chantiers, soit en les associant directement à certains projets, soit en mobilisant leurs personnels sur des opérations ponctuelles. Une perspective très intéressante dans le cadre de la relance du secteur du BTP calédonien.

Une mission de diplomatie économique se rendra en Nouvelle-Zélande du 7 au 10 juin et associera très largement le monde économique calédonien.

Sur le plan politique et institutionnel, l'engagement commun du Premier ministre et de Philippe Germain aura permis de faire évoluer la position néo-zélandaise quant à la demande de la Nouvelle-Calédonie de devenir membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique. Le Premier ministre John Key a affirmé son soutien à la démarche et s'est engagé à relancer les discussions avec les autres pays du FIP en ce qui concerne les règles d'adhésion. Accéder au statut de membre à part entière de l'unique organisation politique régionale revêt une certaine importance pour la Nouvelle-Calédonie qui pourrait ainsi s'intégrer dans les accords commerciaux de la zone.

Cette question a aussi été au cœur de la rencontre entre le président du gouvernement, accompagné du député Philippe Gomès, et le ministre des affaires étrangères Murray McCully. Par ailleurs, les échanges ont porté sur le second câble numérique et les accords de commerce en cours de négociation en Océanie. Le 2 mai, Philippe Germain et le ministre des transports Simon Bridges ont signé, en présence de Manuel Valls, l'arrangement administratif négocié en novembre 2015 qui va permettre de doubler les vols entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande. Les compagnies AirCalin et Air New-Zealand peuvent désormais passer à quatre allers-retours hebdomadaires chacune, avec des avions de 350 sièges maximum – contre deux de 300 sièges auparavant – pour atteindre cinq allers-retours à partir de mars 2018. Une disposition qui répond à l'ambition de la Nouvelle-Calédonie de développer son tourisme.

5. L'Union européenne et la Nouvelle-Zélande

Jusqu'en 2007, les relations euro-néo-zélandaises reposaient sur la déclaration commune signée au mois de mai 1999, qui prévoyait notamment « *un dialogue politique régulier, y compris des consultations au niveau ministériel* ». Le cadre économique et commercial est antérieur : premier accord sur les mesures sanitaires et vétérinaires en 1996 et accord de reconnaissance mutuelle en 1999 visant à faciliter le commerce des produits industriels.

Plusieurs accords sectoriels sont venus compléter ce tableau :

- l'accord de 1991 entre la Commission européenne et la Nouvelle-Zélande relatif à la coopération dans le domaine des sciences et de la technologie ;
- l'accord de 1997 entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires applicables au commerce d'animaux vivants et de produits animaux ;
- l'accord de 1998 sur la reconnaissance mutuelle entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande ;
- un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), signé en 1998, visant à faciliter le commerce des produits industriels, notamment des produits médicaux et pharmaceutiques et des équipements de télécommunications ;
- un accord sur les mesures sanitaires et vétérinaires, entré en vigueur en 2003, qui vise à faciliter le commerce des animaux et des produits animaliers en opérant une convergence des normes ;
- un accord horizontal dans le domaine aérien, conclu en juin 2005 ;
- un accord de coopération scientifique et technologique, signé en juillet 2008, qui actualise l'accord de 1991.

En 2004, un plan d'action « Priorités des coopérations futures » a été adjoint à la déclaration de 1999. Le plan d'action a été révisé en 2007 et un document reprenant « l'acquis » de la déclaration de 1999 et du plan d'action de 2004 a pu être adopté.

Ainsi, la déclaration conjointe UE / Nouvelle-Zélande sur les relations et la coopération, adoptée à Lisbonne en septembre 2007, a permis d'étendre et d'approfondir les domaines de coopération. Elle énonce des objectifs communs tels que le soutien au système des Nations unies, la promotion du développement durable et de la prospérité dans la région Asie-Pacifique et ouvre la voie à une coopération élargie dans les domaines de la sécurité énergétique, du changement climatique, de la lutte contre le terrorisme, des échanges commerciaux et de l'innovation. La déclaration conjointe souligne également l'importance de coopérer et de faciliter les échanges en matière de transport, de science et de recherche (participation aux programmes-cadres communautaires de recherche) et d'éducation (échanges de jeunes).

La conclusion de l'accord-cadre avec l'Union européenne (PARC), paraphé début 2015, devrait remplacer la déclaration conjointe sur les relations et la coopération du 21 septembre 2007 (en vigueur pour 5 ans) et renouveler substantiellement la relation UE-Nouvelle-Zélande, en couvrant de nouveaux champs de coopération.

6. Les Nations unies et la Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande attache une grande importance à l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont elle est l'un des membres fondateurs. Élu en octobre 2014 pour le biennum 2015-2016, elle siège depuis le 1^{er} janvier 2015 au Conseil de sécurité pour la quatrième fois (la dernière fois, en 1993-94).

La Nouvelle-Zélande a assuré la présidence du Conseil de sécurité en juillet 2015 et le fera de nouveau en septembre 2016. Elle préside deux organes subsidiaires du Conseil de sécurité : le Comité 1988 (Talibans) et le Comité 1267/1989 (Al Qaida).

Les proximités de vues sont nombreuses avec la France et la coopération de grande qualité sur les principaux sujets onusiens.

On l'a dit, l'ancienne Premier ministre Helen Clark, présidente du PNUD depuis 2009, brigue aujourd'hui la succession de Ban Ki-Moon au poste de secrétaire général des Nations unies et bénéficie du soutien du Gouvernement en place, qui souhaite un soutien français à cette candidature. Sans, bien sûr se prononcer à ce stade, Manuel Valls l'a qualifiée d'*« excellente candidate »*.

C. DÉFENSE

La délégation, qui avait souhaité mettre l'accent sur les questions de défense, a reçu de très intéressantes informations des représentants du ministère néo-zélandais, qui sont venues compléter celles qui lui avaient été fournies en France. Elles confirment l'intérêt de poursuivre les opérations communes et les rapprochements sous toutes leurs formes, dans l'objectif de garantir la sécurité d'une zone extrêmement importante pour les deux pays, mais aussi pour le monde entier.

1. Engagements internationaux de la Nouvelle-Zélande

Dans le cadre des missions de lutte contre le terrorisme international, l'armée de terre néo-zélandaise avait déployé 210 hommes en Afghanistan (province de Bamiyan) entre 2003 et 2013. Le gouvernement a engagé le retrait de ses personnels combattants au printemps 2013, retrait désormais achevé. Depuis, la présence néo-zélandaise en Afghanistan se compose de 8 personnels concourant à la formation des officiers de l'armée afghane ; la mission est prévue jusqu'en décembre 2016.

Des contingents étaient également engagés au Timor-Est (176 hommes de 2007 à 2012 dans le cadre de la Force de stabilisation internationale) et aux îles Salomon (plus de 80 hommes dans le cadre de la mission régionale d'assistance aux îles Salomon – RAMSI, de 2003 à 2013). Le retrait de l'armée néo-zélandaise de ces deux opérations extérieures est également achevé.

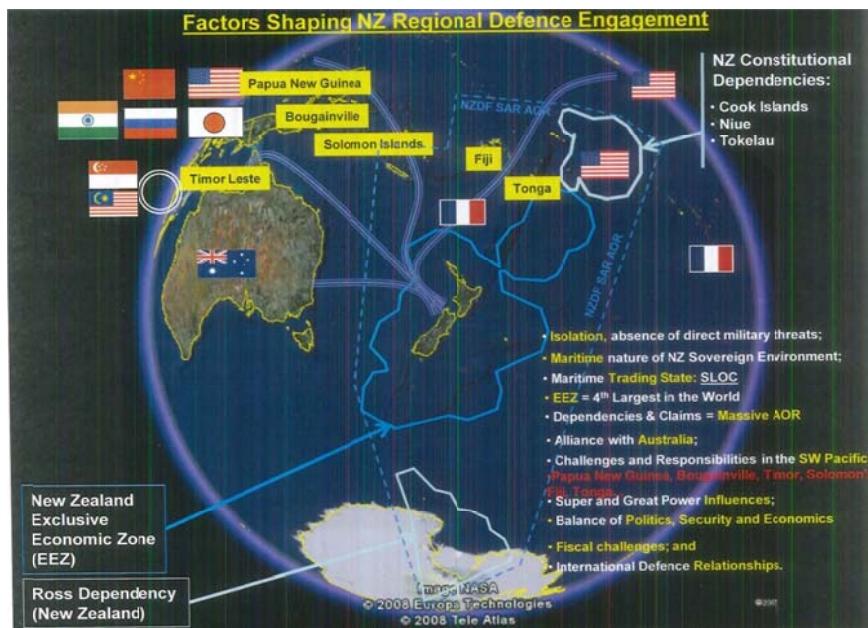
En février 2015, le gouvernement Key a annoncé le déploiement de 143 militaires en mission « non combattante » en Irak. La Nouvelle-Zélande est ainsi engagée depuis mai 2015, aux côtés de l’Australie, dans la formation de l’armée irakienne à Taji. Cet engagement est prévu pour durer deux ans.

2. Entretien avec des responsables du ministère de la défense

La délégation a rencontré le Colonel Brett Wellington, *Director strategic engagement*, Emma Liddel, *Acting head of international branch*, Eamonn Whitham, *Principal analyst (policy)*, et Laura Melville, *Policy analyst*, au ministère de la défense.

Après avoir rappelé l’importance de l’isolement et de la position géographique du pays, le Colonel Wellington a insisté sur la zone d’influence de la Nouvelle-Zélande, qui comprend l’océan Pacifique, la mer de Tasmanie et l’Antarctique. La sécurité des voies maritimes est essentielle pour le commerce. C’est ce qui a justifié, au début des années 1980, la création du groupe SLOC (*Sea Lines Of Communication*) dont les États-membres sont le Canada, l’Inde, l’Indonésie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Corée du sud et les États-Unis. Il regroupe des spécialistes de la sécurité maritime afin de mieux appréhender les enjeux de la coopération régionale en la matière.

Si aucune menace directe ne pèse sur le pays, ce dernier est conscient que ce qui se passe au niveau mondial et transnational pourrait aussi l’affecter : sa situation ne le protège pas de tout ce qui pourrait arriver.



Pour le Gouvernement, il est important d'assurer la sécurité nationale. Ce petit pays dispose de la quatrième, en superficie, zone économique exclusive du monde, cela oblige à surveiller une aire maritime très étendue, qui va des tropiques à l'Antarctique.

Ses plus proches alliés et partenaires sont bien sûr l'Australie et tous les États du Pacifique sud. Des partenariats importants l'unissent aux Samoa, à Fidji et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'où sont originaires un grand nombre de migrants en Nouvelle-Zélande.

De très nombreux défis sont à relever dans le sud-ouest du Pacifique, en particulier en matière économique et environnementale. Dans ce cadre, le Gouvernement développe des relations militaires non seulement avec les îles qui lui sont liées constitutionnellement (Cook, Niue et Tokelau), mais aussi avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Bougainville, le Timor oriental, Fidji, Tonga et les îles Salomon, ainsi qu'avec la France, les États-Unis, dont la présence est de plus en plus significative, la Russie, qui cherche à s'inviter dans la région et entretient en particulier des liens avec Fidji, avec la Chine qui tente de s'imposer dans les projets en cours dans le Pacifique.

S'agissant de ses intérêts sécuritaires, la Nouvelle-Zélande suit depuis des années la même ligne de conduite :

- garantir la liberté du pays et la sécurité à l'intérieur de ses frontières ;
- développer un puissant réseau de relations internationales et de partenariats ;
- préserver un ordre international fondé sur le droit ;
- garantir l'accès aux marchés internationaux grâce à la sécurité des voies maritimes et aériennes ainsi que des lignes de communication électronique. C'est dans ce cadre qu'elle participe notamment aux campagnes contre la piraterie au large de l'Afrique.

La Nouvelle-Zélande est bien consciente des changements qui affectent l'environnement mondial, de l'aggravation des risques et des défis toujours plus importants auquel est confronté l'ordre international et qui sont commun à de nombreux pays :

- intérêt croissant pour le Pacifique sud et l'Antarctique ;
- influence grandissante de la Chine ;
- tensions dans le sud et l'est de la mer de Chine ;
- dégradation des relations entre la Russie et l'Ouest ;
- évolution rapide et propagation des cyber-menaces ;

– aggravation du risque terroriste.

L’Australie est le plus important partenaire de la Nouvelle-Zélande en matière de sécurité, ce qui implique notamment la compatibilité des capacités des deux pays, qui ont en commun l’intérêt pour leur sécurité mutuelle et les perspectives de défense. Toute menace à l’encontre de l’Australie est une menace à l’encontre de la Nouvelle-Zélande et les accords de sécurité et de défense sont donc extrêmement importants.

Les pays voisins de l’Antarctique et du Pacifique sud doivent relever les défis de difficultés économiques persistantes, de menaces croissantes sur la sécurité maritime, de demandes toujours plus nombreuses pour des réponses et des secours en cas de catastrophe naturelle, de menaces de plus en plus fortes en matière de terrorisme et de cybercriminalité, d’un intérêt de plus en plus marqué de nations extérieures pour ces zones géographiques. En raison de la proximité et des forts liens culturels qui l’unissent à ses voisins, là aussi, la Nouvelle-Zélande serait obligée d’intervenir s’il s’y passait quoi que ce soit. L’Australie et la Nouvelle-Zélande travaillent donc en étroite liaison dans cette zone.

L’Asie, notamment du sud-est, est très importante géopolitiquement pour la Nouvelle-Zélande, notamment au regard du commerce, et la sécurité maritime est donc une priorité. Cette région est marquée par un renforcement des capacités militaires et par l’affirmation de revendications territoriales en mer de Chine méridionale.

Le nord de l’Asie est également étroitement lié à la prospérité néo-zélandaise. Or de multiples facteurs y aggravent les tensions ; les dépenses militaires y augmentent de 23 % en moyenne ; des contraintes pourraient y entraver la liberté de circulation maritime.

À moyen terme, les risques d’insécurité sont élevés dans le sud de l’Asie, où les défenses se modernisent lentement mais sûrement.

Dans ce contexte, l’alliance entre la Nouvelle-Zélande, l’Australie et le Royaume-Uni paraît extrêmement importante, de même que les accords bilatéraux avec les pays de la région, notamment avec Singapour. La Nouvelle-Zélande est un membre important de l’organisation militaire de l’ASEAN. Il est à noter que les relations avec la Thaïlande ont cessé depuis le coup d’État.

La Chine, le Japon et la Corée du sud sont évidemment des acteurs très importants dans la région, mais la coopération militaire avec ces pays est très modeste. La Chine attache manifestement une grande importance à la Nouvelle-Zélande et semble chercher à voir jusqu’où elle peut aller avec elle.

S’agissant de l’Amérique du Nord et de l’Arctique, les relations se renforcent avec les États-Unis dont l’influence s’accroît rapidement. Des déclarations conjointes ont été signées ces dernières années. Les relations avec le Canada sont beaucoup moins fortes.

Les liens avec l'Europe sont historiques et le Royaume-Uni est un partenaire de longue date. Les coupes dans les budgets de la défense de nombreux pays européens réduisent toutefois les capacités.

Un accord de défense avec la France est en cours de ratification (voir supra) et des opérations sont menées avec les forces présentes en Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Zélande participe à certaines opérations de l'OTAN.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du nord, où les questions de frontière demeurent prégnantes, sont vus comme des sources de menace. La Nouvelle-Zélande participe aux actions internationales en faveur de la sécurité et ont des forces présentes sur place. Des accords bilatéraux ont été passés avec les pays du Golfe et les Émirats Arabes Unis.

En Afrique sub-saharienne, si les conflits inter-étatiques régressent, en revanche les conflits intra-étatiques perdurent, de même que la menace de piraterie le long des côtes.

Les représentants du ministère ont ensuite brièvement indiqué quelles étaient les principales implantations militaires dans le pays :



Ils ont affirmé que les effectifs étaient très modestes, avec 14 135 personnels, dont 9 000 militaires (2 109 dans la marine, 4 582 dans l'armée de terre, 2 395 dans l'armée de l'air), 2 264 réservistes et 2 785 civils. Philippe Vitel a jugé au contraire que le ratio effectifs/population était comparable à celui de la France (280 000 personnels) puisque, avec une population similaire, la Nouvelle-Zélande disposerait de 210 000 personnels.

La stratégie de défense pour 2035 prévoyait de rejoindre la force d'intervention en 2015, de renforcer la capacité de combat en 2020 et de parvenir à une armée intégrée en 2035.

La Nouvelle-Zélande participe actuellement, sous mandat de l'ONU et très souvent en coopération avec l'Australie, aux opérations suivantes : Irak (*Building Partner Capacity*) ; Émirats Arabes Unis (*National Support Element*) ; Émirats Arabes Unis, Bahreïn et Qatar (*CMF*) ; Corée du Sud (*UNCMAC*) ; Afghanistan (*ANAOA*) ; Soudan du Sud (*UNMISS*) ; Égypte et Israël (désert du Sinaï, *MFO*) ; Israël, Syrie et Liban (*UNTSO*) ; Koweït (opération *Inherent Resolve*).

Avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande participe à la formation des forces de sécurité irakiennes. Elle est partie prenante à la convention de 1953 sur la Corée. Elle participe aux programmes faisant suite aux tempêtes tropicales.

La défense néo-zélandaise est représentée outre-mer dans de nombreux pays où elle n'intervient pas. L'attaché de défense auprès de l'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris est le capitaine Fogherty.

S'agissant des engagements avec la France, nos interlocuteurs ont souligné une forte coopération avec la France et les forces importantes dont elle dispose dans la région du Pacifique Sud. Les échanges ont principalement lieu dans un cadre quadrilatéral (QUADS regroupe ainsi l'Australie, les États-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande), mais aussi avec FRANZ (voir supra), dans la participation à des exercices conjoints tels que Croix du Sud, Équateur, Tropic Twilight, Southern Katipo 15, et dans le cadre des opérations HADR (*Humanitarian Assistance Disaster Relief*) qui ont fait suite aux cyclones Pam et Winston.

Les relations globales sont développées dans le cadre de l'OTAN mais aussi des programmes NH-90, hélicoptère bi-turbine européen de transport militaire de la classe des 11 tonnes, et A109, hélicoptère bimoteur léger polyvalent à usage civil et militaire.

Les représentants du ministère ont enfin présenté le Livre blanc de la défense, qui trace les orientations pour les 25 prochaines années. Il précise le rôle et les tâches des armées ainsi que les attentes de la nation à leur égard. Rédigé pour la première fois en 2010 et revu tous les cinq ans, celui qui est en cours de finalisation est donc le deuxième livre blanc du gouvernement de John Key. Dès sa publication, dans les semaines qui viennent, l'attaché de défense à Paris pourra le présenter au groupe d'amitié.

Philippe Vitel a remercié les représentants du ministère à qui il a indiqué qu'il était membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Il a jugé ce dialogue en matière de défense particulièrement important alors que l'Assemblée s'apprête, après le Sénat, à ratifier l'accord de défense entre la France et la Nouvelle-Zélande, accord destiné à entériner le protocole signé à Singapour en mai 2014 (cf. rapport pour avis de

Philippe Vitel n° 3839 du 14 juin 2016 sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande concernant le statut des forces en visite et la coopération en matière de défense : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r3839.pdf>). Concernant les forces stationnées dans l'autre pays, il va permettre une meilleure coopération entre les deux armées, notamment entre les deux marines. Philippe Vitel en est le rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense et des forces armées, le projet de loi ayant été renvoyé au fond à la commission des affaires étrangères.

La France, qui a des territoires dans toutes les mers du monde, est appelée à jouer un rôle important dans cette région du Pacifique sud, où se trouvent la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna. Elle dispose en outre de la deuxième zone économique exclusive du monde – 11 millions de km² – et elle est logiquement appelée à nouer des partenariats pour surveiller cette zone d'autant que tout défaut dans la surveillance pourrait avoir des conséquences pour les pays voisins.

Alors que l'on parle de plus en plus d'un glissement stratégique des États-Unis vers le Pacifique, Philippe Vitel a souhaité savoir comment cela était ressenti en Nouvelle-Zélande et si cela modifiait les relations entre les deux pays.

Par ailleurs, si l'on ne peut que se réjouir du très important accord que l'Australie vient signer avec la France pour l'acquisition de sous-marins, on peut penser que ce renforcement des capacités traduit une certaine inquiétude de ce pays en matière de défense. Cette inquiétude est-elle partagée en Nouvelle-Zélande, dont les relations avec son voisin, qui avaient connu de petites tensions en 2003 à propos de l'intervention en Irak, semblent aujourd'hui au beau fixe ?

Mme Emma Liddel s'est réjouie de l'avancement du processus de ratification de l'accord de défense, qui aiderait fortement au renforcement de la sécurité dans la région, et a remercié Philippe Vitel pour son implication personnelle.

M. Eamonn Whitham s'est déclaré ravi que les États-Unis s'engagent de nouveau dans le Pacifique. Leurs relations avec la Nouvelle-Zélande se sont raffermies ces dernières années et la coopération militaire a été restaurée, y compris dans le domaine aérien.

Les discussions avec les Australiens sont fréquentes. Si les pays partagent la même appréciation des risques et des perspectives, leurs réponses peuvent toutefois être différentes, ne serait-ce que parce que leurs géographies le sont aussi. Ainsi, l'Australie a pris seule la décision d'assurer la surveillance de la zone grâce à des sous-marins.

Jean-Paul Bacquet a souligné que la France disposait aussi d'un Livre blanc, qui décline sa stratégie en fonction des enjeux du moment. Il y en a eu quatre en 30 ans, mais deux au cours des cinq dernières années, ce qui montre que

nous avons pleinement conscience des mutations fondamentales du monde. On constate en particulier qu'il y a de moins en moins de guerres d'État à État et de plus en plus de guerres asymétriques, dont les pays les plus faibles souffrent le plus car ils ne peuvent que les subir, tandis que les plus forts en mesurent les conséquences avant de s'engager.

L'Asie est aujourd'hui devenue le centre économique du monde, ce qui implique qu'elle sera demain le centre du monde en termes de sécurité. Les États-Unis l'ont parfaitement compris, qui se sont désinvestis de l'Europe au profit de l'Asie et du Pacifique. On voit aussi que les budgets militaires des pays asiatiques augmentent fortement et il est rassurant que l'Australie et la Nouvelle-Zélande prennent conscience des risques car elles pourraient être demain en première ligne.

Lorsque la Russie prend la Crimée et le Donbass à l'Ukraine, personne ne bouge et l'on se contente de prendre des sanctions économiques qui pénalisent davantage ceux qui les édictent que ceux qui les subissent ; lorsque la France souhaite une intervention rapide en Syrie, les États-Unis s'y déclarent favorables dans un premier temps avant de faire machine arrière. Dans ces conditions, la question est simple : la Nouvelle-Zélande croit-elle encore dans la protection du bouclier américain ?

Le ministère de la défense néo-zélandais considère que, face aux menaces internationales du terrorisme, il est impératif que les pays se regroupent et fassent front ensemble. Sans se placer sous bouclier américain, il est essentiel que les États-Unis puissent intervenir et développent des partenariats avec les pays qui souhaitent les aider. Il est également très important que les Américains s'inscrivent dans l'ordre international et œuvrent pour garantir la liberté du commerce.

Pascal Deguilhem a souhaité insister sur la sécurité maritime dans une zone géostratégique à laquelle la Nouvelle-Zélande porte une attention particulière. L'Asie du sud-est et la mer de Chine sont de plus en plus sous tension en raison des revendications territoriales de plusieurs États sur certaines îles. Il aimerait connaître la position néo-zélandaise à ce propos.

Il lui a été répondu que la Nouvelle-Zélande n'a pas elle-même de revendication territoriale et qu'elle prône avant tout le respect des règles internationales. Elle attache bien évidemment la plus haute importance à la liberté de circulation des marchandises et de la pêche dans la région.

Philippe Vitel a conclu l'entretien en remerciant chaleureusement les représentants du ministère et en rappelant que la Nouvelle-Zélande a toujours été là où elle a pensé que son devoir l'appelait, n'ayant pas peur de s'engager à des milliers de kilomètres de son sol. Il est heureux qu'il ait été donné à ce pays de siéger ces dernières années au Conseil de sécurité des Nations Unies. À ce titre, la candidature de Mme Helen Clark au poste de secrétaire générale fait sens et

confirme l'importance de ce pays sur la scène du monde, en dépit de son éloignement géographique.

3. Defence White Paper

Peu après le retour de la délégation, le ministère néo-zélandais de la Défense a publié le Livre blanc annoncé. On trouvera les documents publiés le 8 juin sous le lien suivant : <http://www.defence.govt.nz/reports-publications/dwp-2016/defence-white-paper-2016.html>.

Nous devons à l'aimable attention d'Emma Nichols, deuxième secrétaire de l'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris, la traduction de courtoisie qui suit des principaux points du Livre Blanc.

GRANDES LIGNES DU LIVRE BLANC DE LA DÉFENSE NÉO-ZÉALDAIS

« *Le livre blanc confirme le rôle des forces armées de la Nouvelle-Zélande (NZDF) d'engager les outils nécessaires pour notre succès* » : message du Chef des Forces armées.

Le Premier Ministre John Key et le ministre de la défense Gerry Brownlee ont annoncé la publication du Livre blanc de la défense 2016 à Wellington ce matin (8 Juin 2016). Le Livre blanc énonce les objectifs de la politique de défense du gouvernement, et la façon dont les forces armées seront structurées et équipées pour atteindre ces objectifs pour 2030 et au-delà.

Le livre blanc expose un vaste programme de modernisation et de remplacement des capacités pour les forces armées entre maintenant et 2030. Pour lancer ce programme, le budget de la défense passera à \$20 milliards et le budget de fonctionnement des forces armées doublera pour passer de \$2.3 milliards par an à \$4.6 milliards par an d'ici 2030. Le ministère de la défense, responsable des acquisitions majeures, doublera son budget de fonctionnement au cours des 4 prochaines années, principalement pour soutenir ce programme.

Le développement de nouvelles capacités, le remplacement de plateformes significatives, et un engagement renouvelé auprès du personnel et des infrastructures des forces armées font tous partie du Livre blanc de la défense 2016.

Le gouvernement émet un Livre blanc tous les cinq ans pour que les forces armées de la Nouvelle-Zélande soient prêtes à répondre aux défis de défense et de sécurité régionales et internationales en rapide évolution.

Cette dernière édition du Livre blanc confirme notre rôle comme force du bien dans le monde, indiquant que nous continuons à travailler avec d'autres agences gouvernementales pour protéger et faire avancer nos intérêts de sécurité nationale en Nouvelle-Zélande, dans le Pacifique sud et à travers le monde. Il signale aussi l'importance croissante des relations de défense internationales. La Nouvelle-Zélande maintient des relations de défense et de sécurité avec nombre de pays, dont ceux avec lesquels elle a aussi une longue histoire d'opérations parallèles. Ces relations se sont vues accorder davantage d'importance et ont été traitées comme mission fondamentale des forces armées.

Il dit que nous devons être flexibles et en mesure de mener des opérations simultanées, de réponses apportées en cas de désastre ou d'intervention humanitaire, à des opérations dans l'océan austral et soutenir les opérations dans l'Antarctique, jusqu'à la participation dans les déploiements internationaux de coalition.

Pour que nous soyons une force prête et équipée de Nouvelle-Zélande, le Livre blanc s'engage pour un plan de modernisation significatif jusqu'aux années 2020. Les faits marquants du Livre blanc de la défense 2016 prévoient de donner à notre personnel, les plateformes et les capacités dont nous avons besoin pour exercer notre rôle. Les engagements politiques au sein du Livre blanc 2016 sont :

- **Améliorer la capacité de notre surveillance aérienne et accroître le nombre d'agents du renseignement** disponible pour traiter, analyser et diffuser les informations collectées à partir de ses capacités de surveillance ;
- **Développer une nouvelle capacité de soutien informatique** pour améliorer la protection de nos réseaux et nos lignes de communication électroniques, et fournir un soutien spécial et des équipements spécialisés à nos forces sur le terrain ;
- **Ajouter un navire de patrouille côtière renforcé contre la glace** à nos deux puissantes flottes de navires de patrouille côtiers ; le programme Antarctique sera également soutenu grâce à un **nouveau pétrolier ravitailleur renforcé contre la glace et le remplacement de notre capacité de transport aérien stratégique** ;
- Fournir un **vaisseau amélioré pour les opérations côtières** afin d'accroître l'étendue des opérations que nous pouvons entreprendre de manière indépendante dans le Pacifique sud, et amplifier les capacités de notre surveillance maritime et notre transport maritime ;
- Confirmer les **investissements dans le renouvellement de nos biens**, pour moderniser l'infrastructure, les facilités et les zones d'entraînement. Cela améliorera le soutien aux capacités, réduira les coûts opérationnels, et fera en sorte que le personnel aura accès à des installations sûres ;
- De plus, le Livre blanc confirme le **remplacement des frégates** dans les années 2020, et la **modernisation ou le remplacement des véhicules blindés légers de l'armée**.

Le Livre blanc souligne que nous sommes la seule agence d'état qui maintient une force militaire disciplinée et une flotte de véhicules, de navires et d'avions disponibles à court terme pour protéger et faire avancer les objectifs de sécurité nationale de la Nouvelle-Zélande. Mais il reconnaît que les capacités décrites dans le Livre blanc ne peuvent pas exister sans un personnel qualifié et formé. Par conséquent, il est heureux qu'un chapitre entier du livre blanc soit consacré à « générer des effectifs qualifiés et durables ».

Du point de vue du Chef des forces armées, le livre blanc confirme notre vision 2020 des capacités accrues de combat. Il est clair que réaliser nos objectifs 2020 de meilleurs outils, meilleur soutien, meilleure information et meilleur travail de coopération au cours des quatre prochaines années est une étape vitale pour l'ampleur de la modernisation qui arrive dans les années 2020.

C'est certainement une période stimulante pour nos forces armées. Ce Livre blanc signifie que nous serons bien placés pour continuer à contribuer à la sécurité nationale de la Nouvelle-Zélande – nous continuerons à être une force pour la Nouvelle-Zélande.

La fiche ci-après donne des informations sur les capacités et les points principaux à discuter du Livre blanc de la défense.

4. Position de la France vis-à-vis de la région

Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, affirme, en préface du document « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », publié en 2013, que le « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, rendu public en avril 2013, accorde une place importante à l'Asie-Pacifique et aux intérêts de défense et de sécurité de la France comme de l'Europe dans ce vaste ensemble géopolitique.

Ce choix est justifié par la croissance accélérée des interdépendances entre les nations d'Europe et d'Asie. Sur le plan économique et technologique naturellement : alors que l'Asie comptait pour moins de 20 % du produit intérieur brut mondial en 1980, elle devrait devenir d'ici 2030 le principal foyer de création de richesses, d'innovation scientifique et technique et représenter plus du tiers du produit intérieur brut mondial.

Mais la place de l'Asie dans notre environnement tient aussi à notre exposition à des menaces communes – telles que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, le terrorisme international ou la piraterie – ainsi qu'à des risques dont les effets ne connaissent pas de frontières (les catastrophes naturelles, sanitaires ou technologiques) et parce que toute crise ou conflit dans l'un des deux continents affecterait immanquablement les intérêts de l'autre, au sens large. Malgré la distance qui sépare nos continents, notre sécurité comme notre prospérité sont désormais inséparables.

La France est une puissance de l'océan Indien et du Pacifique. Elle y dispose de territoires et de ressortissants en nombre croissant, qui nécessitent que leur soient apportées protection et sécurité. Au-delà, la France, membre permanent du Conseil de sécurité, nation fidèle à ses engagements et à ses amis et partenaires, entend contribuer, à la mesure de ses moyens, par sa présence, sa coopération et son engagement, à la sécurité régionale dans toutes ses dimensions. Elle le fera aux côtés de ses alliés et partenaires européens. Elle reste profondément attachée à contribuer à un ordre international fondé sur la paix, la justice et le droit.

L'Asie-Pacifique se caractérise notamment par l'importance de ses espaces maritimes et des voies de communication qui les traversent, de la mer Jaune jusqu'au golfe Arabo-Persique. Celles-ci sont vitales tant pour les nations européennes qu'asiatiques et constituent la principale veine jugulaire de la mondialisation. La France, puissance maritime civile et militaire de premier rang, attachée au principe de la liberté de la navigation, est dotée d'un savoir-faire acquis au fil des siècles et désireuse de partager son expertise et de contribuer à la sécurité des espaces maritimes. Dans ce domaine et plus largement en matière de défense et de sécurité, elle a noué des liens étroits avec un grand nombre de pays d'Asie-Pacifique, aux ambitions et capacités croissantes, qui apprécient l'indépendance de notre politique et notre ouverture au dialogue, les relations avec nos états-majors et forces armées, ainsi que la coopération que nous proposons en matière d'équipements de défense. »

Bien que son territoire métropolitain soit éloigné géographiquement de l'Asie-Pacifique, la France est une puissance riveraine du Pacifique avec ses territoires en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et à Clipperton. Cette présence, unique parmi les pays européens, confère à la France des responsabilités particulières en matière de défense et de sécurité en Asie-Pacifique.

La France est présente sur tous les océans du globe, du fait de ses départements et collectivités d'outre-mer – qui s'intègrent de façon croissante dans leur environnement régional – et grâce à une marine océanique qui se classe aux premiers rangs mondiaux. La protection de ses territoires et de leurs populations (500 000 personnes dans le Pacifique) constitue pour la Nation une obligation première. Celle-ci a également le devoir d'assurer la protection de ses ressortissants établis dans les pays d'Asie-Pacifique, dont le nombre a augmenté de 220 % au cours des vingt dernières années.

Alors que la France dispose de la deuxième zone économique exclusive au monde (11 millions de km²), pour l'essentiel dans le Pacifique (62 %), elle est responsable de la protection de cet environnement fragile et des immenses ressources halieutiques, minérales et énergétiques qu'il recèle. La France assure cette mission de protection de sa population et de ses territoires grâce aux forces de défense et de sécurité présentes dans la zone et comme l'illustrent les nombreuses missions de secours maritime ou humanitaire conduites lors des catastrophes naturelles (tsunamis et cyclones notamment) qui affectent régulièrement la région.

La politique extérieure et de sécurité de la France dépasse le simple cadre de la défense de ses intérêts nationaux et, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, elle assume des responsabilités globales en matière de sécurité internationale. Elle dispose pour cela de capacités d'appréciation et d'action globales dont peu d'États disposent aujourd'hui. Puissance spatiale, océanique, aérienne et dotée de moyens de projection de forces significatives, grâce notamment à un réseau mondial de plates-formes aériennes et navales de déploiement, la France est en mesure de contribuer, aux côtés de ses alliés et partenaires, à la sécurité internationale au sens large. En effet, il s'agit aujourd'hui de pouvoir apprécier l'évolution des risques et des menaces, grâce à une évaluation précise de l'environnement hydro-océanographique et météorologique, des capacités autonomes de renseignement aux premiers rangs dans le monde, pour lutter contre la prolifération, le terrorisme international, la piraterie ou le brigandage, la criminalité organisée, les trafics illicites de tout type (drogue, armes...).

La France fait partie, avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, du QUAD (Quadrilateral Defence Coordination Group) dont l'objectif est de coordonner l'effort de sécurité dans le Pacifique, notamment dans le domaine maritime, en accompagnant les États insulaires vers une gestion saine et durable de leurs ressources naturelles, entre autres halieutiques.

La présence militaire de la France en Asie-Pacifique, qu'elle soit permanente ou occasionnelle, est adaptée aux besoins de défense et de sécurité. Avec plus de 2 500 militaires et civils de la défense présents dans le Pacifique, les Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC) et en Polynésie française (FAPF) veillent à la protection et à la sécurité des territoires français, au contrôle des zones économiques exclusives et à l'action de l'État en mer. Grâce notamment à 2 frégates de surveillance, 3 patrouilleurs, 4 avions de surveillance maritime, 4 avions de transport tactique et une demi-douzaine d'hélicoptères, elles participent aux opérations de secours aux populations, à la lutte contre les trafics, à la protection de l'environnement et aux activités de coopération régionale dans le domaine maritime.

Puissance maritime de premier plan, la France participe en particulier à diverses enceintes de coopération régionale spécialisées sur les questions maritimes, tant dans l'océan Indien – *Indian Ocean Naval Symposium, Indian Ocean Rim Association* – que dans le Pacifique : *Central and South Pacific Coast Guard Forum, Western Pacific Naval Symposium*.

Sur le plan politico-militaire, elle participe à la réunion de ministres de la Défense du Pacifique Sud (*South Pacific Defence Ministers' Meeting*), au séminaire des chefs d'état-major des armées du Pacifique (*USPACOM Chiefs of Defence Seminar*) et à celui de sa déclinaison méridionale (*South Pacific CHODS Seminar*), ainsi qu'à la réunion annuelle des chefs du renseignement militaire d'Asie-Pacifique (APICC). Dans ces différents formats, la France soutient le développement des mécanismes de coopération et de règlement pacifique des différends ainsi que la mise en œuvre de mesures de confiance.

La France a établi des relations de partenariat solides avec tous les pays d'importance majeure dans la région, concrétisées par des accords de coopération de défense qui reposent en général sur trois piliers : un dialogue politico-militaire, une coopération militaire et une coopération en matière d'armement. Cette coopération, dont l'intensité est variable selon les pays, a ainsi été engagée avec l'Afghanistan, l'Australie, le Cambodge, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.

Dans le Pacifique Sud, la France a établi des relations très étroites avec l'Australie, fondées sur une convergence croissante des intérêts de nos deux pays sur un grand nombre de sujets internationaux et régionaux, relatifs au Pacifique et à l'océan Indien. La France organise tous les deux ans l'exercice interarmées *Croix du Sud*, avec ses partenaires d'Australie, du Canada, des États-Unis, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga, du Vanuatu, du Royaume-Uni et du Japon. Cet exercice vise en particulier au renforcement de l'interopérabilité entre armées comme des capacités d'aide humanitaire et d'évacuation de ressortissants.

Au-delà des escales assurées par nos frégates de surveillance stationnées à Nouméa et à Tahiti, ainsi que du déploiement occasionnel d'un groupe aéronaval ou amphibie en provenance de métropole ou du Golfe (groupe Jeanne d'Arc, missions spécifiques), cette coopération s'exprime également à travers une contribution aux principaux exercices (RIMPAC, Pacific Partnership, Cobra Gold, Ulchi Freedom Guardian, Southern Katipo, Kuru-kuru, Takaful...) et programmes régionaux relevant de la sécurité des espaces maritimes, de l'aide humanitaire, du soutien aux populations victimes de catastrophes naturelles, voire de l'évacuation de ressortissants, organisés par nos alliés ou partenaires. Les bâtiments de la marine nationale effectuent chaque année une cinquantaine d'escales dans les pays d'Asie-Pacifique.

5. Relations bilatérales

La relation de qualité qui unit la France et la Nouvelle-Zélande est marquée par la solidarité née des champs de bataille de la Première guerre mondiale.

Les relations militaires bilatérales continuent de se renforcer au bénéfice de l'ensemble de l'Océanie. Les dernières consultations politico-militaires se sont tenues en mars 2016 à Wellington. Les visites régulières de personnalités permettent un contact de haut niveau entre nos forces dans le Pacifique et les forces armées néo-zélandaises. Nos armées sont amenées à coopérer régulièrement, en particulier pour la mise en œuvre de l'accord FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande) lors d'interventions humanitaire et de secours en cas de catastrophe naturelle dans la région, comme ce fut le cas en faveur de Tonga en 2014, du Vanuatu en 2015 et de Fidji en 2016, tous trois touchés par des cyclones.

a) L'accord FRANZ

Signé le 22 décembre 1992, l'accord FRANZ engage ses signataires (France, Nouvelle-Zélande, Australie) à échanger leurs informations afin d'assurer le meilleur usage de leurs ressources pour les opérations de secours menées par les forces armées et la sécurité civile des trois pays à la suite de cyclones et autres désastres naturels dans la région. Il s'agit d'un accord à vocation opérationnelle aux procédures volontairement peu formelles.

Les différents partenaires impliqués par cet accord se réunissent régulièrement, notamment au niveau des techniciens, pour passer en revue les besoins en matériels et raffermir leur coopération bilatérale afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les pays de la zone Pacifique.

En avril 2007, dans le cadre de cet accord, le Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie a organisé deux missions aériennes d'aide d'urgence pour venir en aide aux victimes d'un tsunami aux îles Salomon. À cette occasion, une concertation a été menée avec les autorités australienne et néo-zélandaise et les missions effectuées en liaison avec l'ambassadeur de France en Papouasie-

Nouvelle-Guinée, compétent pour les îles Salomon, ont pu être réalisées grâce au soutien des forces armées en Nouvelle-Calédonie. L'intervention des forces armées a permis d'acheminer dans les zones sinistrées deux tonnes et demie de matériels et de vivres, dont un dispositif de traitement de l'eau, une tonne de riz, des bâches, couvertures et vêtements. Une seconde mission d'aide humanitaire a été déployée sur place afin d'acheminer une équipe médicale comprenant à la fois des militaires et des infirmiers civils.

Plus récemment, l'accord FRANZ a été mis en application suite au passage du cyclone PAM qui a frappé plusieurs pays de la zone Pacifique en mars 2015. Pour la France, les protagonistes en mesure de projeter une aide au Vanuatu (Forces armées de Nouvelles Calédonie, Unité d'Intervention de la Sécurité Civile de la Nouvelle-Calédonie, Croix rouge française,) ont été mis en alerte de sorte que les premiers moyens ont pu être déployés rapidement. Plusieurs fois par jour, les représentants des consulats généraux de Nouvelle-Zélande et d'Australie ainsi que l'EMIZ du haut-commissariat et les représentants des services opérationnels se sont réunis autour du directeur de cabinet du haut-commissariat de la République pour coordonner en audio conférence avec Canberra et Wellington les actions de nos trois pays.

En février 2016, l'accord FRANZ a aussi permis le déploiement d'une aide humanitaire aux îles Fidji suite au passage du cyclone Winston qui a frappé ces dernières. À cette occasion, la France a envoyé ses avions CASA à la suite de la demande des îles Fidji.

b) Le nouvel accord de défense

Le Parlement français vient d'autoriser la ratification d'un nouvel accord de défense, Philippe Vitel étant le rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense de l'Assemblée nationale du projet de loi d'approbation de cet accord. On trouvera l'intégralité de son rapport sous le lien suivant, seul le contexte et les points saillants de l'accord étant rappelés ci-après : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rapports/r3839.pdf>

a. Contexte

La nécessité est apparue d'un accord juridiquement plus complet et réciproque sur le statut des forces en visite.

Actuellement, les forces françaises présentes en Nouvelle-Zélande sont soumises au *Visiting Forces Act* (VFA) de 2004, lequel ne constitue qu'un cadre juridique partiel. Certes, ce texte règle un certain nombre de questions relatives, par exemple, aux priorités de juridiction, aux principes applicables en matière d'arrestation ou encore à la procédure mise en œuvre en cas de décès d'un membre des forces en visite. Mais il ne répond pas aux exigences françaises en matière de règlement des dommages, s'agissant notamment du règlement non judiciaire des dommages causés aux tiers.

Par ailleurs, si le VFA s'applique aux forces françaises présentes en Nouvelle-Zélande, il ne prévoit aucun statut pour les forces néo-zélandaises présentes en France dans le cadre d'activités de coopération. En l'absence d'accord réciproque sur le statut des forces en visite ou SOFA (*Status of Forces Agreement*), celles-ci restent soumises au droit commun.

b. Principaux points de l'accord

Aboutissement de démarches bilatérales entamées en 2001 en vue d'octroyer un statut aux forces françaises sur le territoire néo-zélandais, l'accord entre la France et la Nouvelle-Zélande concernant le statut des forces en visite et la coopération en matière de défense a été signé à Singapour le 31 mai 2014, en marge de la 13^e session de la Conférence annuelle sur la sécurité régionale de la zone Asie-Pacifique, également appelée Shangri-La Dialogue.

Cet accord comporte 19 articles dont les principales stipulations sont rappelées ci-après. Il s'agit, pour l'essentiel, de stipulations classiques dans le cas d'accords concernant le statut des forces en visite. Seule la clause relative à l'aide d'urgence (article 13) fait figure d'élément original.

- L'article 1^{er} est un article de définition des termes utilisés dans l'accord.
- L'article 2 précise l'objet et le champ d'application de l'accord, en dressant une liste, non exhaustive, des activités de coopération susceptibles d'être entreprises par les deux parties, par exemple : organisation de visites et d'échanges militaires ; organisation d'entraînements conjoints ; conduite de soutien logistique ; échange d'informations dans le domaine de la défense ; échange de renseignements ; activités conjointes dans les domaines de l'armement, de la technologie et de la recherche dans le domaine de la défense.
- L'article 3 a trait aux conditions d'entrée, de sortie et de séjour sur le territoire de l'État d'accueil de la force en visite, de son élément civil et des personnes à charge pour l'accomplissement des activités de coopération.
- Les articles 4 et 5 ont trait au régime pénal et disciplinaire applicable aux personnels militaires et civils en visite (article 4) et aux arrestations et aux enquêtes susceptibles de les concerner (article 5).
- Les articles 6 à 10 concernent les « facilités opérationnelles » reconnues aux forces en visite :
 - l'article 6 fixe les règles applicables en matière de transport terrestre ;
 - l'article 7 fixe les règles applicables en matière de transport aérien et maritime ;
 - l'article 8 détermine les règles relatives à la possession et au port d'arme, ainsi qu'à la gestion des armes, munitions et marchandises dangereuses (modalités de transport et de stockage) ;

– l’article 9 définit les règles de sécurité applicables aux installations mises à disposition de la force en visite ;

– l’article 10 définit les règles applicables aux systèmes de communication temporaires utilisés par la force en visite (installation et fonctionnement).

- L’article 11 précise les règles applicables en matière de soins médicaux.

● L’article 12 précise la procédure applicable en cas de décès constaté au sein de la force en visite, d’un élément civil ou d’une personne à charge sur le territoire de l’État d’accueil.

● L’article 13 concerne l’aide d’urgence, entendu comme le soutien médical, logistique, technique ou autre apporté par l’une des parties envers l’autre partie à l’accord, ou par les deux parties à un État tiers lorsque les circonstances l’exigent (catastrophe naturelle par exemple).

● L’article 14 a trait au régime fiscal et douanier applicable en matière d’importation et d’exportation de matériels et équipements destinés à l’usage exclusif des forces en visite.

● L’article 15 détermine le régime fiscal applicable aux éléments civils d’une force en visite et aux personnes à charge, afin d’éviter le phénomène de double imposition d’un même revenu (dans l’État d’origine et dans l’État d’accueil).

● Les articles 16 et 17 fixent les modalités de règlement des dommages (demandes d’indemnités) entre les parties (article 16) ou à la demande d’un tiers (article 17).

● L’article 18 a trait aux modalités de règlement, entre les parties, des différends ayant trait à l’application ou à l’interprétation de l’accord conclu entre elles.

● L’article 19 comporte un certain nombre de dispositions finales : conditions d’entrée en vigueur, de durée, d’amendement et de dénonciation de l’accord.

6. Mémoire

La fraternité d’armes forgée durant la Première Guerre mondiale est très vivante. Un accord relatif à la « mémoire partagée » a été signé lors de la visite en France de Mme Clark, Premier ministre, en juin 2004. Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale tiennent une place importante dans notre relation bilatérale et permettent de rendre hommage aux 106 000 soldats néo-zélandais engagés, dont 18 500 furent tués et 41 500 blessés. En témoigne la visite en Nouvelle-Zélande du ministre délégué chargé des anciens combattants, en novembre 2013 et de son homologue en France, en octobre 2013. La

commémoration de la bataille de la Somme marquera l'année 2016, dont le point fort sera le 15 septembre à Longueval. Le maire d'Arras, présent dans la délégation du Premier ministre, et Philippe Vitel ont évoqué la participation du groupe d'amitié à cet événement.

Depuis plusieurs années, le groupe d'amitié est régulièrement consulté par l'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris et par la Mission du Centenaire sur les différents projets commémoratifs. Par ailleurs, un projet d'édification par la France d'un monument commémoratif au sein du National War Memorial Park de Wellington est en cours de conception (un concours d'architecture a été lancé en avril 2016) et sera inauguré en 2018.

MISSION DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE PROJETS NOUVELLE-ZÉLANDE LABELLISÉS – 2013/2016

> 15 SEPTEMBRE 2016



7H : CÉRÉMONIE
DU POINT DU JOUR
MEMORIAL NATIONAL
NEO-ZÉLANDAIS,
LONGUEVAL

10H : CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE
NATIONALE
NEO-ZÉLANDAISE
CIMETIÈRE DE
CATERPILLAR VALLEY

19H30 : CÉRÉMONIE
AU COUCHER DU SOIREE
MEMORIAL NATIONAL
NEO-ZÉLANDAIS,
LONGUEVAL

CENTENAIRE DE L'ENGAGEMENT NEO-ZÉLANDAIS DANS LA SOMME

Le jeudi 15 septembre 2016, la Nouvelle-Zélande commémorera le centenaire de la première campagne majeure des soldats de la New Zealand Division sur le front occidental, près de Longueval dans la Somme. Trois cérémonies vont marquer cette journée, en présence de hautes personnalités françaises et du vice-premier ministre néo-zélandais, Bill English, ponctuée par la participation d'un groupe cérémonial et culturel Maori des Forces armées néo-zélandaises.

Départ à pied de la mairie de Longueval à 7h pour la cérémonie au point du jour à 7h30 jusqu'au mémorial néo-zélandais. Ce sera à 8h45 à Longueval que s'effectuera la cérémonie officielle final de la New Zealand Division lors de la première bataille de la Somme : une position remportée par la division, et à partir de laquelle elle lança son attaque victorieuse sur Flers le 15 septembre 1916.

La cérémonie commémorative nationale néo-zélandaise aura lieu à 17h au cimetière de Caterpillar Valley, où se trouvent 214 tombes néo-zélandaises. Un mémorial se

situe à l'intérieur du cimetière, dédié aux 1205 hommes de la New Zealand Division qui périrent durant la bataille de la Somme en 1916 et dont les corps n'ont pas pu être retrouvés. Il s'agit d'un mémorial constitué de 11 peneus qui sont inscrits les noms des disparus. Navettes gratuites depuis Longueval à partir de 10h. Pas de parking sur le site. Entrée gratuite, sans billet.

Pour la cérémonie au couché du soleil, les forces armées néo-zélandaises clôturent la journée avec une cérémonie au coucher du soleil à 19h30.



C'est dans la Somme que la majorité des Néo-Zélandais ont été tués ou blessés pendant la Première Guerre mondiale. Et c'est là que la Nouvelle-Zélande a connu ses plus grands combats historiques en termes de pertes humaines. Quelques 15 000 Néo-Zélandais ont pris part à la bataille de la Somme à l'automne 1916. Ce fut la première campagne majeure sur le front occidental de la New Zealand Division, qui faisait partie du XV corps de l'armée britannique. Le 12 septembre 1916, l'artillerie est entrée en action et trois jours plus tard, le 15 septembre, ce fut le tour de l'infanterie. Elle s'est positionnée entre High Wood et Delville Wood près de Longueval la veille à minuit, et à 06h00 l'attaque a commencé. Tous les Néo-Zélandais ont été atteints par ces charges et ont succombé et ont ainsi créé le village de Flers.

Pendant les 23 jours où la division néo-zélandaise était présente, 2 111 sont tombés et 5 845 ont été blessés. Le 15 septembre 2016, nous rendrons fièrement hommage et saluerons la mémoire de tous ces hommes qui ont combattu. Ensemble, au cimetière de Caterpillar Valley, nous honorerons le nombre d'entre eux qui sont tombés, nous honorerons ceux qui n'ont jamais pu être réunis avec leur famille et leurs amis, et ceux qui sont rentrés chez eux, à jamais changés. Avec émotion, nous nous souviendrons des liens étroits qui unissaient nos soldats sur les champs de bataille et qui nous unissent encore aujourd'hui.

L'histoire de notre implication en temps de guerre avec la France est unique parmi tous les Néo-Zélandais. Il n'est difficile de trouver une famille qui n'a pas perdu un être aimé ou dont un membre de la famille n'a pas porté toute sa vie les cicatrices mentales ou physiques de son expérience traumatisante de la guerre. Dans chaque

villa, village ou hameau en Nouvelle-Zélande, des monuments aux morts ont été érigés. Les noms des villes françaises où ont eu lieu les combats sont gravés dans la pierre et dans nos mémoires.

Pour aider à entretenir cette mémoire, nous organisons cette année une série de patrimoine. Aga Tapuwea signifie « marcher dans les pas des anciêtres ». Grâce à des sentiers du patrimoine, les visiteurs sont guidés – virtuellement ou sur le terrain – à travers des paysages et des sites qui illustrent comment les hommes de la Nouvelle-Zélande ont été affectés. Aga Tapuwea guide le visiteur au travers de la Première Guerre mondiale et donne vie à l'expérience des soldats en temps de guerre. Nous sommes ravis de montrer à nos visiteurs la force et la puissance de l'innovation numérique de façon à renforcer les liens avec notre passé et créer des souvenirs communs pour notre avenir.

Cent ans après, les commémorations du centenaire donnent l'occasion de réfléchir sur la façon dont la guerre a contribué au sentiment naissant d'identité de la Nouvelle-Zélande en tant que nation indépendante et de mettre en relief notre longue histoire d'engagement à la sécurité mondiale. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande travaille aux côtés de la France comme membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, pour relever un vaste éventail de défis locaux et mondiaux, nous pouvons voir que notre engagement partagé pour la paix et la sécurité n'a pas diminué, et que la mémoire de ceux qui sont tombés continue à vivre dans nos coeurs et dans nos esprits.



**ENTRETIEN AVEC S.E.
DR JAMES KEMBER,
AMBASSADEUR DE
NOUVELLE-ZÉLANDE
EN FRANCE**

7. Thales (défense)

La société Thales a fait parvenir au groupe d'amitié les informations suivantes sur son activité en Nouvelle-Zélande.

La stratégie de Thales dans le Pacifique associe étroitement la Nouvelle-Zélande à l'Australie où le groupe a su s'imposer comme fournisseur de référence

des Forces armées et des autorités civiles. Fort de cette relation spéciale à l’Australie et de son expertise reconnue en Nouvelle-Zélande, Thales dispose de références solides pour renforcer sa présence sur le marché civil, en particulier dans le transport terrestre, ainsi que sur le marché militaire néo-zélandais.

Thales est présent en Nouvelle-Zélande depuis une vingtaine d’années et opère depuis Auckland principalement dans le domaine civil, mais aussi militaire.

Dans le domaine militaire, Thales est historiquement un fournisseur de référence de l’armée néo-zélandaise en systèmes de communications, centres de commandement et de contrôle C2, sonars, caméras thermiques, systèmes optroniques embarqués pour véhicules blindés légers et des munitions pour armes légères. Peu d’opportunités sont toutefois identifiées à court terme.

Les principaux projets en cours portent en matière navale sur la modernisation des frégates de classe ANZAC. Thales a livré en 2014 un radar à la marine néo-zélandaise dans le cadre du programme de modernisation des frégates de classe ANZAC.

En ce qui concerne l’armement et les munitions, dans le cadre de la modernisation du fusil Steyr, Thales propose le fusil d’assaut F90 développé par Thales Australia pour les Forces armées australiennes. Par ailleurs, Thales fournit des munitions pour armes légères – produites par Thales Australia – à l’armée néo-zélandaise via un accord pluriannuel signé en 2010.

D. RELATIONS ÉCONOMIQUES

La délégation a tiré de ses visites de terrain, de ses entretiens et des informations qui lui ont été données le sentiment que le marché néo-zélandais est insuffisamment investi par les entreprises françaises, quelle que soit leur taille, en dépit d’un fort potentiel, d’un système d’appel d’offres efficace et d’un faible protectionnisme.

1. Généralités

En moyenne depuis dix ans, les flux commerciaux bilatéraux sont de l’ordre de 800 millions d’euros par an, avec des montants comparables pour les exportations et les importations. Néanmoins, l’importance de ce partenariat n’est pas le même pour les deux pays : la Nouvelle-Zélande est notre 59^e client et notre 64^e fournisseur tandis que la France est le 24^e client de la Nouvelle-Zélande et son 11^e fournisseur. L’excédent commercial, de l’ordre de 100 millions d’euros en 2014 et de 250 millions en 2015 en faveur de la France, place la Nouvelle-Zélande au 28^e rang des surplus bilatéraux pour la France.

Nos exportations sont essentiellement industrielles et dominées par les « grands contrats », aéronautiques en particulier. Alors qu’elles s’élevaient à 497 millions d’euros en 2014, elles ont enregistré un nouveau record sur les dix premiers mois de 2015, à 597 millions d’euros.

Ces exportations sont presque totalement composées de produits de l'industrie manufacturière, notamment, des biens d'équipements, des équipements mécaniques, des matériels électriques, électroniques et informatiques, du matériel de transport (automobiles, avions). Les industries agroalimentaires et les industries pharmaceutiques françaises obtiennent également de bons résultats sur le marché néo-zélandais.

Nos importations, essentiellement agricoles et agro-alimentaires, sont contenues, depuis 2005, dans une fourchette de 320 à 360 millions d'euros. Les exportations néo-zélandaises sont concentrées sur deux grands secteurs : les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture et les produits des industries agroalimentaires (les viandes de boucherie et les produits laitiers). On observe cependant une diversification progressive des exportations néo-zélandaises vers notre pays.

Jean-Paul Bacquet l'ayant interrogée sur la présence des PME et ETI françaises, l'ambassadrice de France a indiqué qu'elles étaient présentes dans le secteur agricole, notamment avec le leader du marquage des animaux, mais aussi dans les jeux vidéo, dans la gestion intelligente de l'énergie et dans l'efficacité énergétique.

Pour elle, en dépit de son potentiel, la Nouvelle-Zélande représente un petit marché intérieur, lointain, sur lequel il n'est pas évident de se projeter. Pourtant, ce peut être un « hub » vers les marchés du Pacifique et de l'Asie. Pour M. Bacquet, il faut soutenir des partenariats entre entreprises de taille identique et essayer d'impliquer Business France depuis Sydney. Il est étonnant qu'il n'y ait pas de délégation de service public via la chambre de commerce. On peut par ailleurs regretter que les volontaires internationaux en administration aient été un échec, faute d'une structuration suffisante.

2. Mission du MEDEF

La précédente mission du MEDEF datant de 19 ans, Guillaume Pepy, président des conseils bilatéraux France-Australie et France-Nouvelle-Zélande de MEDEF International et président de la SNCF, a pris la tête de celle qui s'est rendue en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2016. Elle était motivée par un environnement des affaires favorable (le pays est n° 2 du classement Doing business de la Banque mondiale), une économie bien insérée en Asie, notamment grâce à de nombreux accords de libre-échange et une présence française limitée mais qui présente un fort potentiel, notamment dans les secteurs des infrastructures (besoins importants à Auckland, ville qui concentre un tiers de la population, et à Christchurch, où le centre-ville est à reconstruire après le séisme) et de l'agriculture.

Le moment lui semblait propice avec le 175^e anniversaire de l'implantation française dans l'île et le 70^e de l'établissement de nos relations diplomatiques. En outre, les relations politiques bilatérales sont à leur summum ;

on peut escompter des retombées de la COP21 (50 % des émissions néo-zélandaises proviennent du secteur agricole). Enfin, la Nouvelle-Zélande manifeste la volonté de négocier un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

La délégation de haut niveau, menée par Guillaume Pepy et composée de grands groupes, de PME et d'ETI déjà présents en Nouvelle-Zélande ou souhaitant s'y développer, a souhaité mettre l'accent sur l'agrobusiness (agroalimentaire et machines agricoles), les infrastructures (construction, gestion de l'eau, efficacité énergétique), les transports, le tourisme (10-12% du PIB) et le secteur financier.

Les objectifs poursuivis étaient de valoriser l'image et les projets des entreprises françaises en Nouvelle-Zélande auprès des décideurs publics et privés néo-zélandais, de démontrer le caractère innovant des entreprises françaises et leur capacité à accompagner les défis de long terme néo-zélandais (besoins en infrastructures et en financements, innovation et hausse de la productivité, montée en gamme des exportations) et de renforcer nos partenariats avec la communauté d'affaires locale.

Selon l'ambassadrice de France, les 28 chefs d'entreprise qui comptaient la délégation ont été séduits par la Nouvelle-Zélande car ils y ont vu de belles opportunités. En outre, ce pays présente l'avantage sur l'Australie de ne pas être un État fédéral : les processus de décision sont très courts et les relations sont faciles. On l'a vu récemment avec le rachat de Barker's par Andros. L'économie est très cartellisée et les règles sont parfois contournées par le système des coopératives, telle Fonterra.

3. Visite des installations de Transdev

La délégation a été accueillie à Britomart-Transdev par Martin Kearney, *Managing Director*, Michel Ladrak, *Chief Operating Officer*, Jonathan Tulitt, *Operations Delivery Manager*, James Gillson, *Senior Communications Adviser*, et Mary Zefirelli, *Manager Communications & Stakeholder Relations*. Accompagnée de Mme Torrebruno, cheffe du service économique à l'ambassade de France, elle a visité la gare Britomart, la salle de contrôle et le dépôt Wiri avant d'embarquer à bord d'un train pour parcourir une des lignes.

Transdev Australasia, filiale du groupe, opère le train pendulaire d'Auckland pour Auckland Transport comme service de train de banlieue. Les 576 employés assurent 3 millions de kms-véhicule par an, grâce à 38 véhicules fabriqués en Espagne. Chaque année, 12 millions de passagers sont transportés à travers plus de 150 dessertes hebdomadaires. Le contrat, qui a été engagé en 2004, court jusqu'en 2016 et Transdev, qui est en compétition avec Serco et Kiwirail, espère qu'il sera renouvelé, d'autant que l'entreprise a récemment remporté le marché pour la desserte de Wellington.

Associée au constructeur ferroviaire Coréen Hyundai Rotem, elle a en effet été retenue comme « candidat préférentiel » (*Preferred-Bidder*) pour exploiter le réseau ferroviaire régional de Wellington. Une victoire acquise (pour un contrat de quinze ans, avec un changement d'opérateur effectif en juillet 2016) contre l'opérateur local sortant Kiwirail allié à un autre Français, Keolis.

Le contrat en question, dont le montant n'a pas été communiqué, concerne l'exploitation de Metlink (nom commercial Tranzmetro), le réseau ferroviaire de la banlieue de Wellington. Ce réseau comporte cinq lignes totalisant 154 kilomètres. Les 400 salariés du réseau seront repris par le nouvel opérateur. Tranzmetro, qui transporte plus de 11 millions de passagers par an, est en train de renouveler sa flotte avec 83 nouveaux trains fournis par Hyundai Rotem.

Transdev remporte ainsi son deuxième contrat d'importance en Nouvelle-Zélande, après les trains d'Auckland qu'il exploite depuis 2004.

Lors de la visite, les députés ont été impressionnés par un taux de ponctualité de 100 %, par la grande efficacité et technicité des agents et par l'extrême propreté de la gare centrale.

Tout comme le PDG de Transdev, Jean-Marc Janaillac, lors d'un entretien qu'il a eu avec Pascal Deguilhem, les responsables locaux ont souligné la grande qualité du système néo-zélandais d'appel d'offres et la facilité d'accès aux marchés, que ne viennent entraver ni protectionnisme ni règles étatiques trop lourdes.

4. Thales (civil)

La société Thales a fait parvenir au groupe d'amitié les informations suivantes sur son activité en Nouvelle-Zélande.

Thales est présent en Nouvelle-Zélande depuis une vingtaine d'années et opère depuis Auckland principalement dans le domaine civil.

Dans le domaine civil, Thales est un acteur majeur du transport terrestre : le groupe a notamment réalisé un système de billettique intégré et interopérable pour la ville d'Auckland. Thales est par ailleurs présent dans le domaine des communications sécurisées (transactions financières et réseau de communication du ministère des affaires étrangères néo-zélandais) et dans le domaine de l'aviation civile (gestion du trafic aérien, instruments d'aide à la navigation).

Les principaux projets en cours portent sur le transport ferroviaire, notamment avec, comme réalisation de référence, le système « HOP » de billettique intégré pour la ville d'Auckland. Thales a remporté en 2009 un contrat pour le développement, l'installation et la maintenance d'un système de billettique intégré via un titre de transport unique multimodal, « Auckland Transport HOP card », interopérable sur bus, ferries et trains de la ville d'Auckland.

Une première version du système a été livrée dans les contraintes de temps et de coûts imposées pour une mise en service avant la Coupe du monde de rugby de 2011. Achevée en 2012, la livraison du système s'est étendue depuis au réseau des « ferries » et au réseau de bus. Les usagers semblent satisfaits de ce titre de transport multimodal puisque plus de 350 000 cartes HOP sont aujourd’hui actives et une hausse de la fréquentation des transports publics a été constatée. Thales est partenaire d’Octopus pour le système de paiement, permettant à l’agence de transport régionale d’Auckland (ARTA) de traiter les transactions quotidiennes et de gérer les dossiers des titulaires de cartes de transport en sécurité. Ce projet a généré environ 50 emplois en France pendant 5 ans et plusieurs millions d’euros de revenus. Thales assure par ailleurs la maintenance du système pour une période 10 ans.

Un autre projet porte sur l’extension du système de billettique (2016-2017). Extension nationale : Thales travaille avec l’agence nationale des transports (NZTA), la ville de Wellington et l’ensemble des régions pour étendre le système de billettique intégré à l’ensemble du pays à horizon 2016/2017. Le système a d’ailleurs été pensé dès l’origine pour une extension au niveau national.

À Auckland, le système HOP pourrait être étendu au paiement des parkings et péages routiers. Un projet d’achat de tickets via téléphone mobile est également à l’étude ainsi qu’une possible application du système au domaine de l’information voyageur (alerte trafic, appels d’urgence).

Déjà présent dans le domaine du trafic aérien, Thales souhaite renforcer sa position à l’occasion du projet de renouvellement du système de contrôle du trafic aérien national, pour lequel un appel d’offres est attendu pour 2017.

5. Airbus

Airbus Group, qui a fait parvenir au groupe d’amitié les informations qui suivent, a obtenu de beaux succès sur le marché néo-zélandais, notamment avec la signature, le 5 novembre 2015, d’un contrat de 375 millions de dollars (US) entre la compagnie nationale Air New Zealand et le constructeur européen d’avions turbopropulseurs ATR pour la vente de 15 ATR 72-600 supplémentaires. Après un premier achat de sept ATR 72-600 en 2011, la compagnie avait ensuite converti cinq options et deux droits d’achats en commandes fermes. Air New Zealand exploitera de la sorte en 2020 une flotte de 29 ATR 72-600, la troisième au monde.

Par ailleurs, Airbus Group emploie 220 personnes en Nouvelle Zélande. La plupart travaille pour SafeAir, une société de maintenance, de réparation et de révision acquise par le Groupe le 1^{er} juillet 2015. Cette filiale est notamment en charge de la maintenance des appareils des forces aériennes de Nouvelle Zélande (T6, P3, C130H, hélicoptères Seasprite) ainsi que de certains appareils d’Air New Zealand.

220 appareils d'Airbus Hélicoptères sont en service en Nouvelle-Zélande, dont 9 NH90 en version TTH (Tactical Transport Helicopters).

La flotte de la compagnie nationale Air New Zealand comprend 29 A320 et 20 ATR. Un A320 Ceo supplémentaire devrait être livré à Air New Zealand en octobre prochain. Air New Zealand recevra également 4 A321 neo à partir du mois d'août 2017 ainsi que 11 avions Neo de la famille A320 (modèle à définir). Bien que la flotte de long-courrier en service soit exclusivement composée d'avions Boeing, Airbus promeut dès à présent l'A350 pour le futur remplacement de la flotte de B777 (2020+).

E. VISAS, ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET COOPÉRATION CULTURELLE

1. Possibilités de séjour offertes aux Français

Les explications fournies par Christine Hyndman (Manager, Immigration Policy) et Sam Foley (Principal Policy Advisor), au titre du ministère des affaires économiques, de l'innovation et de l'emploi (*Ministry of Business, Innovation and Employment*), ont permis à la délégation d'appréhender les possibilités offertes aux Français qui souhaitent se rendre en Nouvelle-Zélande pour travailler. Les formulaires sont disponibles en ligne et, dans les prochaines semaines, un nouveau site internet détaillera les conditions et les types de visas. Les besoins sont importants en informatique et dans certains secteurs de la santé.

Travailler en Nouvelle-Zélande suppose de faire, au préalable, une demande de visa de travail.

a) La qualification de « migrant qualifié »

Pour travailler de façon permanente, la qualification de « migrant qualifié » concerne les personnes dotées de compétences, de qualifications et d'expériences dont la Nouvelle-Zélande a besoin de façon permanente.

Plusieurs étapes doivent être franchies pour obtenir ce visa : remplir les conditions de base (être âgé entre 20 et 55 ans, entrer dans les standards de santé, de bonnes mœurs et de niveau d'anglais) ; soumettre une déclaration d'intérêt dans laquelle des points sont comptabilisés en fonction des compétences, de l'expérience, etc. Si la déclaration est sélectionnée, elle doit être jugée acceptable par les responsables de l'immigration qui vérifient que le candidat remplit les conditions et saura s'adapter à la Nouvelle-Zélande.

b) Le titre de résident

Par ailleurs, travailler temporairement en Nouvelle-Zélande peut permettre d'obtenir le titre de résident et de s'y installer de façon permanente. Si des employeurs ont besoin de ses compétences, si le demandeur est doté de talents

exceptionnels dans les arts, la culture ou les sports, il lui est possible de demander à travailler en Nouvelle-Zélande sous cette catégorie.

Les conditions sont les suivantes : pour entrer en Nouvelle-Zélande, il faut remplir les critères de bonne santé, bonnes mœurs, passeport valide au moins trois mois après le départ de Nouvelle-Zélande, volonté sincère de s'établir dans le pays.

Lorsque le permis de travail a été octroyé, il faut respecter une série de conditions durant le séjour : travail entrant dans les conditions spécifiées dans le permis, obéissance aux lois de Nouvelle-Zélande, respect du délai accordé pour le séjour.

c) La demande de résidence

Une personne travaillant en Nouvelle-Zélande depuis au moins deux ans après avoir obtenu un visa ou un permis de travail dans la catégorie précédemment expliquée, peut faire une demande de résidence.

Il est par ailleurs possible d'obtenir un visa de travail temporaire dans une des situations suivantes : proposition d'emploi par un employeur de Nouvelle-Zélande ; but ou événement spécifique impliquant que la personne vienne travailler en Nouvelle-Zélande ; séjour en qualité d'étudiant ou de stagiaire ; rapprochement d'un conjoint présent en Nouvelle-Zélande.

d) Le programme Silver Fern Policy

Il permet aux jeunes travailleurs qualifiés d'être en Nouvelle-Zélande durant neuf mois pour trouver un emploi. En total, 300 places maximum sont disponibles par an.

Pour être admissible, il faut remplir plusieurs conditions : postuler via le système de demande en ligne, se trouver à l'extérieur de la Nouvelle-Zélande, être âgé entre 20 et 35 ans, détenir une reconnaissance de qualifications (diplôme supérieur et expérience d'au moins deux ans, conditions de niveau d'anglais définies pour la catégorie de migrant qualifié) et avoir assez d'argent pour subvenir à ses besoins durant son séjour).

e) Les visas vacances-travail (VVT)

Ils sont destinés aux 15-30 ans et permettent aux jeunes des deux pays de travailler ou de séjourner dans le pays visité pour une durée maximum d'un an. La Nouvelle-Zélande est une destination très attractive puisque plus de 8 000 jeunes Français s'y rendent aujourd'hui chaque année, sur un total de 52 000 visas de ce type délivrés par le pays.

La Nouvelle-Zélande encourage les vacanciers travailleurs à se diriger vers l'agriculture, l'horticulture et la viticulture. Les vacanciers travailleurs qui peuvent montrer qu'ils ont travaillé dans les domaines de l'horticulture ou de la

viticulture durant au moins trois mois peuvent obtenir trois mois de séjour supplémentaires en Nouvelle-Zélande.

f) Le travail saisonnier dans l'horticulture et la viticulture

Il est possible pour cela d'obtenir un visa de 7-8 mois pour un travail saisonnier dans l'horticulture et la viticulture ou d'obtenir une autorisation par le biais de l'employeur si l'on est déjà sur place.

g) Diverses informations recueillies sur place

Madame l'ambassadrice de France a insisté sur la jeunesse de la communauté française. On trouve par exemple dans les studios de Peter Jackson une centaine de jeunes Français en CDD qui travaillent 60 heures par semaine et sont prêts à faire encore plus.

Si 4 500 personnes sont inscrites sur les listes consulaires, les Néo-Zélandais estiment plutôt à 13 000 le nombre des résidents français, l'ambassade tablant plutôt sur 11 000.

On compte environ 400 étudiants en échange universitaire. La délégation a d'ailleurs rencontré Marin Larmagnac, fils d'un membre du cabinet du Président Claude Bartolone, qui lui a donné des informations sur son parcours. Un certain nombre de programmes sont institutionnalisés, comme celui entre Sciences Po et l'Université de Canterbury ou ceux entre écoles d'ingénieurs. L'ambassade travaille à mieux connaître ces échanges et à les structurer. Elle a ainsi organisé un déplacement en France des présidents d'université néo-zélandais.

Les domaines de préférence des étudiants sont la biologie marine, les matériaux, l'agriculture, l'oenologie, l'architecture, la sismo-géologie.

Les étudiants néo-zélandais sont bien moins nombreux en France (une centaine) et cette asymétrie caractérise d'ailleurs les relations entre les deux pays.

2. Enseignement du français

En dépit de la croissance de l'espagnol et de la progression de certaines langues asiatiques, en particulier du chinois, le français est la première langue étrangère enseignée dans le système scolaire néo-zélandais (47 000 apprenants). L'ambassadrice a toutefois expliqué aux parlementaires que le français devient une option entre le collège et l'université et que cette interruption pose problème aux étudiants à l'université.

Un travail est fait pour améliorer la formation des professeurs de français, notamment en lien avec la Nouvelle-Calédonie, et pour promouvoir un diplôme d'enseignement du français langue étrangère (FLE).

L'enseignement du chinois est financé par le gouvernement de ce pays, ce qui favorise un développement exponentiel de l'Institut Confucius

Le programme d'assistants de langue en France permet chaque année à une trentaine de jeunes Néo-Zélandais de découvrir notre pays et notre langue.

a) Les Alliances françaises

La délégation a pu s'entretenir avec José-Marie Cortès, directeur de l'Alliance française à Auckland, qui l'a accompagnée pour la découverte de la ville, et avec plusieurs professeurs, deux d'entre eux lui ayant servi d'interprètes. Elle a ainsi pu mesurer l'implication de nos compatriotes en faveur du dynamisme de l'enseignement du français. Il lui a expliqué le rôle que jouent en particulier les trois principales alliances françaises (Wellington, Auckland et Christchurch), sur les neuf que compte au total le pays.

Lors de la rencontre avec la communauté française de Christchurch, les députés ont également échangé avec la présidente de l'Alliance française, Lucile Fontaine-Berger, et avec la secrétaire du comité, Julie Mathieson. À la suite de cet entretien, cette dernière leur a fait parvenir une présentation de l'Alliance.

L'Alliance française de Christchurch est une association à but non lucratif qui enseigne le français et organise des activités culturelles pour enfants, adolescents et adultes dans la région de Canterbury. Elle est dotée d'un comité qui comprend 8 membres, tous volontaires, avec des domaines d'expertise divers, comme la finance, le commerce, l'information, le droit, *etc.* et est gérée par une Volontaire internationale financée par le ministère des affaires étrangères.

Quelques activités récentes : démonstration de pâtisserie par un chef français résidant à Christchurch ; programme de vacances scolaires pour enfants bilingues et enfants qui ont un intérêt pour la langue et la culture française ; organisation de conférences avec Nicolas Fargues, auteur en résidence au Randell Cottage à Wellington ; promotion de l'Alliance française lors du French film festival et contribution à la création de cahiers pédagogiques tirés de films de la sélection et destinés aux apprenants de français en Nouvelle-Zélande.

Les objectifs de l'Alliance sont de développer ses services, en particulier pour la communauté francophone qui souhaite maintenir la culture et la langue française pour leurs enfants, de développer l'enseignement du français en augmentant le nombre de classes et leurs capacités d'accueil et de devenir financièrement indépendante. Pour cela, elle a besoin d'un support financier car sa croissance est limitée par son lieu d'opérations : une maison convertie en école de langues où les salles de classe ont une capacité d'accueil limitée. Elle cherche donc un autre lieu à Christchurch qui lui permettra de se développer. Ce projet est déjà bien avancé mais requiert un apport financier important. Dans la même perspective, ses responsables cherchent des partenariats qui leur permettront de développer son image et ses services et qui contribueront éventuellement à ses projets de développement en qualité de bienfaiteurs.

b) Les sections bilingues

La délégation a rencontré, à Wellington et à Christchurch, des parents désireux de créer des sections bilingues. Elle s'est engagée à solliciter le soutien de Thierry Mariani, député représentant les Français établis hors de France.

À Christchurch, Mme Julie Matheson a expliqué que le projet d'école bilingue a été lancé il y a deux mois à Christchurch par des familles françaises. L'Alliance française a un rôle à jouer dans un premier temps pour la solution intérimaire du projet. Cela consiste à offrir des leçons et activités enseignées en français aux enfants bilingues tout en offrant une plateforme culturelle et de rencontres pour les familles francophones de Christchurch. À long terme, l'Alliance serait partenaire de la section bilingue de Christchurch. Mais répondre véritablement aux besoins des familles françaises passe ensuite par l'acquisition ou la location de nouveaux locaux, projets pour lesquels les parents préparent actuellement des projections financières.

À Wellington, la délégation a rencontré en compagnie de Mme Pascale Seignolles, attachée de coopération pour le français de l'ambassade de France, Mme Julie Sudfeldt, parente d'élève désireuse d'ouvrir une section bilingue. Plus de cinq cents familles françaises habitent à Wellington et ce nombre augmente chaque année. Les enfants de ces familles parlent constamment anglais à l'extérieur de leur foyer et ne sont souvent en contact avec la langue française que par un seul parent. Pour ne pas perdre contact avec la langue, ces enfants sont parfois inscrits à des cours de français dont la portée se limite en général à une heure par semaine.

Il est aujourd'hui proposé d'ouvrir un programme d'éducation de niveau primaire en français, sur les horaires scolaires et au minimum trois jours par semaine (les deux autres jours étant en anglais). Le programme s'adresse aux enfants de Wellington pratiquant le français en tant que langue maternelle. Ce modèle a déjà été mis en place par Frenz à Auckland dans deux écoles primaires.

Pourquoi une section bilingue à Wellington ? Une première enquête avait été réalisée fin 2013 par l'ambassade de France afin de sonder l'intérêt suscité par l'ouverture d'une telle section. Wellington, capitale de la Nouvelle-Zélande compte pas moins de 24 ambassades ou missions diplomatiques dont celles de France, Suisse, Canada, ainsi qu'une délégation de la Commission européenne.

Le français est la seconde langue parlée après l'anglais à Wellington. La communauté francophone souhaite vivement promouvoir le français au sein de leur famille.

L'ouverture de la section bilingue à Wellington à Newtown School est projetée pour février 2017. Un comité de pilotage pour le lancement de ce projet a été créé à Wellington en mai 2014. Au cours des deux dernières années, ce groupe de parents a obtenu les résultats suivants : engagement continu avec plus de cinquante familles françaises et francophones chaque année, représentant plus de

quatre-vingts enfants de un à dix ans ; organisation d'un groupe d'activité mensuel en français, animé par un éducateur francophone, et d'une bibliothèque d'échange de livres en français pour enfants ; engagement et sélection d'une école primaire à Wellington, la Newtown School, pouvant accueillir une section bilingue avec trois jours d'immersion en français par semaine au minimum ; pré-sélection d'une enseignante titulaire du CRPE, pouvant enseigner en français en Nouvelle-Zélande ; validation du nombre d'enfants susceptibles d'être inscrits à l'ouverture du projet en 2017, soit vingt-neuf enfants de cinq à dix ans (dont vingt-quatre de cinq à sept ans) ; validation du potentiel de la structure dans la durée, avec une liste de vingt enfants déjà intéressés par une inscription future, à l'âge de cinq ans.

Le comité de pilotage s'est placé en 2016 sous l'égide de Frenz School Inc afin de pouvoir bénéficier de l'expérience de l'association en Nouvelle-Zélande et de participer à la création d'un réseau national de soutien de la langue française dans ce pays. Frenz School est établi depuis 1996 et la délégation a brièvement rencontré sa présidente, Céline Gilbert, à Auckland.

Newtown School est demandeur de l'intégration de l'unité bilingue dans sa structure qui dispose de la place nécessaire pour recevoir des nouveaux élèves en février 2017. Pour cela, il faut : un agrément du ministère de l'éducation néo-zélandais ; un minimum de 10 élèves à la rentrée 2017 ; des ressources financières pour le salaire des professeurs, le matériel et les outils pédagogiques ; un partenariat avec l'Alliance française pour les activités des petits (2-5 ans) et éventuellement pour un support scolaire.

Les coûts approximatifs pour les familles, par enfant, seraient de NZD 1000 de donation à Frenz School ; NZD 40 d'adhésion à l'association Frenz School ; de NZD 40 à 120 de donation à Newtown School. À cela s'ajouteraient l'obligation de consacrer du temps au comité et à l'association Frenz School à Wellington pour la recherche de fonds et les activités périscolaires.

L'enseignement du programme scolaire néo-zélandais sera dispensé en anglais et en français. Au sein de l'unité bilingue, 60 % de l'enseignement sera dispensé en français et 40 % en anglais. Il s'agira d'un classe primaire multi-niveau.

À la rentrée, les enfants devront obligatoirement être membres de l'association, comprendre le français, bénéficier d'un support à la maison (lecture, devoirs, etc.).

La méthode d'enseignement sera choisie par l'école. Chaque section a un responsable pédagogique qui décide des programmes et des fournitures à utiliser. La méthode et les fournitures seront les mêmes pour les classes en anglais et les classes en français. L'association est là pour soutenir l'école. Les fournitures en français doivent être fournies sur fonds privés.

Pour mener à bien ce projet, les parents ont besoin d'une aide financière pour le salaire des professeurs (français), les livres de lecture, le matériel

pédagogique et tout ce qui fait partie de la salle de classe, à l'exception des tables et des chaises. Un jumelage avec une autre école, par exemple en France, permettrait de partager des ressources comme les livres de lecture.

Ce projet nécessite l'achat de livres et de fournitures, particulièrement lors du lancement en 2017, ainsi qu'une participation au financement du salaire de l'enseignant et des aides à l'enseignement jusqu'au remplissage complet des classes. Une partie des fonds nécessaires au démarrage du projet sera couverte localement par le ministère de l'éducation, par des dons, par l'association et par les familles françaises de Wellington. Ces fonds ne sont hélas pas suffisants au lancement du projet et à sa croissance à court terme.

L'association aimerait donc bénéficier d'un soutien pour lancer et pérenniser la section d'éducation en français de Wellington.

3. Coopération culturelle

Dans le secteur culturel, les partenariats sont actifs dans les domaines de la littérature, avec deux résidences d'écrivains à Menton et à Wellington, du cinéma (Festival du Film français), ainsi que des technologies créatives et de l'art contemporain (résidences d'artistes). La coopération en matière sportive est également importante ; le rugby constitue le trait d'union entre nos deux pays.

Le Fonds d'amitié France/Nouvelle-Zélande, administré par un comité bilatéral indépendant, sélectionne chaque année des projets soutenant et promouvant le dialogue culturel entre nos deux pays (échanges culturels, scolaires, sportifs, universitaires,...) et alloue une bourse d'excellence pour des étudiants désireux de poursuivre leurs études dans le pays partenaire. Plus d'information, on pourra consulter le site Internet : <http://www.nz-franceff.com/index.html>

La demande néo-zélandaise de voir retourner les « têtes maories » conservées dans les musées français a été satisfaite par le Gouvernement français. Une première cérémonie a été organisée en mai 2011 au musée Te Papa à Wellington à l'occasion du retour de la première tête en provenance du musée de Rouen en présence d'une délégation du Sénat. Les autres « Toi Moko » ont été restituées en janvier 2012.

La coopération scientifique entre les deux pays a toujours été dynamique, les aires d'excellence étant très compatibles (agronomie, biotechnologies, ressources marines, environnement et biodiversité, sciences de la terre et risques naturels, nanotechnologies,...). Les échanges scientifiques sont soutenus dans le cadre du programme scientifique commun « Dumont d'Urville », programme Hubert Curien, finançant à parts égales la mobilité des chercheurs entre les deux pays (une cinquantaine de projets depuis 2005), qui a fêté ses dix ans l'an passé.

La recherche dans le Pacifique, sur des problématiques propres à la région, est aussi encouragée par la France à travers le Fonds de coopération économique,

sociale et culturelle pour le Pacifique (2 à 4 projets entre la Nouvelle-Zélande et les collectivités françaises du Pacifique sont soutenus chaque année par le « Fonds Pacifique »).

CONCLUSION

Les liens entre la Nouvelle-Zélande et la France sont anciens et profonds et n'ont pas été durablement fragilisés par l'affaire du Rainbow Warrior. La délégation a également constaté, au cours d'une visite extrêmement dense, le dynamisme de la communauté française, de nos entreprises engagées dans ce pays ainsi que l'attraction qu'il exerce sur notre jeunesse – sans doute faudrait-il s'employer à accueillir plus de jeunes Néo-Zélandais en France.

Elle se réjouit du renforcement de la coopération en matière de défense ainsi que de la participation des Néo-Zélandais aux commémorations du centenaire de la Grande guerre.

Elle considère néanmoins que des efforts doivent encore être faits pour soutenir la coopération économique et politique, d'autant que la sécurité maritime et le renforcement de la présence chinoise dans la région appellent à une vigilance particulière. La visite d'une délégation du MEDEF et, surtout, celle du Premier ministre Manuel Valls, sont jugées extrêmement encourageantes, mais il ne faut pas relâcher ces efforts. Il apparaît en particulier nécessaire de muscler l'action économique de notre ambassade – sans négliger nos PME – et de rappeler fréquemment aux ministères l'importance de ce pays qui est le plus proche voisin de nos territoires du Pacifique. Le libéralisme économique prôné par la Nouvelle-Zélande et la facilité d'accès aux marchés locaux doivent être mis en avant auprès des entreprises françaises comme permettant de compenser le handicap de l'éloignement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DISCOURS À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE M. MANUEL VALLS, PREMIER MINISTRE (AUCKLAND – 2 MAI 2016)

Madame la ministre, monsieur le président de la Polynésie française, monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, monsieur le député Philippe Vitel, Président du groupe d'amitié entre la France et la Nouvelle-Zélande, madame, messieurs les députés, madame l'ambassadeur, mes chers compatriotes, merci d'être venu si nombreux, ce soir. Pour un moment historique !

Voici un quart de siècle qu'un Premier ministre français ne s'était rendu en Nouvelle-Zélande. En effet, il y a 25 ans, jour pour jour, Michel Rocard, était ici, à Auckland, pour œuvrer à la réconciliation de deux pays.

Deux pays dont l'amitié avait été brouillée par une erreur. Nous avons mis bien du temps à tourner cette page douloureuse... Deux pays, la Nouvelle-Zélande et la France, que la distance sépare mais que tant de valeurs communes et une histoire partagée rapprochent.

Ce pays, devenu aussi un peu le vôtre, c'est d'abord celui que nos navigateurs ont découvert, il y a 250 ans, la même année que James Cook. Il fut ensuite le pays d'accueil des colons français au XIX^e siècle. La Nouvelle-Zélande est également la terre de nos descendants français d'Akaora, où vous avez fêté, il y a quelques mois, le 175ème anniversaire de leur arrivée.

Notre histoire avec la Nouvelle-Zélande est faite de cette mémoire des premiers arrivants, de l'amitié entre les peuples maori et le monde polynésien. Elle est faite, aussi, des liens fraternels nés dans l'appréciation des combats. Les soldats néo-zélandais sont tombés par milliers sur le Front de l'Ouest, lors de la Première Guerre mondiale. D'autres ont combattu et ont donné leur vie lors de la Seconde. Je leur rendrai l'hommage de la France, demain, en compagnie du Premier ministre John Key.

Mes chers compatriotes, dans cette ville d'Auckland, vous êtes « officiellement » près de 2 000. 4 000 à l'échelle de la Nouvelle-Zélande. On me dit qu'il faut multiplier ce chiffre par deux pour obtenir le nombre réel de Français établis ici, soit près de 10 000. Un nombre qui ne cesse d'augmenter. Grâce au « visa-vacances-travail », ce sont plus de 8 000 jeunes Français qui viennent, chaque année, en Nouvelle-Zélande. Tout cela montre la capacité d'attraction de ce pays ; combien il offre d'opportunités !

Chacun d'entre vous a son histoire personnelle avec la Nouvelle-Zélande. Certains y résident en famille, parfois depuis longtemps. D'autres – je pense aux plus jeunes – découvrent de nouveaux horizons dans ce pays qui conjugue à merveille beauté et diversité. Mais vous partagez tous ce dynamisme, cet esprit d'initiative, et comme tous les Français établis hors de France, vous contribuez au rayonnement de notre pays.

Certains apportent leur savoir-faire dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie : un heureux partenariat entre l'excellence des produits kiwis et notre savoir-faire. D'autres s'impliquent dans le commerce du vin, la viticulture, l'œnologie, autant de domaines où l'excellence française peut fructifier et se marier avec des terroirs et des savoirs locaux. D'autres, enfin, font valoir l'audace créative française dans les domaines du numérique et des effets spéciaux – je pense à la centaine de Français travaillant au sein de Weta Digital à Wellington. Je vais y revenir.

Je voudrais, aussi, citer la recherche et la coopération universitaire. Ce n'est pas seulement avec la France métropolitaine que se font les coopérations, mais aussi avec la France du Pacifique. De nombreux projets réunissent chercheurs français et néo-zélandais autour de l'étude des océans, des failles sismiques – qui, m'a-t-on dit, traversent ce pays quasiment de part en part ! – de l'agronomie ou de l'environnement.

La langue française rayonne également dans cette partie du monde, où vivent 500 000 francophones. Ici, à Auckland, deux sections bilingues françaises ont été ouvertes avec succès voici 20 ans et se développent encore. Une section bilingue pourrait également voir le jour à Wellington. Dans les alliances françaises, la demande de cours de langue ne cesse de croître ! C'est le signe que la France, ici, a toute sa place !

La Nouvelle-Zélande est aussi un pays d'opportunités pour nos entreprises, tout comme la France l'est pour les investisseurs néo-zélandais, même s'ils sont encore trop peu nombreux. J'avais d'ailleurs prévu de constater le dynamisme de notre présence en visitant, demain, un site de production du groupe Danone mais l'ajout à mon programme d'une visite en Australie m'en empêchera. Jealue la présence parmi nous de son représentant, M. de Petrini, vice-président exécutif du groupe.

La France est un pays qui exporte, qui investit et le marché néo-zélandais intéresse nos entreprises. Ainsi, le mois dernier, 30 chefs d'entreprises françaises ont fait le déplacement, ici, en Nouvelle-Zélande. Je veux remercier le président de la SNCF, Guillaume Pepy, d'avoir organisé ce déplacement. Ils ont pu y découvrir les opportunités d'investissement et de partenariat dans les domaines des transports, de l'énergie, de la gestion des eaux, de la ville.

Les échanges et les investissements entre nos deux pays sont nombreux. Ils doivent continuer de se développer. Grâce à vous !

Mes chers compatriotes, j'arrive ce soir de Nouvelle-Calédonie. Ce territoire est le plus proche voisin de la Nouvelle-Zélande. En Océanie, j'ai compris que l'on est un proche voisin lorsque l'on n'est qu'à 1700 km... Voisins, nos deux pays se réjouissent de la signature récente de l'accord aérien qui va permettre d'accroître les liaisons entre Auckland, Wellington et Nouméa. Cela permettra aussi de faciliter le tourisme, secteur dans lequel la Nouvelle-Calédonie a un potentiel considérable à offrir.

Dans la région du Pacifique, de nombreuses coopérations sont à l'œuvre, notamment dans le domaine militaire et civil pour la surveillance maritime et l'aide humanitaire apportée en cas de cyclone. Les armées française, néo-zélandaise et australienne se sont ainsi retrouvées côté-à-côte au Vanuatu l'année dernière et à Fidji, en février dernier, pour aider les autorités nationales dans leur travail de reconnaissance et d'aide d'urgence après le passage du cyclone Winston. Cette bonne intelligence nous permet d'assurer une coopération efficace dans la lutte contre les trafics illicites et la pêche illégale. Nous œuvrons à la bonne intégration de nos territoires dans leur environnement régional et la présence à mes côtés de Georges Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, et des présidents de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, chers Philippe Germain et Edouard Fritch, prend dans ce contexte tout son sens.

La France est donc pour la Nouvelle-Zélande un voisin, un partenaire régional, mais aussi un partenaire sur les enjeux globaux. Aux Nations unies, nous avons partagé avec les Néo-Zélandais, outre la table de négociations au Conseil de sécurité pendant deux ans, un même souci d'efficacité pour la communauté internationale. L'époque le réclame.

Il y a bien sûr le défi climatique pour lequel nous ne devons à aucun moment perdre le souffle né de la COP21.

Face à nous, il y a aussi le défi du terrorisme islamiste. Les attaques de janvier et de novembre ont marqué notre pays dans sa chair. Et je sais combien voir la patrie attaquée, quand on est loin, est une souffrance encore plus grande. Vous avez été comme moi touchés par les messages si chaleureux reçus de nos amis kiwis.

C'est une guerre qui nous a été déclarée. Les récents attentats de Bruxelles, de Ouagadougou, de Bamako et de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire en montrent l'ampleur. C'est donc une guerre que nous devons mener sans relâche. Nous sommes entièrement mobilisés sur notre sol national, mais aussi au Moyen-Orient, en Afrique. L'Océanie elle-même, pourtant si pacifique, n'est pas à l'abri de la menace.

Être parmi vous, ce soir, c'est l'occasion de rappeler les liens qui unissent la France et la Nouvelle-Zélande. C'est aussi l'occasion, pour la France, de saluer deux citoyens, deux artistes qui ont contribué à leur manière à sublimer leur Nouvelle-Zélande natale, à nous faire rêver en enchantant le monde.

Le Premier ministre a ensuite fait respectivement la photographe Fiona Pardington et le cinéaste Peter Jackson, chevalier et officier dans l'ordre des Arts et Lettres.

Chers amis, je voudrais vous redire ma joie de venir à votre rencontre, Français du bout du monde. Je voudrais vous dire ma fierté en constatant votre réussite, votre ambition portée ici, de l'autre côté du globe, dans cette magnifique terre d'aventure dont les enfants ont versé leur sang pour la nôtre. Votre présence, votre énergie, votre talent : ce sont les piliers d'une amitié durable entre deux pays, si loin sur les cartes, mais si près dans les coeurs.

Vive la Nouvelle-Zélande ! Vive la République ! Vive la France !

ANNEXE 2 : PROGRAMME DE VISITE DE LA MISSION

29 avril au 6 mai 2016

Vendredi 29 avril 2016

| | |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 h 00 | Arrivée de Philippe Vitel, Janine Dubié, Jean-Paul Bacquet et Serge Ezdra à l'aéroport d'Auckland par le vol NZ 080. Accueil assuré par Vicki Abraham, <i>Senior Visit Facilitator</i> du <i>Visits and Ceremonial Office</i> (VCO) et par Mme Torrebruno, cheffe du service économique de l'ambassade de France. |
| 11 h 15 | Installation à l'hôtel Mercure (<i>8 Customs Street East, Auckland 1010</i>) |
| 12 h 00 | Déjeuner au Soul Bar and Bistro avec M. Cortès, directeur de l'Alliance française et Mme Torrebruno, cheffe du service économique à l'ambassade de France, au <i>Soul Bar and Bistro (16-18 corner of Lower Hobson Street and Customs Street West)</i> |
| Après-midi | Visite du centre-ville d'Auckland, de la Auckland Art Gallery, de la Sky Tower et du port, en compagnie de M. Cortès, directeur de l'Alliance française |
| Soirée | Libre |

Samedi 30 avril 2016 : Auckland

| | |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 h 30 | Visite des installations de Transdev, en compagnie de Martin Kearney, <i>Managing Director</i> , Michel Ladrak, <i>Chief Operating Officer</i> , Jonathan Tulitt, <i>Operations Delivery Manager</i> , James Gillson, <i>Senior Communications Adviser</i> , et Mary Zefirelli, <i>Manager Communications & Stakeholder Relations</i> , et Mme Torrebruno, cheffe du service économique de l'ambassade de France (<i>Britomart Station – 8/10 Queen Street</i>) |
| 15 h 55 | Arrivée à Eden Park (<i>Reimers Ave, Kingsland</i>) |
| 16 h 15 | Repas type barbecue dans le <i>lounge</i> |
| 17 h 15 | Assistance au match de rugby Blues contre Rebels |
| 18 h 55 | Fin du match. Retour à l'hôtel |

Dimanche 1er mai 2016 : Auckland

| | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 h 55 | Arrivée de Pascal Deguilhem par le vol Cathay Pacific CX197 |
| 13 h 15 | Départ de l'hôtel pour la ferme laitière Fonterra à Otaua (<i>Moseley Road – Otaua 2682</i>) |
| 14 h 30 | Visite de la ferme laitière, en compagnie de Ms Klazien, <i>Trade Strategist</i> , Ms Brooke Schneideman, <i>Brands Experience Specialist - GOT/Official/Trade</i> , et Mr Bill Hanson, <i>Area Manager</i> |
| 15 h 30 | Départ de la ferme. Retour à l'hôtel |
| 19 h 00 | Participation à la réception offerte par le Premier ministre Manuel Valls pour la communauté française au <i>War Memorial Museum (The Auckland Domain, Parnell)</i> |
| 20 h 30 | Dîner offert à la délégation parlementaire au Sofitel (<i>21 Viaduct Harbour Ave, Auckland</i>) |

Lundi 2 mai 2016 : Auckland, Wellington

- 9 h 25** Assistance aux honneurs militaires et au dépôt de gerbe au War Memorial (visite officielle du Premier ministre) (*Auckland War Memorial - The Auckland Domain, Parnell*)
- 10 h 15** Départ pour le vignoble Villa Maria
- 10 h 45** Visite du vignoble Villa Maria (*118 Montgomerie Rd, Mangere, Auckland*)
- 11 h 30** Déjeuner informel au Vineyard Café de Villa Maria
- 14 h 00** Départ du vol NZ 453 pour Wellington
- 15 h 05** Arrivée à Wellington. Accueil assuré par le VCO et Clarisse Gérardin, première conseillère à l'ambassade de France.
Installation à l'hôtel Bolton (*12 Bolton Street, Lambton Quarter, Wellington*)
- 18 h 30** Dîner offert par Mme Clarisse Gérardin, première conseillère à l'ambassade de France, à la Résidence de France (*39 Hobson Street, Thorndon*)

Mardi 3 mai 2016 : Wellington

- 9 h 00** Entretien avec David Carter, Speaker de la Chambre des représentants, et David Watson, Greffier de la Chambre des représentants (*Parliament House, 32 Molesworth Street, Pipitea, Wellington*)
- 9 h 40** Visite des bâtiments du Parlement
- 11 h 00** Rencontre avec des fonctionnaires du ministère de la défense
- 12 h 00** Déjeuner avec les membres du groupe d'amitié Nouvelle-Zélande-France, offert par Paul Foster-Bell, président du groupe d'amitié
- 14 h 00** Salut en séance et assistance à la session des questions depuis la galerie du Speaker
- 15 h 00** Visite guidée du Musée Te Papa par Pauline Autet, guide bilingue du Te Papa Tongarewa, en compagnie de Susan Superville, *Community Relations Manager*
- 17 h 00** Rencontre avec Julie Sudfeldt, parent d'élève, sur l'ouverture d'une section bilingue à Wellington (*hôtel Bolton*)
- 18 h 30** Dîner offert par David Carter, Speaker de la Chambre des représentants, en présence de S.E Mme Florence Jeanblanc-Risler, ambassadeur de France
- 20 h 45** Fin du dîner. Retour à l'hôtel

Mercredi 4 mai 2016 : Wellington et Christchurch

- 8 h 00** Petit-déjeuner avec S.E Mme Florence Jeanblanc-Risler, ambassadeur de France (*Résidence de France, 39 Hobson Street, Thorndon, Wellington*)
- 9 h 30** Entretien avec Ashlin Chand, Alysha Bagasra, Paul Melville et William Emerson du ministère des industries primaires (*Ministry for Primary Industries*)
- 10 h 30** Rencontre avec la Commission parlementaire sur la santé.

- 11 h 35** Entretien avec Christine Hyndman, *Manager, Immigration Policy*, et Sam Foley, *Principal Policy Advisor*, du ministère des affaires économiques, de l'innovation et de l'emploi (*Ministry of Business, Innovation and Employment*)
- 13 h 00** Déjeuner de travail avec Steve Cutting (*Manager, Parliamentary Relations*), David Bagnall (*Principal Clerk*) et Lesley Fergusson (*Principal Advisor*) sur le thème du renforcement des capacités dans le Pacifique.
- 16 h 00** Départ du vol NZ351 pour Christchurch
- 16 h 50** Arrivée à Christchurch International Airport. Accueil assuré par le VCO et Martine Marshall, conseule honoraire de France à Christchurch
Installation au Rydges Latimer Hotel (*30 Latimer Square, Christchurch*)

Jeudi 5 mai 2016 : Christchurch

- 9 h 10** Visite du Canterbury Museum, en compagnie de Martine Marshall-Durieux, conseule honoraire de France (*Rolleston Ave, Christchurch*)
- 10 h 15** Visite de Quake city, en compagnie de Linda Paterson
- 10 h 45** Visite du centre-ville, des zones sinistrées et de la Red Zone. Commentaire sur les séismes, réponse et reconstruction par Linda Paterson.
- 11 h 45** Départ pour Akaroa
- 13 h 15** Déjeuner au restaurant The Trading Rooms (*71 Beach Road, Akaroa*)
- 14 h 45** Visite d'Akaroa
- 15 h 30** Départ pour Christchurch
- 17 h 30** Réception pour la communauté française au Canterbury Club (*129 Cambridge Terrace, Christchurch*)

Vendredi 6 mai 2016 : Christchurch

- 6 h 10** Départ de Mme Dubié et MM. Vitel et Bacquet par le vol Qantas QF138 pour Sydney

Samedi 7 mai 2016 : Christchurch

- 6 h 10** Départ de MM. Deguilhem et Ezdra par le vol Qantas QF138 pour Sydney